

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 214

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

SOUTIEN DE LA POLITIQUE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE



PROGRAMME 214  
**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thierry LE GOFF

*Secrétaire général*

Responsable du programme n° 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale

Le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » porte les ressources nécessaires aux fonctions support du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse (MENJ), du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et du ministère des Sports et des jeux olympiques et paralympiques (MSJOP) pour mettre en œuvre les politiques publiques relevant des missions interministérielles « enseignement scolaire » (MIES), « recherche et enseignement supérieur » (MIREs), et de la mission « sport, jeunesse et de la vie associative » (MSJVA).

Outre les apports des fonctions d'état-major, le programme 214 met à disposition des programmes de ces trois missions son expertise et ses compétences dans les domaines suivants : ressources humaines, évaluation et prospective, certification des élèves, gestion financière, politique immobilière, informatique, politique des achats, logistique, affaires juridiques, relations internationales et communication.

Les moyens dédiés aux missions d'appui aux politiques éducatives et aux fonctions support sont regroupés au sein de quatre pôles : un pôle pilotage (actions 01, 03, 04, 05, 07, 09 et 10), un pôle gestion des ressources humaines (action 06), un pôle logistique, informatique et immobilier (action 08) et un pôle contrôle et évaluation (action 02), auxquels vient s'ajouter, depuis 2021, une action (11) dédiée à la rémunération des personnels des services centraux et déconcentrés chargés de la jeunesse, de l'engagement et des sports.

Le programme est placé sous la responsabilité du secrétaire général des ministères. Les acteurs concernés par sa mise en œuvre sont :

- les directions et structures d'administration centrale (directions, délégations et services du secrétariat général, direction générale de l'enseignement scolaire, direction des sports, direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative, délégation interministérielle aux grands événements sportifs, inspections générales et médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur) ;
- les services déconcentrés (rectorats, vice-rectorats et directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), le service inter-académique des examens et concours (SIEC), et le service à compétence nationale constitué par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) ;
- les établissements publics nationaux : le réseau de création et d'accompagnement pédagogique (CANOPE), le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), le Centre national d'enseignement à distance (CNED), France Éducation international (FEI), l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) et l'établissement public du Palais de la Porte Dorée (EPPPD).

Les trois objectifs du programme 214 sont :

- réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire ;
- améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines ;
- optimiser les moyens des fonctions support.

Les ressources du programme 214 ont pour finalité d'améliorer les résultats de notre système éducatif au service de la réussite de tous et de l'excellence de chacun des élèves.

### **BILAN 2022**

Dans le cadre de la réforme territoriale de l'État dont la finalité a été rappelée par la circulaire interministérielle du 12 juin 2019, une nouvelle gouvernance dans les services déconcentrés des MENJ-MESR-MSJOP a progressivement été

mise en œuvre sur la période 2020-2022. Elle doit permettre un renforcement du pilotage du système éducatif, notamment à travers une meilleure articulation entre les différents niveaux (régional, académique, départemental, infra-départemental) et une mutualisation accrue des fonctions supports.

**Dans ce contexte, le programme 214 a poursuivi en 2022 la mise en œuvre de la réorganisation majeure liée à l'intégration des missions jeunesse et sports depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, concrétisée par la constitution de délégations régionales académiques et de services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES et SDJES), issues des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et des directions départementales interministérielles (DDI). En 2022, le programme a notamment soutenu la montée en charge du service national universel (SNU) en apportant les ressources humaines nécessaires au pilotage de l'organisation des séjours de cohésion pour plus de 32 000 jeunes volontaires.**

Par ailleurs, le programme 214 est resté mobilisé au titre de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, en particulier à travers le subventionnement des capteurs CO<sup>2</sup> acquis par les collectivités territoriales au profit des établissements scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés, financée à hauteur de 19,3 M€ via le fonds de concours ouvert au profit du ministère en 2021 par l'établissement public Santé publique France, et l'achat et l'acheminement des masques jusqu'aux établissements scolaires.

## OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE PROGRAMME

### Objectif n° 1 : « Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année »

Faire réussir tous les élèves est l'objectif majeur de l'école de la République, en s'appuyant sur l'effort collectif de l'ensemble de ses composantes. Le rôle des enseignants y est fondamental et la politique en matière de ressources humaines doit traduire cette priorité, tant en termes qualitatifs que quantitatifs. A cet égard, l'engagement n° 11 du Grenelle de l'éducation, « Assurer une continuité pédagogique efficace », prévoit qu'en cas d'absence d'un professeur, les écoles et établissements devront assurer la permanence pédagogique sur l'ensemble du temps scolaire prévu pour les élèves, dans le premier comme dans le second degré.

Ainsi, l'attention portée au nombre de postes de professeurs non pourvus à la rentrée scolaire et la durée moyenne de vacance de poste (indicateur 1.1) favorise la réalisation de l'objectif consistant à limiter les vacances d'emplois à un niveau résiduel.

S'agissant de l'organisation des concours de personnels enseignants du premier et second degré, dont les coûts d'organisation se redressent (indicateur 1.2), La session 2022 est marquée par la diminution du nombre des inscriptions et par l'impact de la réforme du concours de professeur des écoles qui a introduit une troisième épreuve d'admissibilité au concours.

S'agissant de l'organisation des examens des élèves, la session 2021 du baccalauréat a fait l'objet d'adaptation en réponse à la crise sanitaire. Les épreuves terminales d'enseignement de spécialité, ont été annulées. Les notes de ces épreuves ont été remplacées à nouveau par des évaluations en contrôle continu. Les coûts constatés de la session 2022 figureront dans le rapport annuel de performance (RAP) 2023.

### Objectif n° 2 : « Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines »

La qualité de la gestion des personnels enseignants est une condition indispensable à la réalisation des objectifs de la politique éducative. L'action du ministère en ce domaine est donc fondée sur la meilleure utilisation possible de la ressource humaine au service de la qualité pédagogique.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse a poursuivi en 2022 la dynamique engagée par les travaux conduits avec les partenaires sociaux en 2020 et 2021, destinés à améliorer les conditions de rémunération et d'emploi de ses personnels et à renforcer l'attractivité de ses métiers. Plusieurs mesures concrètes en sont issues :

- l'objectif d'amélioration des débuts de carrière a été conforté par la revalorisation, au 1<sup>er</sup> février 2022, de la prime d'attractivité versée depuis mai 2021, qui permet d'offrir une rémunération accrue aux jeunes professeurs et de faciliter le déroulement des débuts et milieux de carrière ;

- la mise en œuvre de mesures pour diversifier les parcours professionnels des personnels avec la publication de deux décrets élargissant les possibilités de mobilité des professeurs des écoles et des professeurs de lycée professionnel ;
- l'adoption du plan national d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes des MENJ-MESR-MESJOP marque une étape majeure pour progresser dans l'égalité réelle au moyen d'une gestion des ressources humaines renouvelée ;
- les mobilités internes sont facilitées et mieux accompagnées. Les mobilités géographiques prennent également davantage en compte les parcours et compétences des enseignants par le développement des postes à profil, tant au niveau national que dans les académies ;
- la poursuite du plan de requalification de la filière administrative 2021-2026 à destination des personnels travaillant principalement dans les services académiques et en établissements scolaires, avec pour objectif de mieux reconnaître les missions exercées par les personnels administratifs du ministère.

Les résultats de l'exécution 2022 des indicateurs de l'objectif n° 2 ont pour objet de rendre compte de la qualité de la gestion des ressources humaines.

La continuité de l'effort d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (indicateur 2.1) au sein de l'éducation nationale se traduit notamment par la professionnalisation des correspondants handicap, dont la fonction a été reconnue par la circulaire du ministère de la Transformation et de la fonction publiques du 17 mars 2022 relative à la « mise en place de référents handicap dans la fonction publique d'État », en tant que porteurs de la « fonction handicap » et du déploiement de la politique handicap ministérielle au sein des académies et des établissements.

L'efficacité du modèle de gestion administrative et financière des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est réaffirmé en 2022 (indicateur 2.2). La performance du MENJ, qui demeure au premier rang interministériel, repose sur la professionnalisation des gestionnaires, la qualité des systèmes d'information et l'effort soutenu d'adaptation des services.

Les surnombres disciplinaires demeurent à un niveau résiduel grâce à une adéquation de plus en plus fine entre les ressources et les besoins (indicateur 2.3). Enfin, la performance en matière de remplacement des personnels enseignants des premier et second degrés (indicateur 2.4) résulte notamment du travail continu mené en lien avec les académies pour améliorer l'adéquation entre les besoins d'enseignement, les prévisions de recrutements et la répartition géographique des ressources.

### **Objectif n° 3 : « Optimiser les moyens des fonctions support »**

Les résultats 2022 traduisent la politique de maîtrise de la dépense, de maintien de la qualité de service et des processus de gestion. Le service de l'action administrative et des moyens (SAAM) du secrétariat général a reconduit en 2022 avec les régions académiques et les services centraux le dialogue de gestion annuel spécifique au programme 214 instauré en 2019, qui contribue à renforcer la démarche de performance des moyens et fonctions support.

Les principales mesures conduites en 2022 sont les suivantes :

- l'optimisation des dépenses de fonctionnement courant et de bureautique, qui contribue à l'efficacité des services centraux et déconcentrés (indicateurs 3.1 et 3.2) ;
- la poursuite de la démarche de rationalisation immobilière du MENJ (indicateur 3.3), en liaison avec la direction de l'immobilier de l'État (DIE), de la mise aux normes du patrimoine, notamment en matière d'accessibilité et de performance énergétique, financées à partir des différents programmes dédiés à l'immobilier (P 214, P 723). Cette stratégie s'est concrétisée par le démarrage des travaux du rectorat de Créteil. Elle porte également sur de plus petites structures telles que les circonscriptions IEN et les centres d'information et d'orientation (CIO). Des relogements dans des locaux domaniaux sont recherchés en priorité. Les opérateurs placés sous la tutelle du MENJ sont intégrés dans cette démarche quand cela est possible ainsi que les services jeunesse et sports, intégrés au MENJ en 2021 et pour lesquels des opérations de relogement ont été menées en 2022 (indicateur 3.3) ;

- l'utilisation renforcée des nouvelles technologies : la construction et le maintien en condition opérationnelle des grands systèmes d'information et leur interopérabilité permet de renforcer l'efficacité des fonctions support du MENJ (indicateur 3.4) ;
- la maîtrise des coûts par une politique d'achat, en lien avec les orientations de la direction des achats de l'État (DAE), développée au niveau national et local, qui répond, dans le cadre de plans d'actions achats, à un triple objectif de rationalisation de la fonction et du processus d'achat, de performance économique, et de responsabilité économique, sociale et environnementale (indicateur 3.5). A cet égard, l'année 2022 a été marquée par :
  - un renforcement du pilotage des performances achats, avec la poursuite du déploiement du SI APPACH ;
  - des formations dédiées pour appuyer les acheteurs des services déconcentrés dans la saisie de la performance ;
  - un administrateur SI achats qui accompagne les utilisateurs et assure l'interface entre les services et le support ;
  - une version enrichie de l'application « base des marchés » permettant de suivre l'exécution budgétaire des marchés.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire**

INDICATEUR 1.1 : Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne des vacances de postes (enseignement public)

INDICATEUR 1.2 : Coût des examens des élèves et des concours de personnels enseignants par candidat présent

### **OBJECTIF 2 : Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines**

INDICATEUR 2.1 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

INDICATEUR 2.2 : Efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 2.3 : Part des surnombres disciplinaires

INDICATEUR 2.4 : Efficacité et efficacité du remplacement des personnels enseignants des premier et second degrés public

### **OBJECTIF 3 : Optimiser les moyens des fonctions support**

INDICATEUR 3.1 : Dépense de fonctionnement par agent

INDICATEUR 3.2 : Ratio d'efficacité bureautique

INDICATEUR 3.3 : Efficacité de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.4 : Respect des coûts et délais des grands projets

INDICATEUR 3.5 : Efficacité de la fonction achat

## Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF****1 – Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire****INDICATEUR****1.1 – Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne des vacances de postes (enseignement public)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Postes enseignants du premier degré	Nb	1 831	1 934	< 1100	1 609	< 1100
Postes enseignants du second degré	Nb	2 238	2 690	< 1900	3 107	< 1 900
Durée moyenne de vacance de poste second degré	jours	22,5	26,8	< 16	27,6	< 16

**Commentaires techniques**Source des données : SG-DGRHChamp : France métropolitaine + DOM (enseignement public)Mode de calcul :

Le nombre de postes non pourvus le jour de la rentrée scolaire est observé début septembre, par exploitation nationale des bases de gestion académiques du SIRH AGAPE (1<sup>er</sup> degré) et EPP (2<sup>d</sup> degré).

Le nombre de postes vacants est obtenu par la différence entre le nombre de supports implantés en ETP et le nombre de supports occupés en ETP à partir du SIRH. Le champ observé concerne les enseignants « devant élèves ».

La durée moyenne de vacance de postes, exprimée en jour, est le temps moyen nécessaire pour affecter un enseignant sur un poste non pourvu à la rentrée. Depuis le PAP 2022, le périmètre de calcul de l'indicateur est élargi et prend en compte les postes vacants de l'académie de Mayotte, rectorat de plein exercice depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**INDICATEUR****1.2 – Coût des examens des élèves et des concours de personnels enseignants par candidat présent**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Brevet : coût moyen	€	3,8	0,5	< 4	3,4	< 4
CAP/BEP : coût moyen	€	Non déterminé	Non déterminé	< 25	32	< 35
BAC : coût moyen	€	76,8	24,4	< 75	49,1	Non déterminé
BTS : coût moyen	€	95,8	16,7	< 115	103,7	< 115
Concours des professeurs des écoles : coût moyen	€	108	246	184	397	275
Concours des personnels enseignants du second degré : coût moyen	€	163	333	354	350	330

**Commentaires techniques**Source des données : DGESCO / SG – DGRH / SG – SAAM / SG – DEPPChamp : France métropolitaine, enseignements public et privé pour les examens, France métropolitaine + DOM + COM pour les concours enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés, public et privé.Mode de calcul :

Les données relatives aux examens (diplôme national du brevet – DNB, certificat d'aptitude professionnelles – CAP, baccalauréat, brevet de technicien supérieur – BTS) de l'année N concernent la session N-1, et les données relatives aux concours d'enseignants portent sur la session de l'année N.

Les dépenses constitutives du coût des concours comprennent la rémunération des membres de jury, l'indemnisation des frais de déplacement et les frais d'organisation.



**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Objectifs et indicateurs de performance

Les ratios des examens des élèves sont estimés à partir de l'enquête SICEC (système d'information relatif aux coûts des examens et concours) auprès des académies. Cette enquête s'appuie sur les restitutions des applications :

- « IMAG'IN » (gestion des examens et des concours) pour les indemnités de jurys et d'aide au déroulement des épreuves (titre 2) et les frais de déplacement (hors titre 2) ;
- « CHORUS » pour les frais d'organisation (hors titre 2) ;
- « OCEAN » (pour une partie des concours) et CYCLADES (pour les examens et une partie des concours) pour les effectifs de candidats présents. L'application CYCLADES remplace progressivement OCEAN.

Afin de préserver la comparabilité des données relatives au baccalauréat, le coût individuel intègre les indemnités au titre du contrôle en cours de formation (cf. décret n° 2010-1000 du 26 août 2010) payées aux enseignants sur le programme support de leur rémunération principale entre les sessions 2011 et 2015. Les dispositions du décret n° 2015-476 du 27 avril 2015 instituant une indemnité de sujétion allouée à certains enseignants assurant un service en classe de première, de terminale ou préparant à un certificat d'aptitude professionnelle abrogent celles du décret n° 2010-1000 du 26 août 2010 relatif au contrôle en cours de formation.

Pour les concours des personnels enseignants, les ratios ont été calculés à partir des données d'enquêtes adossées aux restitutions des applications « IMAG'IN » et « CHORUS », auprès des académies et de l'administration centrale.

Pour chaque examen et concours, le coût moyen est déterminé en rapportant les dépenses aux effectifs de candidats présents au titre d'une même session. Ces effectifs sont obtenus à partir d'extractions de l'application OCEAN et/ou CYCLADES.

Afin de pouvoir continuer à analyser l'indicateur à périmètre constant, seuls sont pris en compte les coûts liés à la session statutaire hors session supplémentaire de recrutement dans les académies de Créteil et Versailles pour le premier degré.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****INDICATEUR 1.1 : Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne des vacances de poste (enseignement public)**

Le nombre de postes non pourvus lors de la rentrée scolaire 2021 est en baisse dans le premier degré de -16,8 %. Il s'élève à 1 609 postes en 2022 contre 1 934 en 2021 et 1 831 postes en 2020. Les académies de Créteil (170 postes), Versailles (143 postes), Toulouse (106 postes), Nantes (99 postes), et Bordeaux (87 postes) totalisent le plus grand nombre de postes vacants dans le 1<sup>er</sup> degré.

Pour le second degré, le nombre de postes non pourvus à la rentrée 2022 est en progression de +9,94 % et s'établit à 3 107 contre 2 826 en 2021 (2 690 sans Mayotte) et 2 353 postes en 2020 (2 238 sans Mayotte).

La durée moyenne de vacance de poste pour le second degré progresse. Elle s'établit à 27,6 jours contre 26,8 jours en 2021 (et 22,5 jours en 2020).

Les postes vacants se concentrent sur 10 disciplines (lettres modernes, technologie, anglais, maths-sciences physiques, lettres-histoire géographie, EPS, histoire-géographie, sciences-physiques et chimiques, économie-gestion option commerce et vente, mathématiques).

Dans le premier degré, comme dans le second degré, la couverture des postes vacants, dans un contexte de moindre attractivité des concours et de tensions sur les moyens d'enseignement, nécessite une forte anticipation des besoins en matière de recrutement, notamment des personnels contractuels afin de reconstituer, si nécessaire, les viviers.

Si la durée de la vacance s'accroît, le nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire représente cependant une part très marginale de l'effectif total enseignant (inférieure à 1 %).

**INDICATEUR 1.2 : Coût des examens des élèves et des concours de personnels enseignants par candidat présent**

Pour ce qui concerne les examens des élèves, les sessions d'examens 2020 et 2021 ont été fortement marquées par la crise sanitaire. La session 2022 demeure encore influencée par la crise sanitaire pour les aménagements imposés par la distanciation physique et les mesures de prévention sanitaire.

Les coûts moyens des examens observés pour la session 2020 étaient très nettement inférieurs à ceux des sessions précédentes en raison des annulations d'épreuves terminales remplacées par des évaluations en contrôle continu. Ainsi, les coûts moyens des examens observés pour la session 2021 (cible et réalisation 2022) sont logiquement repartis à la hausse au regard de la session 2020 (réalisation 2021), la plupart des épreuves terminales ayant pu être organisées à l'exception des épreuves de spécialité du baccalauréat général et technologique, remplacées à nouveau par des évaluations en contrôle continu.

Les aménagements imposés par la distanciation physique et les mesures de prévention sanitaire ont engendré des dépenses nouvelles en 2021, avec des coûts supplémentaires de location de salle pour les concours et certains examens.

Concernant le DNB, le coût constaté pour 2022 au titre de la session 2021 est de 3,4 € par candidat présent, soit un coût légèrement inférieur à celui constaté en 2020 au titre de la session 2019 (3,8 €). En 2020, la baisse était imputable principalement aux frais de déplacement et de jury, en raison du remplacement exceptionnel de l'ensemble des épreuves terminales par le contrôle continu.

Concernant les CAP/BEP, la suppression en 2021 du brevet d'études professionnelles (BEP) a impliqué une révision du second sous-indicateur, désormais consacré au seul certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Le coût constaté en 2022 au titre de la session 2021 est de 32 € par candidat présent. Le coût pour les sessions antérieures n'a pu être reconstitué, les remontées d'informations permettant de ne distinguer que partiellement les coûts relatifs au CAP de ceux relevant du BEP.

Concernant le baccalauréat, le coût moyen réalisé en 2022 au titre de la session 2021, de 49,1 € par candidat présent, est en hausse par rapport à la session de 2020 (24,4 €, réalisation 2021) et en diminution par rapport à la session de 2019 (76,8 €, réalisation 2020), notamment en raison de la crise sanitaire et du remplacement des épreuves de spécialité par le contrôle continu.

Les coûts moyens 2021 intègrent l'expérimentation de la dématérialisation de la correction des copies sur certaines épreuves du baccalauréat général et technologique et du BTS. Si elle se traduit par une légère hausse des dépenses d'achats de copies (besoins spécifiques liés à la numérisation), elle vise, à terme, à permettre une limitation des frais de déplacement des membres de jury et des économies sur les frais de transport des copies, tout en sécurisant l'organisation.

S'agissant des BTS, le coût moyen par candidat présent est de 103,7 € à la session 2021. Cette augmentation par rapport à la session 2019 (95,8 €, réalisation 2020) est notamment liée à l'instauration d'une session de rattrapage, à la mise en place de la dématérialisation des copies, et à l'augmentation des coûts de location de salle en raison des aménagements imposés par la distanciation physique et les mesures de prévention sanitaire.

S'agissant des concours des personnels enseignants, bien que le coût des concours pour la session 2022 diminue de 12 % (-15 % pour le second degré soit 20,2 M€ et -3 % pour le 1<sup>er</sup> degré soit un coût de 8,4 M€) par rapport à la session 2021, le coût par candidat présent est en forte augmentation pour le 1<sup>er</sup> degré, portant l'indicateur à 397 € par rapport à la prévision 2022 fixée à 184 € tandis que le coût par candidat présent pour le second degré est en légère diminution (350 € par rapport à une prévision 2022 fixée à 354 €).

La session 2022 est en effet marquée par :

- Une forte baisse du nombre des inscriptions pour le premier degré (-40 %) et le second degré (-20 %);
- L'impact de la réforme des maquettes du concours de professeur des écoles qui a introduit une troisième épreuve à l'admissibilité au concours.

En effet, si l'on constate pour le premier degré, sur tous les types de dépenses, une baisse d'environ 15 %, celle-ci est cependant à relativiser au regard de la progression des coûts d'organisation liés à l'impression et la livraison des sujets qui de 0,2 M€ en 2021 s'établit à 1,2 M€ en 2022. Cette augmentation est pour une part induite par le mode de production des sujets assuré depuis la session 2022 dans le cadre d'un marché national, mais est surtout due à la troisième épreuve pesant sur l'ensemble des postes de dépense tels que la location d'espaces et, en particulier, le

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Objectifs et indicateurs de performance

poste impression des sujets. L'impact de cette troisième épreuve limite ainsi la réduction attendue sur les dépenses d'organisation du fait de l'allègement des contraintes sanitaires.

Ainsi, pour les concours du premier degré, bien qu'au total, les coûts diminuent de 3 %, la très forte diminution des inscriptions entraîne mécaniquement une hausse de l'indicateur basé en effet sur le nombre de candidats présents.

Pour les concours enseignants du second degré, la réduction du nombre de candidats pour la session 2022, conduit à une baisse globale de 15 % des coûts. En effet on constate une baisse des dépenses du Hors Titre 2 de 12,3 % (notamment une diminution des frais de location de 25 %) et pour le titre 2, une diminution des indemnités de jury et de frais de surveillance de 18 %. Il est à noter cependant que, pour cette session, l'épreuve d'entretien avec le jury, qui inclut désormais des personnels disposant de compétences RH, a nécessité des jours de regroupement supplémentaires impactant la ligne des frais de déplacement et indemnités de jury.

**OBJECTIF****2 – Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines****INDICATEUR****2.1 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Tous personnels	%	3,37	Non connu	4,59	Non connu	4,59

**Commentaires techniques**

**Source des données** : -SG – DGRH (MIPH – Mission à l'intégration des personnels handicapés) Champ : Enseignants et non enseignants (y compris enseignement privé et enseignement supérieur pour les établissements qui ne sont pas entrés dans les responsabilités et compétences élargies, les autres effectuant leur propre déclaration auprès du FIPHFP), France métropolitaine + DOM. Mode de calcul : Cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n° DF-2PERF-22-3123 du 19 avril 2022 (guide méthodologique de la performance). Il est précisé que le taux annuel de cet indicateur est celui déclaré au FIPHFP et à la direction générale de l'administration et de la fonction publique. Depuis l'année 2010, les données proviennent des bases de gestion. Tous les agents sont informés des droits accordés aux personnels handicapés et invités à faire connaître leurs besoins particuliers. C'est à partir de leur déclaration que les données permettant de calculer le taux d'emploi sont collectées. Au ministère de l'éducation nationale, cette collecte s'opère à partir des remontées d'informations des bases de gestion RH (EPP, AGAPE, POPPEE et AGORA et RENOIRH (pour les personnels des services de la jeunesse et des sports) et d'enquêtes manuelles pour certains personnels, dans l'attente que les SI support de gestion soient modifiés pour recenser les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (les agents recrutés sur contrats aidés dans l'enseignement scolaire, essentiellement dans les DROM, sont recensés par voie d'enquête auprès des correspondants handicap, et les personnels d'inspection et de direction sont gérés depuis 2015 dans SIRHEN).

En ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur, les données sont recueillies par voie d'enquêtes manuelles. Il convient de préciser que les personnels relevant des universités et établissements passés en responsabilités et compétences élargies (loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités), sont exclus du périmètre de l'indicateur, ces établissements effectuant depuis 2015 leur propre déclaration.

Les personnels des services de la jeunesse et des sports transférés au 01/01/2021 ont été intégrés en 2022 pour le calcul du taux d'emploi ministériel.

Dans un souci d'harmonisation entre l'ensemble des ministères, les taux portés pour chaque année N figurant dans le tableau correspondent bien à la réalisation de l'année N (les données d'une année N ne peuvent être complétées qu'en juillet de l'année N+1). A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la collecte des éléments nécessaires à la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) se fera par le biais de la déclaration sociale nominative. Par ailleurs, le recensement des contrats aidés a perdu en fiabilité en raison de la bascule progressive de ces contrats depuis 2018 en Parcours Emploi Compétences (PEC) ou de leur transformation en contrats d'AESH (CDD pour 3 ans renouvelables 1 fois avant CDI). La remontée des données liées aux contrats d'insertion (et aux AESH rémunérés HT2) ne peut être exhaustive en l'état actuel : la raison en est la difficulté pour l'employeur d'identifier localement ces personnels, leur gestion étant assurée par des établissements mutualisateurs. Un travail est en cours à la DGRH pour clarifier ce point et le basculement de progressif de la totalité de cette population AESH vers les T2 à partir de 2023 permettra de fiabiliser la donnée.

Cet indicateur est supprimé à partir du PAP 2023 : il paraîtra désormais dans le rapport annuel sur l'état de la fonction publique.

## INDICATEUR

## 2.2 – Efficience de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6

**Commentaires techniques**Source des données : SG-SAAM / SG-DGRH / SG-DAFChamp : France métropolitaine + DOM + COMMode de calcul :

Cet indicateur interministériel répond à la définition de la circulaire budgétaire n° DF-2PERF-22-3123 du 19 avril 2022 (guide méthodologique de la performance).

– Les effectifs de gérants sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) et les effectifs gérés en personnes physiques. Les personnels vacataires ne sont pas pris en compte.

– Les agents considérés comme gérants comprennent l'ensemble des personnels des services centraux et déconcentrés affectés à la gestion des ressources humaines sous tous ses aspects : gestion des carrières, liquidation de la paie, suivi des conditions de travail, pilotage de la politique RH et des compétences, formation et gestion des pensions.

– Les agents considérés comme gérés comprennent l'ensemble des personnels émergeant sur le plafond d'emplois État (titre 2) des programmes 139, 140, 141, 230 et 214 relevant de la mission interministérielle « enseignement scolaire » (MIES).

## INDICATEUR

## 2.3 – Part des surnombres disciplinaires

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ensemble	Nombre %	501 (0,14)	470 (0,12)	< 600	436 (0,12)	< 500

**Commentaires techniques**Source des données : SG-DGRHChamp : France métropolitaine + DOMMode de calcul :

Sont considérés comme surnombres disciplinaires les enseignants recensés au-delà des besoins d'enseignement et de remplacement pour une année scolaire donnée. Le dénombrement s'effectue par académie et par discipline en équivalent temps plein. La somme de ces surnombres est ensuite calculée au niveau national et rapportée au nombre total d'enseignants de la discipline.

La date d'observation de cet indicateur est fixée en juin de l'année n pour une année scolaire de référence n-1/n afin de mesurer les actions menées au cours de l'année n, d'améliorer les délais de production (notamment dans le cadre du rapport annuel de performances) et d'harmoniser cet indicateur avec ceux présentés pour les programmes « Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré ».

## Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Objectifs et indicateurs de performance

### INDICATEUR

#### 2.4 – Efficacité et efficience du remplacement des personnels enseignants des premier et second degrés public

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Enseignement scolaire public du premier degré : taux de remplacement	%	78,9	78,4	90	68,7	90
Enseignement scolaire public du premier degré : taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants	%	62,2	75,4	78	76,5	78
Enseignement scolaire public du second degré : Taux de remplacement	%	96,4	94,7	99	94	99
Enseignement scolaire public du second degré : Taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants	%	86,7	91,4	92	91,4	92

#### Commentaires techniques

Source des données : SG-DGRH

Champ : Enseignement public, France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)

Mode de calcul :

Les deux sous-indicateurs du **premier degré** mesurent l'efficacité et l'efficience du remplacement des personnels enseignants en congé (pour maladie ordinaire, longue maladie, maternité, etc.) et, depuis 2014, des personnels enseignants bénéficiant d'une autorisation d'absence ou en formation continue. Ils sont construits à partir de l'application de gestion des personnels du premier degré (AGAPE) et de son module de gestion du remplacement (ARIA).

À partir de 2014 :

Taux de remplacement des enseignants :

- numérateur : nombre de demi-journées d'absence (dont autorisation d'absence et besoin de suppléance pour la formation continue) effectivement remplacées pendant une année scolaire ;
- dénominateur : nombre total des demi-journées d'absence (dont autorisation d'absence et besoin de suppléance pour la formation continue).

Taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants :

- numérateur : nombre de demi-journées d'absence (tous motifs confondus) remplacées par les titulaires remplaçants et les contractuels chargés du remplacement pendant une année scolaire ;
- dénominateur : nombre de demi-journées potentielles de remplacement dues par les titulaires remplaçants et les contractuels chargés du remplacement pour tous types d'absences (tous motifs confondus) pendant une année scolaire.

Les deux sous-indicateurs du **second degré** mesurent l'efficacité et l'efficience du remplacement des absences des personnels enseignants d'une durée de 15 jours et plus. Ils sont construits à partir de l'application de gestion des personnels enseignants du second degré (EPP) et de l'entrepôt de données du PIAD (pôle inter académique décisionnel).

Taux de remplacement des enseignants :

- numérateur : nombre de jours de remplacement ou de suppléance d'une durée supérieure ou égale à 15 jours assurés pendant une année scolaire par le potentiel de remplacement (titulaire sur zone de remplacement – TZR, maîtres auxiliaires garantis d'emploi – MAGE) et les contractuels (en CDI ou CDD) ;
- dénominateur : nombre de jours de remplacement ou de suppléance d'une durée supérieure ou égale à 15 jours ayant fait l'objet d'une demande de remplacement pendant une année scolaire.

Taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants :

- numérateur : nombre de jours de remplacement et de suppléance de 15 jours et plus assurés par les enseignants mobilisables pour le remplacement et la suppléance (TZR, MAGE et contractuels en CDI). Certains enseignants sont exclus du potentiel mobilisable pour le remplacement, notamment les enseignants ayant une disponibilité inférieure à un tiers de leur obligation réglementaire de service et les agents en congé de maladie supérieur à 15 jours ;
- dénominateur : nombre total de jours dus par le potentiel « net » pour le remplacement et la suppléance (TZR, MAGE et contractuels en CDI).

### ANALYSE DES RÉSULTATS

#### INDICATEUR 2.1 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

En 2022, le ministère a poursuivi la mise en œuvre du « Plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et d'inaptitude » pour la période 2020-2022, dans un contexte en pleine évolution.

En effet, la circulaire du Premier ministre n° 6227-SG du 17 novembre 2020 relative à la « mobilisation interministérielle pour un État plus inclusif » a confirmé le processus de professionnalisation des correspondants handicap (CH), dont la fonction a été reconnue par la circulaire DGAFP du 17 mars 2022 relative à la « mise en place de référents handicap dans la fonction publique d'État », en tant que porteurs de la « fonction handicap » et du déploiement de la politique handicap ministérielle au sein des académies et des établissements.

Par ailleurs, suite à la réforme de la Déclaration de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) auprès du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), le ministère a versé une contribution pour la deuxième année consécutive (31,8 M€), au titre de la non atteinte du taux d'emploi légal de 6 % de travailleurs handicapés.

Face à cette situation, le ministère se mobilise en développant la politique d'inclusion des personnels. Trois chantiers d'ordre structurel ont été engagés en 2022, impactant directement l'évolution du taux d'emploi ministériel :

- La consolidation du rôle du correspondant handicap (CH) au sein de la sphère éducative :
- La poursuite des actions de sensibilisation et de formation :
- Un recensement fiabilisé des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) dans les SIRH

Pour fiabiliser le recensement des BOE dans les différents SIRH, un guide d'aide au renseignement des bases a été élaboré au niveau national et diffusé auprès du réseau des CH de l'enseignement scolaire ainsi qu'en direction des gestionnaires RH de personnels.

Par ailleurs, le recensement BOE fera l'objet de travaux complémentaires, avec le soutien des services informatiques en vue d'accompagner la bascule progressive de l'ensemble des populations dans le SI RENOIRH.

En 2022, l'ensemble de ces actions a contribué à la stabilisation relative du taux d'emploi ministériel, malgré l'augmentation du périmètre de la DOETH ministérielle (intégration des populations jeunesse et sports, ainsi que de l'académie de Mayotte).

## **INDICATEUR 2.2 : Efficience de la gestion des ressources humaines**

Le ratio ministériel s'élève, pour 2022, à 0,6 %, soit 6 gestionnaires pour 1 000 agents gérés (hors programme 143 « Enseignement technique agricole »). Ce ratio demeure le plus efficace de tous les départements ministériels, même après intégration des agents relevant des services de la jeunesse et des sports accueillis par le programme 214 au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ce haut niveau de performance résulte notamment d'une organisation mutualisée des services reposant très majoritairement sur un modèle de gestion intégrée (gestion administrative et financière).

Il convient de noter que ce ratio ne tient pas compte de la charge de gestion des carrières des personnels de bibliothèque relevant de la fonction publique de l'État, ni de celle des personnels rémunérés par les établissements publics (tels que les universités ou les établissements relevant du ministère des Sports et des jeux olympiques et paralympiques).

## **INDICATEUR 2.3 : Part des surnombres disciplinaires**

Le ministère poursuit des réformes qui impliquent des changements majeurs du système éducatif dans l'intérêt des élèves, notamment la réforme de la voie professionnelle et la réforme du baccalauréat général : elles peuvent encore avoir des effets (de façon de plus en plus résiduelle) sur les surnombres disciplinaires.

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Objectifs et indicateurs de performance

Pour l'année scolaire 2021-2022, les surnombres disciplinaires totalisent 436 ETP, contre 470 en 2020-2021, soit une diminution de -7,23 % (-34 ETP).

Les 436 ETP surnuméraires se décomposent ainsi :

-323 ETP concernent les disciplines générales, contre 350 ETP en 2021, notamment les mathématiques (100 ETP en surnombre contre 17 en 2021), les disciplines linguistiques (italien, allemand, occitan...) lesquelles représentent 139 ETP de sureffectifs (contre 134 ETP en 2021), les lettres modernes (21 ETP contre 100 en 2021) et la philosophie (23 ETP contre 32 ETP en 2021) ;

-112 ETP concernent les disciplines professionnelles, comme en 2021, notamment les différentes spécialités de génie mécanique et d'économie-gestion, lesquelles représentent 39 ETP de sureffectifs (contre 53 ETP en 2021) ;

-1 ETP concerne les disciplines de documentation contre 8 ETP en 2021.

Rapportés à l'ensemble de la population enseignante du second degré, les surnombres disciplinaires représentent une part résiduelle de 0,12 % (comme en 2021 et inférieure à 2020 qui présentait un ratio de 0,14 %).

Il convient enfin de rappeler que les enseignants concernés peuvent être mobilisés par les académies pour enseigner dans des disciplines connexes ou pour renforcer l'encadrement des élèves dans leur établissement de rattachement ou dans d'autres établissements.

**INDICATEUR 2.4 : Efficacité et efficience du remplacement des personnels enseignants des premier et second degrés publics**

Pour le premier degré, l'efficacité du remplacement s'établit à 68,7 % au niveau national, en baisse (-9,7 points) par rapport à 2021. Le taux de rendement du potentiel de professeurs remplaçants s'établit, quant à lui, à 76,5 % et connaît une hausse de 1,1 point par rapport à la réalisation 2021.

Cette baisse de l'efficacité du remplacement s'explique très largement par la hausse des besoins de remplacement (+19,9 %), imputables pour une large part à la crise sanitaire et en particulier à la vague Omicron.

L'amélioration du taux de rendement témoigne de l'amélioration de l'utilisation de la ressource destinée aux remplacements qui n'a cependant pas été suffisante pour répondre à l'ensemble des besoins.

Pour le second degré, le taux d'efficacité du remplacement diminue de 0,7 points par rapport à 2021 pour s'établir à 94 %. Le taux de rendement du potentiel de professeurs remplaçants est quant à lui stable à 91,4 %.

**OBJECTIF****3 – Optimiser les moyens des fonctions support****INDICATEUR****3.1 – Dépense de fonctionnement par agent**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Fonctionnement courant : moyenne nationale	€	1 675	1 679	< 1 100	1 440	< 1 200
Fonctionnement courant : administration centrale	€	3 190	3 481	< 1 400	3 136	< 1 400
Fonctionnement courant : services déconcentrés	€	1 534	1 498	< 1 100	1 271	< 1 200
Fonctionnement immobilier : moyenne nationale	€	891	970	< 950	1 082	< 1 200

**Commentaires techniques**

Source des données : SG-SAAM (données financières : source CHORUS – données GRH : sources emplois / SERACA / SIRH)

Champ : France métropolitaine (hors SIEC et IHEEF) + DOM + COM (hors Nouvelle-Calédonie)

Mode de calcul :

– le sous-indicateur « coût de fonctionnement courant par agent » se compose pour l'administration centrale et les services déconcentrés (services académiques et vice-rectorats d'outre-mer) des dépenses relatives au fonctionnement courant (abonnements, documentation générale et technique, fournitures de bureau, papier, travaux d'impression, frais postaux), à la téléphonie et à l'équipement informatique (postes de travail, copieurs, matériel informatique, consommables) rapportées aux effectifs suivants : personnes physiques émargeant sur le programme 214 et agents relevant d'autres programmes de la mission enseignement scolaire mais inducteurs de coûts de fonctionnement sur le programme 214 (inspecteurs, directeurs de centres d'information et d'orientation – CIO -, psychologues de l'Éducation nationale et personnels administratifs, techniques et ouvriers en fonction dans les CIO d'État).

Il est à noter que depuis le PAP 2019, les dépenses de téléphonie et d'informatique (deux des trois composantes du sous-indicateur « fonctionnement courant ») sont réparties au prorata de l'ensemble des effectifs des services centraux et déconcentrés afin de gommer le biais constaté pour l'administration centrale en charge de dépenses transversales pour l'ensemble du système éducatif.

– le sous-indicateur « coût de fonctionnement immobilier par agent » se compose pour l'administration centrale et les services déconcentrés (services académiques et vice-rectorats d'outre-mer) des dépenses relatives au fonctionnement immobilier (fluides, charges locatives, gardiennage, nettoyage, collecte des déchets et diverses taxes) rapportées aux effectifs suivants : personnes physiques émargeant sur le programme 214 et agents relevant d'autres programmes de la mission enseignement scolaire mais inducteurs de coûts de fonctionnement sur le programme 214 (inspecteurs, directeurs de CIO, psychologues de l'Éducation nationale et personnels administratifs, techniques et ouvriers en fonction dans les CIO d'État).

**INDICATEUR****3.2 – Ratio d'efficacité bureautique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	1 294	1 179	< 750	946	< 1000
Nombre de postes bureautiques	Nb	31 584	34 265	34 381	34 292	34 267

**Commentaires techniques**

Source des données : SG-DNE (sources : CHORUS, INDIA REMU, SERACA, tableau de bord DNE)

Champ : France métropolitaine + DOM (dont Mayotte à compter du PAP 2022)

Mode de calcul :

Depuis le PAP 2017, la méthode de calcul du ratio d'efficacité bureautique évolue consécutivement au déploiement d'un nouveau référentiel d'activités informatiques au 1<sup>er</sup> janvier 2016. En effet, dans le cadre de l'objectif d'optimisation des dépenses du système d'information de l'État, la Direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication de l'État (DINSIC), avec l'appui de la direction du budget, souhaite développer des instruments financiers adaptés au pilotage du système d'information.

À ce titre, les dépenses informatiques font l'objet d'un suivi précis et rapproché de la DINSIC, qui en anime l'analyse interministérielle, en lien avec les secrétaires généraux des ministères, afin de dégager des objectifs collectifs et déclinés par ministère.

Pour rendre opérant ce suivi renforcé au niveau interministériel, l'ensemble des programmes budgétaires concernés a mis en œuvre un référentiel des activités des systèmes d'information et de communication commun.

Ainsi, l'indicateur comprend :

– au numérateur, les dépenses bureautiques concernant :

\* les postes de travail (achats d'équipement fixe, portable ou ultra-portable) y compris en location, les droits de licence, la formation et l'assistance aux utilisateurs, la maintenance des matériels et logiciels bureautiques, y compris les serveurs dédiés à la bureautique (solutions de stockage partagé et de sauvegarde) ;

\* les solutions d'impression (services d'impression individuels ou partagés). Sont exclues les solutions d'impression de masse et de reprographie spécifiques (exemple : impression des sujets d'examens et concours) ;

\* les dépenses de télécommunications individuelles (téléphonie fixe et mobile et audiovisuel (solutions de projection, visioconférences, etc.) que ce soit sous forme matérielle (téléphones fixes et portables, vidéoprojecteurs, câblage, etc.), d'abonnement ou de facturation individuelle ou collective (hors frais de transport de données relevant des réseaux LAN (local) et WAN (longue distance)) ;

\* l'estimation des dépenses salariales des personnels (hors CAS pensions) relevant des services bureautiques (tels que définis par le référentiel interministériel des activités des systèmes d'information et de communication).

– au dénominateur : le nombre de postes bureautiques correspondant au nombre d'agents utilisateurs en services déconcentrés (dont CIO d'État, circonscriptions du premier degré) et en administration centrale, augmenté du nombre des personnes non agents de l'État bénéficiant d'un équipement bureautique (chargés de missions temporaires, consultants, stagiaires, etc.) en administration centrale.



**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Objectifs et indicateurs de performance

**INDICATEUR****3.3 – Efficience de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio SUN/Poste de travail	m <sup>2</sup> /poste de travail	12,8	12,6	12,4	12,5	12,6
Ratio entretien courant/SUB	€/m <sup>2</sup>	9	11,5	10,8	12,1	12,2
Ratio entretien lourd/SUB	€/m <sup>2</sup>	21,6	25,8	38,9	36,6	29,4

**Commentaires techniques**Source des données : SG-SAAMChamp : France métropolitaine + DOM + COMMode de calcul : cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n° DF-2PERF-22-3123du 19 avril 2022 (guide méthodologique de la performance).

À compter de 2016, le périmètre concerne l'immobilier de bureaux en domanial, en locatif ou mis à disposition gratuitement, soit :

- pour l'administration centrale tous les bâtiments (y compris les sites de DESCARTES, BESLON et de l'IHEEF) ;
- pour les services déconcentrés les rectorats, les vice-rectorats, les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), les circonscriptions d'inspection de l'éducation nationale (IEN), le service inter-académique des examens et des concours (SIEC) et les centres d'information et d'orientation (CIO) d'État.

Sont hors champ : les logements, les parkings, les sites des opérateurs de l'enseignement scolaire, les cités administratives (ces dernières relevant du programme 354 « Administration territoriale de l'État »).

Les surfaces

SUN (surfaces utiles nettes) et SUB (surfaces utiles brutes) sont extraites de l'application RT via l'application OAD pour les services déconcentrés et du SPSI pour l'administration centrale (données actualisées au 31/12/2017).

Les salles de formation sont comptabilisées en SUB mais ne sont pas prises en compte dans les SUN.

Ratio SUN / Poste de travail

Le nombre de postes de travail correspond aux résidents administratifs des locaux retenus pour les calculs de surfaces ci-dessus exerçant une activité régulière, à temps complet ou partiel. Il s'agit des agents, des consultants, des personnels externes, des intérimaires, des stagiaires, exclusion faite des agents techniques des services généraux (agents techniques de maintenance et d'exploitation, agents d'entretien, personnel de restauration, agents de sécurité, hôtesse d'accueil et d'orientation, agents courrier, jardiniers, reprographes, chauffeurs).

Depuis janvier 2016, les données utilisées sont extraites de deux nouveaux outils informatiques métiers déployés par la DIE dans les administrations centrales et les services déconcentrés :

- « Référentiel Technique » (RT) pour la saisie de données, sur la base de l'inventaire CHORUS REFX ;
- « Outil d'aide au diagnostic » (OAD) pour les restitutions des données RT et CHORUS REFX.

De plus, l'infocentre de la DIE permettra également d'effectuer des restitutions de CHORUS REFX.

Ratio entretien courant / SUB

Dépenses (en CP) d'entretien courant des services déconcentrés et de l'administration centrale sur le programme 214 auquel s'ajoutent, pour l'administration centrale, le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » et, marginalement, le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Ratio Entretien lourd / SUB (uniquement immobilier de bureaux en domanial)

Dépenses (en CP) d'entretien lourd des services déconcentrés et de l'administration centrale sur le programme 214 auquel s'ajoute pour l'administration centrale, le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

La DIE préconise d'évaluer les performances immobilières sur la base de la surface utile brute (SUB) qui s'associe au mieux à cette évolution.

## INDICATEUR

## 3.4 – Respect des coûts et délais des grands projets

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	131	133	131	141	69
SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	90	90	83	103	114
Immobilier : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	17	17	46	12	24
Immobilier : Taux d'écart calendaire agrégé	%	100	100	100	91	59

## Commentaires techniques

Source des données : SG-DNE - SG-SAAM

Mode de calcul :

Cet indicateur a été calculé à partir de données chiffrées portant sur un panel de projets informatiques et immobiliers prioritaires dont le détail est présenté ci-après.

Le taux d'écart budgétaire agrégé correspond à la part d'évolution du coût révisé rapporté au coût initial.

Le taux d'écart calendaire agrégé correspond au différentiel de durée entre la prévision initiale et révisée, rapporté à la durée initiale.

Cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n° DF2PERF-22-3123 du 19 avril 2022 (guide méthodologique de la performance).

Il est à noter qu'à compter du PAP 2017, les sous-indicateurs des grands projets informatiques intègrent désormais les dépenses titre 2 ainsi que les dépenses hors titre 2 au titre du maintien en condition opérationnelle (MCO).

## Projets informatiques :

Le projet **OCEAN** (système d'information des examens et concours) porte sur l'ensemble des examens, concours et certifications de l'éducation nationale. Il est progressivement remplacé par l'application **CYCLADES**, qui assure la gestion des candidats tout au long de la session d'examen (soit plus de 2,5 millions de candidats par an).

Le projet **OP@LE** (Outil de pilotage, financier et d'analyse des EPLE) concerne le déploiement du nouveau SI de gestion budgétaire et comptable en EPLE. Il répond aux évolutions réglementaires, notamment induites par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Les travaux préparatoires au projet (sous forme d'études) ont débuté en 2015. Les 35 000 utilisateurs sont les ordonnateurs, les agents comptables, les gestionnaires et les personnels des services d'intendance d'un EPLE.

Le projet **OPER@** (Outil de pilotage et de rémunération en EPLE) (ex- SI Paie en EPLE) remplace « GOSPEL » et les autres applications de paie en EPLE pour assurer la paie des contrats aidés, des assistants d'éducation, des contractuels et des intervenants rémunérés à la vacation.

## Projets immobiliers :

Désignation des projets immobiliers	Année d'initialisation du projet	Durée initiale du projet	Durée révisée du projet	Coût initial du projet (M€)	Coût révisé du projet (M€)	Écart entre coût révisé et coût initial
		Nombre d'années	Nombre d'années	a	b	c=b-a
Réhabilitation du site de Descartes	2009	5	18	16,5	24	7,5
Rectorat de Nancy-Metz regroupement des services	2011	5	11	21	34,1	13,1
Rectorat de Créteil	2019	6	6	80,5	83,35	5
Rectorat de Versailles*	2022	6	7	118,25	122,97	4,72

\* Hors Cour administrative d'appel

La réhabilitation du site « Descartes », qui abrite notamment l'administration centrale du MESRI, concerne principalement la mise aux normes (sécurité incendie, électrique et ascenseurs), ainsi que la reconstruction de la façade d'un bâtiment (Langevin). Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un schéma directeur validé par la préfecture de police de Paris qui définit l'ensemble des opérations à conduire. Le financement de l'opération est majoritairement assuré par le programme 214 après retrait du BOP MENESR du CAS immobilier (P 723) sur plusieurs opérations d'envergure.

Dans les services déconcentrés, l'opération conduite sur le site de l'ancienne école des mines de Nancy permet de rapprocher les services du rectorat de Nancy-Metz, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle, de la structure CANOPE et de la délégation régionale de l'ONISEP (DRONISEP), ainsi que les circonscriptions d'inspection du premier degré (IEN) nancéennes.

L'opération de construction dans la ZAC de l'Échat à Créteil d'un bâtiment domanial permettra le regroupement des services du rectorat de Créteil, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Val-de-Marne, du groupement d'intérêt public pour la formation continue et l'insertion professionnelle (GIP FCIP) et du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Créteil.

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Objectifs et indicateurs de performance

Le projet Versailles Campus Lesseps prévoit le regroupement des services du rectorat, de la DSDEN, du CROUS et la construction de la cour administrative d'appel de Versailles sur le site actuel du rectorat. L'indicateur ne tient pas compte des financements au titre de la cour administrative d'appel, qui ne sont pas portés par le programme 214.

**INDICATEUR****3.5 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Gains relatifs aux actions achat	M€	6,67	4,2	Non déterminé	2,77	Non déterminé

**Commentaires techniques**

**Champ** : Services centraux et déconcentrés du MENJ (périmètre éducation nationale avant 2021) et du ministère de l'enseignement supérieur, et de la recherche (MESR) (France métropolitaine + DOM + COM)

**Mode de calcul** :

Cet indicateur permet d'estimer les économies d'achats potentielles résultant d'une stratégie ministérielle en utilisant les leviers d'actions mis à la disposition des acheteurs (nationaux et académiques) issus de la mutualisation, de la standardisation, de l'ajustement au juste besoin, de la négociation, de l'externalisation, d'une approche « coût global », etc. Cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n° DF 2PERF-22-3123 du 19 avril 2022 (guide méthodologique de la performance).

L'indicateur est décliné au niveau de la Direction des achats de l'État (DAE) (indicateur 3.1 « Économies achats relatives aux actions achat interministérielles animées par la DAE » du P218 composé de trois sous-indicateurs dont un permettant de suivre la consolidation interministérielle de la performance de la fonction achat : « Économies achats consolidées tous ministères ») et au niveau des ministères.

La méthode de calcul des économies d'achats interministériels et ministériels est identique à celle indiquée en PAP 2023. Les économies d'achats concernent deux grands types de projets achats :

- la performance des marchés ou assimilés, qu'il s'agisse de nouveaux marchés ou de marchés de renouvellement ;
- des actions de progrès qu'il s'agisse de l'optimisation de l'utilisation d'un marché ou de politiques de consommations différentes dans le cadre d'un marché existant.

Concernant les projets de type « marchés ou assimilés », la méthode de calcul est fondée sur la comparaison entre les prix obtenus après intervention de l'acheteur dans le cadre des nouveaux marchés, et le montant de référence qui peut être :

- les prix ou situations des précédents marchés dans le cas d'un renouvellement (prix historiques);
- les prix « de référence » identifiés sur la base d'un parangonnage (benchmark) préalable pour la prise en compte de nouveaux besoins, d'une estimation, du budget ou de la moyenne des offres.

Les évolutions décrites dans le PAP 2022 continuent à s'appliquer.

Depuis l'exercice 2019, les gains réalisés sur les marchés interministériels ne sont plus comptabilisés dans les résultats des ministères. En effet, les résultats en matière d'économie achat doivent permettre d'évaluer uniquement l'action des acheteurs ministériels. Par conséquent, **il a été décidé de limiter l'assiette de calcul au périmètre directement pris en charge**. Néanmoins, lorsque les ministères concluent un marché subséquent sur le fondement d'un accord-cadre, ils peuvent être autorisés, par exception, à comptabiliser les gains supplémentaires issus de la remise en concurrence qu'ils auraient effectuée.

Le SI APPACH a été mis en place en 2019 et 2020. Il s'agit d'un outil de pilotage des marchés publics prenant en compte tout le cycle de vie d'un marché :

- sourcing (rechercher un fournisseur, expertiser un segment d'achat);
- programmation (collecter et consolider la programmation);
- performance (saisie des économies achats et des clauses sociales);
- planification (piloter un portefeuille de projets et définir des calendriers de travail par projet d'achats).

**ANALYSE DES RÉSULTATS****INDICATEUR 3.1 : Dépense de fonctionnement par agent**

Le coût moyen national de fonctionnement courant 2022 s'élève à 1 440 € par agent. Il est en baisse de 14,2 % par rapport à celui de 2021 (1 679 € par agent) du fait de la diminution notable des dépenses exceptionnelles liées à la

crise sanitaire. Plus en détail, le coût moyen de fonctionnement par agent de l'administration centrale enregistre une baisse de -9,9 % et celui par agent des services déconcentrés, diminue de -15,2 %.

L'indicateur de coût moyen national de fonctionnement courant est composé de deux agrégats de dépenses « fonctionnement courant » et « équipement informatique et téléphonie » dont les résultats affichent des variations contrastées.

Au niveau national, les dépenses du bloc « fonctionnement courant » (fournitures de bureau, frais d'impression, frais postaux) sont en baisse de 14,2 % par rapport à 2021 et représentent 41 % des dépenses. Les dépenses en informatique et téléphonie sont en baisse respectivement de 31 % et de -4 % par rapport à 2021 et représentent 59 % des dépenses. Ce constat s'analyse différemment en administration centrale et dans les services déconcentrés et fait l'objet de suivis réguliers.

En administration centrale, les achats d'ordinateurs portables et de matériel informatique et téléphonique représentent le principal poste de dépenses (61 %). Les dépenses en informatique connaissent toutefois une forte baisse (-33 % par rapport à 2021) le renouvellement des équipements fixes par des équipements portables ayant porté majoritairement sur les exercices précédents. L'administration centrale a pris en charge la majeure part des dépenses en équipement bureautique des personnels des services centraux et déconcentrés. Les dépenses du bloc « fonctionnement courant » sont principalement constituées de frais postaux et de travaux d'impression.

En services déconcentrés, le coût moyen est stable par rapport à 2021. Les dépenses de papier et dérivés, de frais postaux et de fournitures de bureau représentent l'essentiel de ce bloc.

Le coût moyen national de fonctionnement immobilier pour 2022 (incluant les dépenses de fluides) s'élève à 1 082 € par agent (contre 970 € en 2021, soit une hausse de 11,5 %). Les principales variations portent sur les dépenses d'électricité, tant dans les services déconcentrés (+35 %) qu'en administration centrale (+71 %), en raison de la hausse des tarifs de l'énergie.

### **INDICATEUR 3.2 : Ratio d'efficience bureautique**

Le ratio d'efficience bureautique pour 2022 s'établit à 946 € par agent. Il intègre, sur le périmètre de l'administration centrale et des services déconcentrés, les dépenses relatives aux postes de travail, aux matériels et logiciels bureautiques et à l'assistance de premier niveau. Il est en baisse de -19,8 % par rapport à 2021 (1179 €). En effet, la crise sanitaire a conduit à modifier la politique d'équipement du ministère en matière de bureautique se traduisant par le déploiement de plus de 29 000 ordinateurs portables en 2020-2021 avec pour objectif d'équiper en totalité les agents de l'administration centrale et des services déconcentrés en matériel mobile pour permettre le travail à distance. Le rythme d'acquisition de nouveaux équipements a nettement ralenti. A cet égard, la DNE a principalement passé, en 2022, une commande de 250 ordinateurs portables pour l'équipement de l'administration centrale.

Au total, le nombre de postes bureautique est globalement stable en 2022 (34 292) par rapport à 2021 (34 265).

### **INDICATEUR 3.3 : Efficience de la gestion immobilière**

La gestion immobilière et le pilotage du parc s'inscrivent dans une stratégie globale d'amélioration du service, de la performance énergétique et d'optimisation de la dépense immobilière.

#### Occupation : ratio SUN/poste de travail

Le ratio 2022 est établi à 12,5 m<sup>2</sup> de surface utile nette (SUN) par poste de travail. Il est en légère diminution par rapport aux réalisations 2020 et 2021. Cette maîtrise reflète les effets conjugués d'une politique de densification des bâtiments en propriété de l'État, d'abandon de surfaces louées, de rationalisation immobilière et la poursuite de la prise en charge par le MENJ des CIO départementaux dont les départements se sont désengagés.

Pour les services déconcentrés, le ratio 2022 (12,4 m<sup>2</sup>/poste de travail) reste stable.

Pour l'administration centrale, le ratio 2022 (13,8 m<sup>2</sup>/poste de travail) est similaire à celui de la réalisation 2021.

### Coûts d'entretien courant et lourd

Le coût de l'entretien courant par m<sup>2</sup> de surface utile brute (SUB) s'élève à 12,1 €/m<sup>2</sup> en 2022, soit +0,6 € par rapport à 2021. La situation est différente entre l'administration centrale et les services déconcentrés.

Pour les services déconcentrés, le coût d'entretien courant par m<sup>2</sup> s'élève en 2022 à 7,2 €/m<sup>2</sup> contre 7,5 €/m<sup>2</sup> en 2021. Les travaux d'aménagements et relogements nécessaires à l'intégration des services jeunesse et sports engagés en 2021 se sont poursuivis en 2022.

Pour l'administration centrale, le ratio s'élève à 48,6 €/m<sup>2</sup>, contre 41,2 €/m<sup>2</sup> en 2021. Cette augmentation s'explique principalement par la reprise d'activité en 2022, certains travaux ou aménagement n'ayant pas pu se faire en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Le coût de l'entretien lourd par m<sup>2</sup> de SUB s'élève à 36,6 €/m<sup>2</sup> en 2022, et augmente par rapport à 2021 (25,8 €/m<sup>2</sup>).

Pour les services déconcentrés, le ratio 2022 est établi à 38,8 €/m<sup>2</sup>. Les principales opérations concernées sont notamment, la réhabilitation du bâtiment Amboise et le changement des huisseries du rectorat à Clermont-Ferrand (1,78M), l'amélioration des performances énergétiques et du confort d'été du rectorat de Montpellier (0,97M), du confort d'été de la DSDEN 30 (0,76M), et de la climatisation du rectorat de la Réunion. (0,61M). A noter que la déconstruction de l'ancien rectorat de Lille est imputé sur les dépenses du propriétaire (0,68M). Les travaux d'aménagements et relogements nécessaires à l'intégration des services jeunesse et sports engagés en 2021 se sont poursuivis en 2022.

Pour l'administration centrale, le ratio 2022 s'élève à 24,3 €/m<sup>2</sup>, contre 22,6 €/m<sup>2</sup> en 2021.

L'année 2022 est donc marquée par une reprise des prestations d'entretien courant et lourd. Elles ont en effet été réalisées sur des surfaces plus étendues et ont été fortement impactées par la poussée inflationniste du prix des matériaux, des énergies et des fluides.

## **INDICATEUR 3.4 : Respect des coûts et délais des grands projets**

### Projets informatiques

Le détail des coûts et des durées de chacun des grands projets informatiques est explicité dans la justification au premier euro (JPE) des « Grands projets informatiques ». Comme indiqué dans les précisions méthodologiques, le périmètre des dépenses pris en compte dans cet indicateur intègre depuis 2017 les dépenses de titre 2 ainsi que les dépenses hors titre 2 au titre du maintien en condition opérationnelle.

### Projets immobiliers

Le coût à terminaison et la durée des grands projets immobiliers en 2022.

### Administration centrale

S'agissant du projet de « Réhabilitation du site Descartes » (administration centrale du MESRI), le coût (24 M€) est inchangé mais la durée globale est révisée, compte tenu du décalage des opérations qui ont débuté en 2021. L'étude visant à définir le programme de densification du site Descartes a été achevée et permet de confirmer la capacité d'accueil cible du site après densification. Les études relatives aux travaux de mise aux normes des systèmes de « sécurité-incendie » ont été réalisées en 2020. Le démarrage des travaux a débuté en septembre 2021 après un retard lié à la crise sanitaire. Il convient de rappeler que ces travaux interviennent sur des bâtiments classés.

La durée de réalisation effective du projet est augmentée d'une année compte tenu des modalités de réalisation (marché global de performance et la durée inhérente au montage des marchés publics) et la durée totale est étendue à 18 ans en considérant l'année d'initialisation du projet, (2009) et, sa date de fin (2027).

### Services déconcentrés

La construction dans la ZAC de l'Échat à Créteil d'un bâtiment domanial permettra le regroupement des services du rectorat de Créteil, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Val-de-Marne, du groupement d'intérêt public pour la formation continue et l'insertion professionnelle (GIP FCIP) et du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Créteil. L'opération consiste à construire 20 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher afin d'accueillir 1 120 agents. Son coût, validé en conférence de l'immobilier public du 16 février 2017, était évalué à 80,50 M€. Suite aux résultats des appels d'offres, marqués par l'augmentation des coûts des matériaux, le montant du projet a été réévalué en 2022 à 83,35 M€. La dernière prévision Les travaux ont démarré en 2022, la livraison est prévue en 2024.

Rectorat de Versailles : Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 131 M€ TDC, dont 120,4 M€ financés sur le programme 214, hors mobilier. L'opération qui sera conduite sous un marché global de performance (MGP) avec une part maintenance évaluée à 3 M€ pour les 5 premières années d'exploitation. La participation financière du Conseil d'État est évaluée à 10,62 M€, correspondant d'une part au coût des travaux de construction du bâtiment neuf avec parking et d'autre part au coût de la maintenance au prorata des surfaces du préprogramme. Le calendrier des travaux de constructions neuves prévoit une livraison de novembre 2026 à mars 2027 et une livraison finale du campus en avril 2028.

Le projet concernant le site de l'ancienne école des mines de Nancy s'est achevé en 2022. Il a permis de rapprocher les services du rectorat de Nancy-Metz, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle, de la structure CANOPE et de la délégation régionale de l'ONISEP (DRONISEP), ainsi que les circonscriptions d'inspection du premier degré (IEN) nancéennes,

L'estimation du coût de cette opération a connu une augmentation en 2018 et en 2021 en raison de travaux complémentaires. Le coût final de l'opération est de 34,1 M€, contre 29,85 M€ affichés en PAP 2018. Les services ont emménagé pour la rentrée 2022. Le solde de l'opération (restes à payer) sera réglé en 2023.

### **INDICATEUR 3.5 : Efficience de la fonction achat**

En lien avec les orientations de la direction des achats de l'État (DAE), la politique d'achat du MENJS et du MESRI intervient sur les différents leviers qui permettent d'accroître la performance économique des achats. L'année 2022 a été marquée par la montée en charge de l'aide au pilotage des achats. A cet égard, la poursuite du déploiement du SI APPACH fiabilise, consolide les informations et permet une interconnexion avec les systèmes déjà en place. Des formations ont permis d'accompagner les acheteurs des services déconcentrés particulièrement dans la saisie de la performance et de faciliter leur appropriation de l'outil. L'administrateur SI Achats permet, quant à lui, de renforcer le pilotage des outils et de constituer une interface entre les services du ministère et le support SI interministériel. Enfin, l'application « base des marchés de la mission achats » (BDM MDA) qui suit l'exécution financière des marchés, s'est enrichie d'alertes spécifiques relatives à la surveillance des montants en AE et CP de chaque transaction.

Par ailleurs, le déploiement de l'outil s'est traduit par de nouvelles sessions de formation. La Direction des achats de l'État (DAE) a fait évoluer les fonctionnalités du SI APPACH pour développer certaines briques fonctionnelles, notamment la brique « contrat » qui mesure la performance achat en 5 axes : économie, accès des PME, responsabilité environnementale et sociale, innovation.

Le 12 juillet 2022, la DAE a officiellement lancé APProch, le nouveau portail interfacé avec APPACH qui a été créé dans le cadre du projet de « Transformation numérique de la commande publique » (TNCP) : ce portail permet aux entreprises d'identifier les projets d'achats des services de l'État et de leurs établissements publics, des établissements hospitaliers et des collectivités territoriales afin d'anticiper les consultations à venir dans leurs domaines d'activité. Toute entité soumise au code de la commande publique peut publier ses projets d'achats sur APProch. La mise en ligne des projets de consultations sur APProch vise à développer le dialogue entre les acheteurs et les entreprises candidates potentielles en permettant à celles-ci de mieux anticiper les besoins d'achats potentiels des trois fonctions publiques.

Sur APProch :

- les projets d'achats sont publiés et actualisés au fil de l'année ;

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Objectifs et indicateurs de performance

- les entreprises peuvent signaler les projets qui les intéressent et être alertées d'une évolution les concernant (précision sur l'objet, le périmètre ou le montant du marché par exemple), notamment lors de la publication des appels d'offres ;
- elles peuvent également créer des alertes pour être informées de nouveaux projets d'achats dans leur domaine d'activité ;
- Les acheteurs peuvent ouvrir une boîte de dialogue avec les entreprises intéressées par leur projet.

La réalisation de la performance achats du MENJ relève de la mission des achats (marchés nationaux et d'administration centrale). Comme pour l'exercice 2021, la direction des achats de l'État (DAE) a décidé de ne pas décliner l'objectif global d'économie achats au niveau des ministères.

Le montant des économies achats en 2022 s'élève à 2,77 M€ réparti comme suit :

- 1,55 M€ au titre du *prorata temporis* 2022 des marchés notifiés en 2021 ;
- 1,22 M€ au titre du *prorata temporis* 2022 des marchés notifiés en 2022.

Les achats informatiques occupent une place prépondérante dans le résultat des économies valorisées, auquel ils contribuent à près de 63 % en 2022. Les domaines « Maintenance et exploitation bâtiments et infrastructure » et « Prestations intellectuelles et formation » représentent chacun 10 % des économies valorisées.

Les économies réalisées concernent notamment les opérations majeures suivantes :

- Réalisation de prestations d'infogérance des infrastructures de sécurité pour l'administration centrale). Montant total des économies : 333 183,72 €
- Prestations de mise en œuvre et d'accompagnement de projets de design de service pour le compte des services centraux et déconcentrés. Montant total des économies : 169 284,98 € (dont 126 964,00 € sur 2022)
- Réalisation de prestations de tierce maintenance applicative (TMA) et de prestations associées sur les applications de technologie web, existantes ou à venir. Montant total des économies : 711 199,77 € (dont 118 533,00 € sur 2022)
- Prestations d'assistance à l'homologation Fonctionnelle et Technique des applications du Service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines pour l'éducation (Semsirh)  
Montant total des économies TTC : 126 000,00 € (dont 84 000,00 € sur 2022)
- Prestations de maintenance de l'application Oper@ de paie des contractuels des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) et réalisation de prestations associées ainsi que la fourniture des logiciels, progiciels et redevances annuelles. Montant total des économies TTC : 115 663,50 (dont 57 832,00 € sur 2022)
  - Rénovation thermique des bâtiments Foch et Mécanique du site Descartes (75005) (marché de conception-réalisation)  
Montant total des économies TTC : 48 000,00 € (dont 44 000,00 € sur 2022)
- Location de salles et prestations associées pour la tenue de réunions d'instances et l'organisation des épreuves de concours. Montant total des économies TTC : 114 403,20 € (dont 28 601,00 € sur 2022)

## Présentation des crédits

### 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i>							
<i>Consommation 2022</i>							
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	441 654 082 561 753 902	108 116				<b>441 654 082</b> <b>561 862 018</b>	441 674 082
02 – Évaluation et contrôle	78 106 969 95 987 259	5 827 647 8 140 379		30 754	996 301	<b>83 934 616</b> <b>105 154 694</b>	84 024 616
03 – Communication	9 725 479 13 445 067	4 825 465 4 612 787			3 074	<b>14 550 944</b> <b>18 060 928</b>	14 550 944
04 – Expertise juridique	11 139 906 18 637 150	5 979 908 20 270 687			1 800	<b>17 119 814</b> <b>38 909 637</b>	17 119 814
05 – Action internationale	5 165 689 6 534 250	3 995 298 4 464 712			2 492 690 1 953 913	<b>11 653 677</b> <b>12 952 875</b>	11 653 677
06 – Politique des ressources humaines	621 159 835 560 426 891	95 798 572 119 651 769			3 696 491	<b>716 958 407</b> <b>683 775 151</b>	723 248 407
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		149 649 036 147 768 549				<b>149 649 036</b> <b>147 768 549</b>	149 649 036
08 – Logistique, système d'information, immobilier	278 589 327 318 910 297	297 347 743 273 617 546	140 743 775 268 951 846	2 500 000 39 004 746		<b>719 180 845</b> <b>901 264 435</b>	720 660 845
09 – Certification	176 496 301 136 860 720	28 260 505 27 080 444			4 138 436	<b>204 756 806</b> <b>168 079 599</b>	204 756 806
10 – Transports scolaires				3 322 845 2 949 682		<b>3 322 845</b> <b>3 090 764</b>	3 322 845
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	197 054 446 162 712 320	254				<b>197 054 446</b> <b>162 712 574</b>	197 054 446
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 819 092 034</b>	<b>591 684 174</b>	<b>140 743 775</b>	<b>8 315 535</b>	<b>0</b>	<b>2 559 835 518</b>	<b>2 567 715 518</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+13 496 294		+33 214 458 (hors titre 2)			+46 710 752	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+81 194 541		+334 826 179 (hors titre 2)			+416 020 720	
Total des AE ouvertes	1 913 782 869		1 108 784 122 (hors titre 2)			3 022 566 991	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 875 267 856</b>	<b>605 856 325</b>	<b>268 982 600</b>	<b>52 744 442</b>	<b>780 000</b>	<b>2 803 631 223</b>	

#### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i>							
<i>Consommation 2022</i>							
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	441 654 082 561 753 902	107 962				<b>441 654 082</b> <b>561 861 864</b>	441 674 082
02 – Évaluation et contrôle	78 106 969 95 987 259	5 827 647 8 630 145			996 301	<b>83 934 616</b> <b>105 613 706</b>	84 024 616
03 – Communication	9 725 479	4 825 465				<b>14 550 944</b>	14 550 944



## Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022							
	13 445 067	4 866 916		3 074		<b>18 315 057</b>	
04 – Expertise juridique	11 139 906 18 637 150	5 979 908 20 235 832		1 800		<b>17 119 814</b> <b>38 874 782</b>	17 119 814
05 – Action internationale	5 165 689 6 534 250	3 995 298 4 492 674		2 492 690 1 995 015		<b>11 653 677</b> <b>13 021 939</b>	11 653 677
06 – Politique des ressources humaines	621 159 835 560 426 891	95 798 572 124 455 242		3 189 146		<b>716 958 407</b> <b>688 071 280</b>	723 248 407
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		149 649 036 147 768 549				<b>149 649 036</b> <b>147 768 549</b>	149 649 036
08 – Logistique, système d'information, immobilier	278 589 327 318 910 297	311 375 649 303 375 812	156 588 753 155 995 088	7 000 000 39 776 453	780 000	<b>753 553 729</b> <b>818 837 650</b>	755 033 729
09 – Certification	176 496 301 136 860 720	28 260 505 25 662 288		4 138 165		<b>204 756 806</b> <b>166 661 173</b>	204 756 806
10 – Transports scolaires		133 800		3 322 845 2 949 682		<b>3 322 845</b> <b>3 083 482</b>	3 322 845
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	197 054 446 162 712 320	254				<b>197 054 446</b> <b>162 712 574</b>	197 054 446
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 819 092 034</b>	<b>605 712 080</b>	<b>156 588 753</b>	<b>12 815 535</b>	<b>0</b>	<b>2 594 208 402</b>	<b>2 602 088 402</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+13 496 294		+34 318 891 (hors titre 2)			+47 815 185	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+81 194 541		+100 569 141 (hors titre 2)			+181 763 682	
Total des CP ouverts	1 913 782 869		910 004 400 (hors titre 2)			2 823 787 269	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 875 267 856</b>	<b>639 729 475</b>	<b>155 995 088</b>	<b>53 049 637</b>	<b>780 000</b>	<b>2 724 822 056</b>	

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
01 – Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives	432 630 250 535 837 613	30 361		2 361		432 630 250	<b>432 670 250</b> <b>535 870 336</b>
02 – Évaluation et contrôle	76 511 096 94 213 318	6 073 381 6 993 984	61 315	813 604		82 584 477	<b>82 674 477</b> <b>102 082 221</b>
03 – Communication	9 526 769 12 864 338	4 414 171 7 587 267		31 164		13 940 940	<b>13 940 940</b> <b>20 482 769</b>
04 – Expertise juridique	10 912 296 17 873 101	5 979 908 6 394 935				16 892 204	<b>16 892 204</b> <b>24 268 037</b>
05 – Action internationale	5 060 145 6 385 896	3 745 298 3 974 360		2 492 690 1 313 899		11 298 133	<b>11 298 133</b> <b>11 674 155</b>
06 – Politique des ressources humaines	608 468 358 531 053 202	90 158 114 98 277 829		2 674 602		698 626 472	<b>704 916 472</b> <b>632 005 633</b>
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		149 403 457 147 630 379			645 000	149 403 457	<b>149 403 457</b> <b>148 275 379</b>

## Soutien de la politique de l'éducation nationale

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 214

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
08 – Logistique, système d'information, immobilier	272 897 217 305 143 907	386 348 354 559 557 331	158 657 785 152 936 696	2 500 000 28 157 731		820 403 356	821 783 356 1 045 795 665
09 – Certification	172 890 146 113 916 522	29 568 760 21 953 396		3 546 688		202 458 906	202 458 906 139 416 606
10 – Transports scolaires		135 513		3 322 845 2 927 383		3 322 845	3 322 845 3 062 896
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	193 028 250 137 940 660	7 281				193 028 250	193 028 250 137 947 941
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 781 924 527</b>	<b>675 691 443</b>	<b>158 657 785</b>	<b>8 315 535</b>	<b>0</b>	<b>2 624 589 290</b>	<b>2 632 389 290</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 755 228 558</b>	<b>852 542 637</b>	<b>152 998 011</b>	<b>39 467 431</b>	<b>645 000</b>		<b>2 800 881 637</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
01 – Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives	432 630 250 535 837 613	30 359		2 361		432 630 250	432 670 250 535 870 334
02 – Évaluation et contrôle	76 511 096 94 213 318	6 073 381 6 727 962	97 213	813 604		82 584 477	82 674 477 101 852 097
03 – Communication	9 526 769 12 864 338	4 414 171 7 401 030		31 164		13 940 940	13 940 940 20 296 532
04 – Expertise juridique	10 912 296 17 873 101	5 979 908 6 370 595				16 892 204	16 892 204 24 243 696
05 – Action internationale	5 060 145 6 385 896	3 745 298 3 905 764		2 492 690 1 203 245		11 298 133	11 298 133 11 494 905
06 – Politique des ressources humaines	608 468 358 531 053 202	90 158 114 95 716 739		2 850 260		698 626 472	704 916 472 629 620 201
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		149 403 457 147 630 379			645 000	149 403 457	149 403 457 148 275 379
08 – Logistique, système d'information, immobilier	272 897 217 305 143 907	310 396 935 484 180 231	102 832 475 131 602 691	2 500 000 27 481 201		688 626 627	690 006 627 948 408 030
09 – Certification	172 890 146 113 916 522	29 568 760 22 624 549		3 546 619		202 458 906	202 458 906 140 087 690
10 – Transports scolaires		134 415		3 322 845 2 927 755		3 322 845	3 322 845 3 062 171
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	193 028 250 137 940 660	7 281				193 028 250	193 028 250 137 947 941
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 781 924 527</b>	<b>599 740 024</b>	<b>102 832 475</b>	<b>8 315 535</b>	<b>0</b>	<b>2 492 812 561</b>	<b>2 500 612 561</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 755 228 558</b>	<b>774 729 304</b>	<b>131 699 904</b>	<b>38 856 209</b>	<b>645 000</b>		<b>2 701 158 976</b>

## Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouverts en 2022	Consommées* en 2022
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	1 755 228 558	1 819 092 034	1 875 267 856	1 755 228 558	1 819 092 034	1 875 267 856
Rémunérations d'activité	1 075 149 448	1 115 416 941	1 163 518 876	1 075 149 448	1 115 416 941	1 163 518 876
Cotisations et contributions sociales	643 353 674	663 141 228	668 349 115	643 353 674	663 141 228	668 349 115
Prestations sociales et allocations diverses	36 725 437	40 533 865	43 399 865	36 725 437	40 533 865	43 399 865
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	852 542 637	591 684 174	605 856 325	774 729 304	605 712 080	639 729 475
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	697 692 380	438 285 138	450 089 801	619 812 961	452 313 044	483 962 950
Subventions pour charges de service public	154 850 258	153 399 036	155 766 524	154 916 343	153 399 036	155 766 525
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	152 998 011	140 743 775	268 982 600	131 699 904	156 588 753	155 995 088
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	106 208 816	140 743 775	230 483 614	84 688 617	156 588 753	115 393 438
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	46 789 195	0	38 498 986	47 011 287	0	40 601 650
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	39 467 431	8 315 535	52 744 442	38 856 209	12 815 535	53 049 637
Transferts aux ménages	192 782	0	337 972	198 092	0	303 061
Transferts aux entreprises	1 650 201	0	1 838 750	1 628 093	0	1 817 250
Transferts aux collectivités territoriales	29 305 805	5 822 845	38 058 819	29 293 405	10 322 845	39 555 049
Transferts aux autres collectivités	8 318 643	2 492 690	12 508 901	7 736 619	2 492 690	11 374 277
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	645 000	0	780 000	645 000	0	780 000
Dotations en fonds propres	645 000	0	780 000	645 000	0	780 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>2 559 835 518</b>			<b>2 594 208 402</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+94 690 835			+94 690 835	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+368 040 638			+134 888 032	
<b>Total*</b>	<b>2 800 881 637</b>	<b>3 022 566 991</b>	<b>2 803 631 223</b>	<b>2 701 158 976</b>	<b>2 823 787 269</b>	<b>2 724 822 056</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel	19 160 559	90 000	13 496 294	19 160 559	90 000	13 496 294
Autres natures de dépenses	281 460 691	7 790 000	33 214 458	279 390 691	7 790 000	34 318 891
<b>Total</b>	<b>300 621 250</b>	<b>7 880 000</b>	<b>46 710 752</b>	<b>298 551 250</b>	<b>7 880 000</b>	<b>47 815 185</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		151 939		151 939				
03/2022		253 047		253 047				
04/2022		66 121		66 121				
05/2022		351 266		351 266				
06/2022		131 488		131 488				
07/2022		167 284		167 284				
08/2022		247 366		247 366				
09/2022		77 516		77 516				
10/2022		254 409		254 409				
11/2022		132 111		132 111				
12/2022		271 038		271 038				
01/2023		28 821		28 821				
<b>Total</b>		<b>2 132 406</b>		<b>2 132 406</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		193 633		393 633				
03/2022	35 182	568 872	35 182	568 872				
04/2022		10 803		510 803				
05/2022	70 365	479 971	70 365	479 971				
06/2022	13 184 923	16 806 510	13 184 923	16 806 510				
07/2022		493 206		493 206				
08/2022		18 458		18 458				
09/2022	88 028	4 669 729	88 028	4 669 729				
10/2022	11 000	7 754 629	11 000	7 754 629				
11/2022		2 988		82 988				
12/2022	106 796	71 254	106 796	395 687				
01/2023		12 000		12 000				
<b>Total</b>	<b>13 496 294</b>	<b>31 082 052</b>	<b>13 496 294</b>	<b>32 186 485</b>				

## ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	32 568 391		32 568 391					

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/12/2022	43 049 394		43 049 394					
<b>Total</b>	<b>75 617 785</b>		<b>75 617 785</b>					

**ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2022		258 201 551						
<b>Total</b>		<b>258 201 551</b>						

**ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/01/2022	4 358 155	60 492 508	4 358 155	94 942 462				
<b>Total</b>	<b>4 358 155</b>	<b>60 492 508</b>	<b>4 358 155</b>	<b>94 942 462</b>				

**ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022		13 745 209		3 239 768				
<b>Total</b>		<b>13 745 209</b>		<b>3 239 768</b>				

**DÉCRETS DE TRANSFERT**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022	1 080 714		1 080 714			1 264 205		1 264 205
02/12/2022	369 077	3 651 116	369 077	3 651 116				
<b>Total</b>	<b>1 449 791</b>	<b>3 651 116</b>	<b>1 449 791</b>	<b>3 651 116</b>		<b>1 264 205</b>		<b>1 264 205</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022					199 333		199 333	
05/12/2022					31 857		31 857	
<b>Total</b>					<b>231 190</b>		<b>231 190</b>	

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>94 922 025</b>	<b>369 304 843</b>	<b>94 922 025</b>	<b>136 152 237</b>	<b>231 190</b>	<b>1 264 205</b>	<b>231 190</b>	<b>1 264 205</b>

## Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

## Justification au premier euro

## Éléments transversaux au programme

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	441 654 082 561 753 902	108 116	441 674 082 561 862 018	441 654 082 561 753 902	107 962	441 674 082 561 861 864
02 – Évaluation et contrôle	78 106 969 95 987 259	5 827 647 9 167 435	84 024 616 105 154 694	78 106 969 95 987 259	5 827 647 9 626 447	84 024 616 105 613 706
03 – Communication	9 725 479 13 445 067	4 825 465 4 615 861	14 550 944 18 060 928	9 725 479 13 445 067	4 825 465 4 869 989	14 550 944 18 315 057
04 – Expertise juridique	11 139 906 18 637 150	5 979 908 20 272 487	17 119 814 38 909 637	11 139 906 18 637 150	5 979 908 20 237 632	17 119 814 38 874 782
05 – Action internationale	5 165 689 6 534 250	6 487 988 6 418 625	11 653 677 12 952 875	5 165 689 6 534 250	6 487 988 6 487 689	11 653 677 13 021 939
06 – Politique des ressources humaines	621 159 835 560 426 891	95 798 572 123 348 260	723 248 407 683 775 151	621 159 835 560 426 891	95 798 572 127 644 389	723 248 407 688 071 280
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		149 649 036 147 768 549	149 649 036 147 768 549		149 649 036 147 768 549	149 649 036 147 768 549
08 – Logistique, système d'information, immobilier	278 589 327 318 910 297	440 591 518 582 354 138	720 660 845 901 264 435	278 589 327 318 910 297	474 964 402 499 927 353	755 033 729 818 837 650
09 – Certification	176 496 301 136 860 720	28 260 505 31 218 880	204 756 806 168 079 599	176 496 301 136 860 720	28 260 505 29 800 453	204 756 806 166 661 173
10 – Transports scolaires		3 322 845 3 090 764	3 322 845 3 090 764		3 322 845 3 083 482	3 322 845 3 083 482
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	197 054 446 162 712 320	254	197 054 446 162 712 574	197 054 446 162 712 320	254	197 054 446 162 712 574
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>1 819 092 034</b>	<b>740 743 484</b>	<b>2 559 835 518</b>	<b>1 819 092 034</b>	<b>775 116 368</b>	<b>2 594 208 402</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+94 690 835	+368 040 638	+462 731 473	+94 690 835	+134 888 032	+229 578 867
Total des crédits ouverts	1 913 782 869	1 108 784 122	3 022 566 991	1 913 782 869	910 004 400	2 823 787 269
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>1 875 267 856</b>	<b>928 363 367</b>	<b>2 803 631 223</b>	<b>1 875 267 856</b>	<b>849 554 200</b>	<b>2 724 822 056</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+38 515 013	+180 420 755	+218 935 768	+38 515 013	+60 450 201	+98 965 214

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 16 642 047 €.

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 819 092 034	746 087 607	2 565 179 641	1 819 092 034	780 460 491	2 599 552 525
Amendements	0	-5 344 123	-5 344 123	0	-5 344 123	-5 344 123

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
LFI	1 819 092 034	740 743 484	2 559 835 518	1 819 092 034	775 116 368	2 594 208 402

La différence entre le projet de loi de finances et la loi de finances initiale fait suite à l'adoption de deux amendements pour un montant total de -5 344 123 € en AE=CP :

- L'amendement n° II-586 a minoré le programme d'un montant de -1 790 000 € en AE=CP en faveur du programme afin de renforcer la mission de lutte contre le décrochage scolaire ;
- L'amendement n° 909 a minoré le programme d'un montant de -3 554 123 € en AE=CP pour initier la mise en place d'un plan sur les achats de l'État.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

- Divers mouvements réglementaires ont modifié le montant des crédits ouverts :

**Hors Titre 2 : +334,8 M€ en AE et +100,6 M€ en CP**

- **Reports** : +332,4 M€ en AE et +98,2 M€ en CP.
  - +258 201 551 € en AE au titre des autorisations d'engagements non-engagées en 2021 ;
  - +60 492 508 € en AE et +94 942 462 € en CP au titre de crédits de fonds de concours non consommés en 2021 ;
  - +13 745 209 € en AE et +3 239 768 € en CP au titre des crédits généraux non consommées en 2021.
- **Transferts** : +2,4 M€ en AE et +2,4 M€ en CP.
  - Un transfert entrant de +3 500 000 € en AE et en CP en provenance du programme 366 « Matériels sanitaires pour faire face à la crise de la Covid-19 » de la mission « plan d'urgence face à la crise sanitaire », destiné au financement de masques grand public et inclusifs ;
  - Deux transferts entrants de +369 866 € en AE et en CP en provenance du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », dont :
    - +280 408 € en AE et en CP afin de financer l'utilisation de l'infrastructure de gestion de clefs « Plateforme nationale de confiance numérique » ;
    - +89 458 € en AE et en CP destiné au financement de l'adhésion à la solution VAS/VITAM (logiciel interministériel d'archivage électronique) ;
  - Un transfert entrant de +152 127 € en AE et en CP en provenance du programme 143 « Enseignement technique agricole » de la mission interministérielle « enseignement scolaire » afin de financer une étude sur l'évolution des systèmes d'information du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et du MENJ ;
  - Un transfert entrant de +43 540 € en AE et en CP, en provenance du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « recherche et enseignement supérieur », à destination du financement des activités reprises par le rectorat à la suite de la dissolution de la Chancellerie de Toulouse ;



**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

- Un transfert entrant de +29 531 € en AE et en CP provenant du Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines, porté par le programme 148 « Fonction publique » de la mission « transformation de la fonction publique », destiné au financement de la restructuration de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) ;
- Un transfert sortant d'un montant de -1 417 € en AE et en CP, à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « administration générale et territoriale de l'État » afin de financer l'hébergement-exploitation du système d'information PHILAE par le ministère de l'intérieur ;
- Un transfert sortant d'un montant de -22 105 € en AE et en CP à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « écologie, développement et mobilité durable » afin de financer l'application Jitsi permettant l'organisation de réunions à distance ;
- Deux transferts sortants de -73 000 € en AE et en CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « direction de l'action du Gouvernement » :
  - -18 000 € en AE et en CP pour financer les frais de prise en charge de la téléphonie de l'association Accueil des villes françaises sur le premier semestre 2022 ;
  - -55 000 € en AE et en CP afin de financer une application Open source dans le cadre du projet démarches simplifiées ;
- Quatre transferts sortants de -150 865 € en AE et en CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « gestion des finances publiques » :
  - -402 € en AE et en CP pour le financement de l'utilisation du service d'impression du courrier ;
  - -11 162 € en AE et en CP destiné au centre de gestion financière dans l'académie de Rennes et correspondant aux dépenses de fonctionnement liées au transfert de 5,25 ETPT ;
  - -64 883 € en AE et en CP pour le financement de prestations de services informatique interministérielles ;
  - -74 418 € en AE et en CP pour le financement de l'utilisation de l'application de pilotage et de reporting pour la gestion des risques (AGIR) ;
- Un transfert sortant de -227 220 € en AE et en CP à destination du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » pour le financement de prestation d'hébergement informatique des baies du MENJ au ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire à Toulouse ;
- Un transfert sortant de -291 763 € en AE et en CP, à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « gestion des finances publiques », pour le financement de la campagne de communication relative au développement de la marque *Choisir le service public* qui vise à renforcer l'attractivité de l'État employeur ;
- Quatre transferts sortants de -439 699 € en AE et en CP à destination du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « solidarité, insertion et égalité des chances » :
  - -41 760 € en AE et en CP pour le financement de la gestion de la téléphonie fixe d'un site à Paris ;
  - -157 939 € en AE et en CP pour le financement du fonctionnement courant de la direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population de Saint-Pierre et Miquelon ;
  - Deux transferts de -120 000 € en AE et en CP chacun afin de financer la gestion de la liaison des centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) au réseau interministériel de l'État (RIE) ;

- Un transfert sortant de -502 084 € en AE et en CP à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « gestion des finances publiques » pour financer les prestations d'hébergement du Centre serveur des Douanes à Osny.

**Titre 2 : +81,2 M€ en AE=CP et +18,83 ETPT**

- **Reports** : +4 358 155 € en AE=CP au titre de crédits de fonds de concours non-consommés en 2021.
- **Transferts et virements** : +1,2 M€ en AE=CP et +18,83 ETPT.
- Deux transferts entrants d'un montant de +650 000 € en AE et en CP et +11 ETPT en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « cohésion des territoires », destinés au dispositif des délégués du préfet ;
- Deux transferts entrants de +573 906 € en AE et en CP et +7 ETPT, issus du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « solidarité, insertion et égalité des chances » :
  - +417 832 € en AE et en CP ainsi que 5 ETPT, destinés au financement d'un complément de transfert pour des mises à disposition sortantes en services centraux ;
  - +156 074 € en AE et en CP ainsi que 2 ETPT pour le financement d'un complément de transfert pour décharges syndicales complètes.
- Quatre transferts entrants de +502 231 € en AE et en CP et +6,33 ETPT, issus du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « recherche et enseignement supérieur », dont :
  - +196 889 € en AE et en CP ainsi que 2 ETPT pour financer le transfert des délégués régionaux académiques à la recherche et à l'innovation (DRARI) pour la Corse et la Réunion ;
  - +165 456 € en AE et en CP ainsi que 3 ETPT pour financer le transfert des assistants à la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation pour les régions Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
  - +75 899 € en AE et en CP et 1,33 ETPT pour le financement du transfert d'assistants dans les délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation des régions Hauts-de-France, Grand-Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
  - +63 987 € en AE et en CP pour le financement de la revalorisation de la part fixe de l'indemnité spécifique des DRARI.
- Un transfert sortant de -21 822 € en AE et en CP et -0,25 ETPT à destination du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « solidarité, insertion et égalité des chances » afin de permettre le financement temporaire d'un emploi au profit de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) ;
- Trois virements sortants d'un montant de -231 190 € en AE et en CP, à destination du programme 219 « Sport » de la mission « sport, jeunesse et vie associative », dont :
  - -31 857 € en AE et en CP pour le financement de la poursuite du transfert du sport de haut niveau aux centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) ;
  - -67 389 € en AE et en CP pour le financement d'un emploi à l'école nationale des sports de montagne ;
  - -131 944 € en AE et en CP pour le financement des mises à disposition du groupement d'intérêt public « Campus des sports de Bretagne ».
- Un transfert sortant de -254 524 € et -5,25 ETPT à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « gestion des finances publiques » afin d'assurer le financement du transfert d'emplois et de personnels dans le cadre de la constitution d'un centre de gestion financière dans l'académie de Rennes.

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

- **Répartition** : +75,6 M€ en AE=CP

Les arrêtés des 25 octobre et 6 décembre 2022 portant répartition de crédits ont opéré un mouvement de 75 617 785 € en AE et CP en provenance du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » de la mission « crédits non répartis » afin de financer des mesures générales en matière de rémunération.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Des arrêtés de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits (hors reports) ont abondé les crédits T2 du programme à hauteur de 13 496 294 € en AE=CP et les crédits HT2 à hauteur de 33 214 458 € en AE et 33 318 891 € en CP. Les crédits se répartissent de la manière suivante :

Récapitulatif des rattachements de fonds de concours et attributions de produits (en €)			AE	CP
<b>Titre 2</b>			<b>13 496 294</b>	<b>13 496 294</b>
1-1-00331	Participation de la Commission européenne aux dépenses de personnel de l'antenne France d'Eurydice		114 343	114 343
1-2-00253	Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la Covid-19 menée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports - dépenses T2		13 074 923	13 074 923
1-2-00689	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 214		307 028	307 028
<b>Hors-titre 2</b>			<b>33 214 458</b>	<b>34 318 891</b>
1-1-00170	Participation de la commission européenne au financement de travaux d'information sur l'éducation		208 526	208 526
1-1-00406	Erasmus+ (P214) programme européen		2 809 551	2 809 551
1-2-00038	Participation du FIPHFP aux dépenses d'intégration		4 000 000	4 000 000
1-2-00290	Participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies		497 297	497 297
1-2-00387	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique		315 112	315 112
1-2-00442	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative (P214)		80 793	80 793
1-3-00883	Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (outre-mer et étranger, hors crédits communautaires)		64 080	64 080
1-2-00546	Participation à des dépenses d'investissements - France métropolitaine		5 449	5 449
1-2-00220	Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la Covid-19 menée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports - dépenses HT2		15 425 167	15 425 167
1-3-00189	Participation à des dépenses		-	1 104 433

	d'investissements - AE préalables (outre-mer, étranger, hors crédits communautaires)		
1-2-00649	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 214	7 676 078	7 676 078
Sous-total FDC		<b>31 082 052</b>	<b>32 186 485</b>
2-2-00034	Recettes provenant de la rémunération des prestations fournies par l'ensemble des services (programme 214)	1 687 208	1 687 208
2-2-00704	Produits de cession de biens mobiliers - métropole	419 379	419 379
2-3-00699	Produits de cession de biens mobiliers - outre-mer et étranger	25 819	25 819
Sous-total ADP		<b>2 132 406</b>	<b>2 132 406</b>

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	9 095 460	25 770 058	34 865 518	9 095 460	27 144 973	36 240 433
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>9 095 460</b>	<b>25 770 058</b>	<b>34 865 518</b>	<b>9 095 460</b>	<b>27 144 973</b>	<b>36 240 433</b>

- **Réserve de précaution :**

La mise en réserve de crédits a été effectuée conformément aux dispositions prévues par la circulaire n° 1BE-21-4008 du 26 novembre 2021 de la direction du budget : le taux de mise en réserve sur les dotations de titre 2 a été fixé à 0,5 % et à 3 % globalement sur les crédits hors masse salariale comprenant l'application d'un taux de 4 % pour les dépenses les plus modulables pour compenser l'application d'un taux réduit sur les dépenses plus contraintes. La part des subventions pour charges de service public aux opérateurs de l'enseignement scolaire consacrée à la rémunération des personnels a bénéficié d'un taux de mise en réserve de 0,5 %.

La réserve de précaution sur les crédits du T2, d'un montant de 9 095 460 €, a été entièrement dégelée le 28 novembre 2022 à la suite de la préparation des travaux de préliquidation de la paie.

La réserve de précaution sur les crédits HT2 a été intégralement dégelée à hauteur de 25 770 058 € en AE et 27 144 973 € en CP, le 28 novembre 2022 conformément aux arbitrages de fin de gestion.

- **Fongibilités :**

Plusieurs mouvements de fongibilité asymétrique ont été réalisés pour un montant total de **16 642 047 € en AE=CP** :

- Une mesure de fongibilité asymétrique au titre des frais de gestion de l'allocation d'aide au retour à l'emploi :

L'annexe du 23 novembre 2017 à la convention du 2 septembre 2011 conclue entre le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse (MENJ), le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et Pôle emploi a acté le transfert de la gestion de l'indemnisation du chômage des agents relevant des MENJ-MESR dans le cadre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE).

Pour assurer la gestion de ces dossiers, Pôle emploi facture des frais correspondant à 1,1 % des montants versés. Un mouvement de fongibilité a été réalisé pour un montant de 1 890 000 €.

- Une mesure de fongibilité asymétrique au titre de la mise à disposition de personnels à l'Association d'entraide (AE) :

La convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2020 - 2024 conclue le 15 septembre 2020 entre les ministères de l'Éducation nationale et de la jeunesse, des Sports et des jeux olympiques et paralympiques, et de l'Enseignement supérieur, de la recherche d'une part, et l'association d'entraide d'autre part, a acté le versement, en son article 3, d'une subvention au titre de l'action sociale pour les personnels de l'administration centrale recouvrant le remboursement des personnels de l'administration mis à disposition de l'association. Pour 2022, un mouvement de fongibilité de 900 000 € a été réalisé.

- Une mesure de fongibilité asymétrique au titre des CREPS :

Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et le ministère des Sports et des jeux olympiques et paralympiques avaient prévu de verser des subventions aux CREPS afin de couvrir les emplois de professeurs de sport transférés en cours de gestion des services déconcentrés vers les CREPS dans le cadre de la réforme du sport de haut niveau. Dans l'attente des recrutements, les crédits destinés au financement de ces emplois avaient été positionnés provisoirement sur le titre 2 du programme 214. L'opération de fongibilité de 390 000 € a permis la prise en charge par les CREPS des recrutements prévus.

- Deux mesures de fongibilité asymétrique en fin de gestion au titre des pénalités du FIPHFP :

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 36 codifié) et plus récemment la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation publique (article 90) ont renforcé le principe de l'obligation d'emploi aux employeurs du secteur public et fixé à 6 % le taux d'emploi de personnes en situation de handicap dans ce secteur. Le FIPHFP accompagne les employeurs publics dans l'atteinte de cet objectif. Dans ce cadre, tout employeur public qui emploie plus de 20 équivalents temps plein est assujéti à l'obligation d'effectuer, chaque année, une déclaration permettant de calculer le taux de travailleurs handicapés et assimilés. Si ce taux n'est pas atteint, l'employeur doit verser une contribution au FIPHFP.

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a modifié les dispositions spécifiques à l'éducation nationale et mis fin au plafonnement des déductions qui lui étaient accordées, dispositions entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les ministères de l'Éducation nationale et de la jeunesse, et des Sports et des jeux olympiques et paralympiques ont été redevables au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) d'un montant de 32 M€ au titre de la campagne 2022. Deux fongibilités asymétriques, d'un montant total de 17 820 000 €, ont été réalisées pour couvrir une partie du besoin.

- Une mesure de fongibilité asymétrique au titre des actions menées dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir :

Un mouvement, pour un montant de 216 970,04 €, a permis la couverture des dépenses de masse salariale de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) au titre des actions menées dans le cadre du PIA (Convention financière du 21 décembre 2018 portant avenant à la convention financière entre l'État et l'ANRU relative au programme d'investissements d'avenir du 14 janvier 2015).

- Une mesure de fongibilité symétrique au titre des actions prévues dans le cadre de la crise sanitaire :

Un mouvement de fongibilité symétrique, pour un montant de 4 574 923 €, du fonds de concours n° 1-2-00220 « Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la Covid-19 menée par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports » (dépenses hors titre 2) vers le fonds de concours

n° 1-2-00253 « Participations de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la Covid-19 menée par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports » (dépenses titre 2), a permis de financer la prise en charge de la rémunération des médiateurs de lutte anti-Covid.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4)) (5 - (3 + 4))
1106 – Enseignants du 1er degré	0,00	30,07	8,00	0,00	21,00	+13,00
1107 – Enseignants du 2nd degré	0,00	131,56	86,00	+1,00	93,00	+6,00
1109 – Enseignants chercheurs et assimilés	0,00	1,71	0,00	0,00	0,00	0,00
1110 – Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0,00	627,99	884,00	0,00	658,00	-226,00
1111 – Personnels d'encadrement	0,00	1 804,27	2 009,00	+5,25	1 844,00	-170,25
1112 – Personnels administratif, technique et de service	+16,08	22 382,26	24 249,00	-2,42	22 890,00	-1 356,58
1113 – Personnels des bibliothèques et des musées	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	+1,00
1114 – Personnels de la jeunesse et des sports	+17,00	1 086,04	1 176,00	+15,00	1 083,00	-108,00
<b>Total</b>	<b>+33,08</b>	<b>26 063,90</b>	<b>28 412,00</b>	<b>+18,83</b>	<b>26 590,00</b>	<b>-1 840,83</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1106 – Enseignants du 1er degré	0,00	0,00	-9,07	0,00	0,00	0,00
1107 – Enseignants du 2nd degré	0,00	0,00	-39,56	0,00	0,00	0,00
1109 – Enseignants chercheurs et assimilés	0,00	0,00	-1,71	0,00	0,00	0,00
1110 – Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0,00	0,00	+96,01	-66,00	-34,00	-32,00
1111 – Personnels d'encadrement	0,00	+5,00	-21,85	+51,33	+40,66	+10,67
1112 – Personnels administratif, technique et de service	0,00	+24,00	+138,25	+363,99	+600,66	-236,67
1113 – Personnels des bibliothèques et des musées	0,00	0,00	+1,00	0,00	0,00	0,00
1114 – Personnels de la jeunesse et des sports	0,00	-55,00	+45,96	+8,00	0,00	+8,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-26,00</b>	<b>+209,03</b>	<b>+357,32</b>	<b>+607,32</b>	<b>-250,00</b>

Les consommations retracées dans ces tableaux, exprimées en ETPT, intègrent l'effet en 2022 des mesures intervenues à la rentrée scolaire 2021 (2/3 d'année), l'effet des mesures intervenues à la rentrée 2022 (1/3 d'année) ainsi que l'impact des mesures intervenues en 2022 en année pleine (transferts).

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Les consommations en ETPT traduisent, au-delà de l'impact des schémas d'emplois, un effet frictionnel variable d'une année sur l'autre lié à des variations saisonnières (sous consommation des contractuels pendant les vacances scolaires).

Dans la colonne « Mesures de transfert » sont comptabilisés en ETPT les transferts réalisés en 2022. Les transferts qui visent à ajuster les plafonds d'emplois par catégorie en fonction du constat des exécutions antérieures n'ont pas d'effet sur l'évolution des consommations.

La colonne 8 « Corrections techniques » prend en compte les changements de périmètre dans les décomptes opérés par catégorie d'emplois entre 2021 et 2022.

Ces changements de périmètre font l'objet, lorsqu'il s'agit d'un mouvement pérenne, de corrections techniques dans la LFI 2023.

L'écart à la LFI en tenant compte des transferts intervenus en gestion est de - 1 841 ETPT, après - 2 721 ETPT en 2021. Cette diminution de l'écart au plafond s'explique notamment par les autorisations temporaires de recrutement liées à la crise sanitaire durant l'année 2022 (médiateurs de lutte anti covid et emplois de renfort dans les inspections de l'éducation nationale).

Cette sous-consommation du plafond est également liée, en partie, à des facteurs techniques tenant aux règles de décompte des effectifs dans les systèmes d'information.

**ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT**

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	(en ETP)	
							Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1110 – Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	145,00	32,00	9,00	49,00	0,00	9,00	-96,00	0,00
1111 – Personnels d'encadrement	11,00	8,00	9,00	43,00	0,00	9,00	+32,00	0,00
1112 – Personnels administratif, technique et de service	2 441,00	540,00	9,00	1 731,00	0,00	9,00	-710,00	-30,00
1114 – Personnels de la jeunesse et des sports	0,00	0,00	0,00	24,00	0,00	9,00	+24,00	+80,00
<b>Total</b>	<b>2 597,00</b>	<b>580,00</b>		<b>1 847,00</b>	<b>0,00</b>		<b>-750,00</b>	<b>+50,00</b>

Les personnels du programme « Soutien de la politique de l'Éducation nationale » participent à la conduite des politiques éducatives, de la jeunesse et des sports et à leur évaluation, aux expertises et au fonctionnement des services exerçant des fonctions d'État-major (services centraux et déconcentrés) et à la gestion des ressources humaines. Les différentes catégories d'emplois du programme participent à des degrés divers à ces missions.

Le solde des entrées/sorties s'élève à -750 ETP, pour un schéma d'emplois de +50 ETP en loi de finances. Ce constat s'explique notamment par le départ des contractuels embauchés dans le cadre du dispositif des « médiateurs de lutte anti-COVID » entre mars 2021 et la fin de l'année scolaire 2021-2022.

**SORTIES RÉALISÉES EN 2022**

Les sorties sont supérieures aux prévisions de la LFI de 1 835 ETP en lien avec des sorties plus importantes pour les catégories d'emplois des personnels administratif, technique et de service (+1 733 ETP) comme évoqué supra et pour les personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants (+145 ETP), s'agissant des personnels d'encadrement les sorties sont légèrement inférieures à la prévision LFI (-43 ETP).

## ENTRÉES RÉALISÉES EN 2022

Les entrées réalisées sur ce programme s'élèvent à 1 847 ETP contre 812 inscrit en LFI (+1 035 ETP), en lien notamment avec les recrutements de contractuels opérés dans le cadre du dispositif 2022 destiné à apporter une aide administrative aux IEN. Ces recrutements impactent la catégorie des personnels administratifs, techniques et de service.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	3 026,00	2 919,00	+17,00	0,00	+22,00	+38,17	+64,88	-26,71
Services régionaux	25 315,00	23 600,00	-43,00	0,00	+187,03	+319,15	+542,44	-223,29
Opérateurs	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	71,00	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>28 412,00</b>	<b>26 590,00</b>	<b>-26,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+209,03</b>	<b>+357,32</b>	<b>+607,32</b>	<b>-250,00</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	0,00	2 962,00
Services régionaux	+50,00	23 169,00
Opérateurs	0,00	0,00
Autres	0,00	72,00
<b>Total</b>	<b>+50,00</b>	<b>26 203,00</b>

Dans la rubrique « Autres » figurent les emplois de l'Institut des hautes études de l'Éducation nationale et de la formation (IH2EF), service à compétence nationale, dont les personnels sont rémunérés par l'administration centrale.

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	7 278,00	7 815,00
02 – Évaluation et contrôle	1 031,00	956,00
03 – Communication	173,00	199,00
04 – Expertise juridique	231,00	242,00
05 – Action internationale	82,00	72,00
06 – Politique des ressources humaines	10 934,00	8 543,00
08 – Logistique, système d'information, immobilier	4 771,00	5 102,00
09 – Certification	1 401,00	1 443,00
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	2 511,00	2 218,00



**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
<b>Total</b>	<b>28 412,00</b>	<b>26 590,00</b>
Transferts en gestion		+18,83

**RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS**

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
36,00	0,61	0,00

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS**

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>1 075 149 448</b>	<b>1 115 416 941</b>	<b>1 163 518 876</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>643 353 674</b>	<b>663 141 228</b>	<b>668 349 115</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	476 689 192	494 447 793	487 027 575
– Civils (y.c. ATI)	475 797 712	494 447 793	486 224 518
– Militaires	742 661		821 260
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)	148 819		-18 202
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	166 664 481	168 693 435	181 321 540
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>36 725 437</b>	<b>40 533 865</b>	<b>43 399 865</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>1 755 228 558</b>	<b>1 819 092 034</b>	<b>1 875 267 856</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>1 278 539 366</b>	<b>1 324 644 241</b>	<b>1 388 240 281</b>
FdC et AdP prévus en titre 2		90 000	

**COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE DES PENSIONS**

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions s'est élevé à 487,0 M€, dont 484,1 M€ au titre des pensions civiles (taux de 74,30 %) et 2,1 M€ au titre des allocations temporaires d'invalidité (taux de 0,32 %).

L'écart à la LFI sur le CAS (-7,4 M€) représentant 1,5 % des crédits inscrits à ce titre s'explique notamment par un écart de socle sur le CAS, entre le CAS 2021 retenu lors de l'élaboration de la LFI et la consommation du CAS constatée en 2021.

**PRESTATIONS SOCIALES EMPLOYEUR**

Le montant de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) s'élève à 7,5 M€, en baisse de 0,2 M€ par rapport à 2021.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

### Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

<b>Socle d'exécution 2021 retraitée</b>	<b>1 280,97</b>
Exécution 2021 hors CAS Pensions	1 278,54
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	
Débasage de dépenses au profil atypique :	2,43
– GIPA	-0,31
– Indemnisation des jours de CET	-2,13
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	4,88
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>3,37</b>
EAP schéma d'emplois 2021	0,95
Schéma d'emplois 2022	2,42
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>32,81</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>20,36</b>
Rebasage de la GIPA	0,91
Variation du point de la fonction publique	16,36
Mesures bas salaires	3,09
<b>GVT solde</b>	<b>6,18</b>
GVT positif	10,13
GVT négatif	-3,94
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>1,09</b>
Indemnisation des jours de CET	3,71
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-2,62
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>43,45</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	3,25
Autres variations	40,20
<b>Total</b>	<b>1 388,24</b>

La ligne « débasage de dépenses au profil atypique » (+2,4 M€) correspond notamment au débasage des impacts COVID 2021 non sociés (+2,8 M€), aux rétablissements de crédits (+4,1 M€), aux mouvements de fongibilités vers le hors titre 2 (-1,0 M€), ainsi qu'aux retenues pour grèves constatés en 2020 (+0,04 M€).

Le schéma d'emplois 2022 est impacté par les recrutements intervenus dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de lutte anti-COVID des « aides IEN » et le recrutement de chefs de projet pour le pilotage du service national universel en services déconcentrés (+3,4 M€).

Le GVT solde s'élève à 6,2 M€ (hors CAS pensions), correspondant à 0,45 % de la masse salariale du programme. Le GVT positif (10,1 M€ hors CAS pensions), soit 0,73 % de la masse salariale, est compensé pour partie par le GVT négatif pour un montant de -3,9 M€ hors CAS pensions, soit 0,28 % de la masse salariale.

La ligne « rebasage des dépenses au profil atypique – hors GIPA » (+1,1 M€) correspond principalement à la monétisation des jours de congé non pris (+3,7 M€), aux atténuations de dépenses en 2022 liées aux rétablissements de crédits (-5 M€) et au versement de la prime inflation (1,6 M€).

La ligne « Autres variations des dépenses de personnel » (+43,5 M€) correspond principalement à la protection sociale complémentaire (+3,3 M€), aux aides administratives aux IEN dans le cadre des impacts de la crise sanitaire (+9,7 M€), aux dépenses relatives aux médiateurs LAC jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022, financées par fonds de concours (+17,8 M€), à la prime télétravail (1,9 M€).

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

A ces éléments conjoncturels s'ajoutent une augmentation de la dépense concernant la prime de précarité (+2,3 M€) liée à la fin des contrats à durée déterminée.

**COÛTS ENTRÉE-SORTIE**

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1110 – Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	36 284	45 926	53 558	28 602	39 385	46 354
1111 – Personnels d'encadrement	72 256	82 770	90 633	64 371	73 555	80 723
1112 – Personnels administratif, technique et de service	35 994	41 355	41 688	31 048	35 696	36 089
1114 – Personnels de la jeunesse et des sports	39 582	53 333	53 910	34 476	46 421	46 924

**MESURES CATÉGORIELLES**

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						4 448 807	5 338 568
Mesures de revalorisation et d'accompagnement issues du Grenelle de l'Education et de l'agenda social 2021	2 386	ABC	Tous corps	11-2021	10	4 448 807	5 338 568
Mesures statutaires						4 051 658	4 051 658
Relèvement des taux de propro		B C	Corps administratifs	01-2022	12	270 774	270 774
Revalorisation indiciaire et bonification d'ancienneté des agents de la filière administrative		C	Corps administratifs	01-2022	12	3 580 169	3 580 169
Transposition du Ségur aux infirmiers de l'Etat	7 063	A	Infirmiers	01-2022	12	200 715	200 715
Mesures indemnitaires						24 313 911	26 834 322
Revalorisation et accompagnement des mesures issues du Grenelle de l'éducation		ABC	Tous corps	05-2022	8	5 040 821	7 561 232
Revalorisation indemnitaire des agents de la filière administrative	8 449	A B	Corps administratifs	01-2022	12	19 273 090	19 273 090
<b>Total</b>						<b>32 814 376</b>	<b>36 224 548</b>

Au total en 2022, les personnels relevant du programme 214 ont bénéficié de mesures catégorielles à hauteur de 33 M€ (hors CAS pensions).

Cette enveloppe a permis de poursuivre le plan de requalification de la filière administrative du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ainsi que de revaloriser le régime indemnitaire de la filière médico-sociale (médecins scolaires, assistants et conseillers techniques de service social et infirmiers), des adjoints administratifs et des informaticiens (9,5 M€).

Par ailleurs, s'agissant de la filière administrative, les agents de catégorie A et B ont bénéficié d'une revalorisation indemnitaire interministérielle significative pour converger vers les moyennes indemnitaires d'autres ministères (19,3 M€). Toujours dans un cadre interministériel, les agents de catégorie B et C ont bénéficié d'une hausse des taux de promotion aux grades supérieurs. Ceux de catégorie C ont également bénéficié d'une revalorisation de leur grille indiciaire et d'une bonification d'ancienneté.

Elle a enfin permis de rénover la grille indiciaire des infirmiers dans le cadre de la transposition du Ségur de la santé (0,2 M€).



## Dépenses pluriannuelles

### GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

#### CYCLADES

CYCLADES a progressivement remplacé le système d'information OCEAN, opérationnel depuis 1997 et dont les technologies étaient devenues obsolètes. Ce système d'information gère les examens (dont certains de l'enseignement supérieur tels que les brevets de techniciens supérieurs, les diplômes comptables supérieurs, mention complémentaire) et des concours du ministère de l'Éducation nationale et la jeunesse ainsi que plus de 600 concours d'autres ministères dans le cadre des centres de services partagés (CSP) depuis 2011.

CYCLADES accompagne les agents dans le déroulement d'une session d'un examen ou d'un concours, de l'inscription des candidats jusqu'à la publication de leurs résultats, en passant par la correction des copies et la dématérialisation des processus. Il est également disponible pour les candidats des examens et concours, au travers d'un espace qui leur est dédié, permettant la transmission de pièces dématérialisées.

Le projet est organisé en paliers, chacun ayant un périmètre fonctionnel et un périmètre métier complet. Cet allotissement de CYCLADES est construit en adéquation avec le déroulement d'une session d'examens ou de concours. Parallèlement, chaque année, des profils d'examens et de concours sont dé-commissionnés d'OCEAN pour être gérés dans CYCLADES.

L'année 2022 a été marquée par la bascule dans CYCLADES de l'ensemble des concours traités auparavant dans Océan. La session 2022 a permis de généraliser l'intégration des BTS, d'intégrer le paiement en ligne pour les diplômes comptables, ainsi l'intégration de documents sécurisés, notamment les relevés de notes du baccalauréat, à partir de QR. Au total, plus de 3,2 millions de candidats ont été inscrits dans Cyclades sur la session 2022.

Année de lancement du projet	2010
Financement	0214-08
Zone fonctionnelle principale	Examens et Concours

#### COÛT ET DURÉE DU PROJET

##### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	24,65	24,34	6,04	5,91	6,42	6,69	9,32	9,32	7,29	6,83	0,00	0,63	0,00	0,00	44,40	44,40
Titre 2	12,58	12,58	1,81	1,81	2,34	2,34	2,80	2,80	2,70	2,70	0,00	0,00	0,00	0,00	19,42	19,42
<b>Total</b>	<b>37,23</b>	<b>36,92</b>	<b>7,85</b>	<b>7,71</b>	<b>8,76</b>	<b>9,03</b>	<b>12,12</b>	<b>12,12</b>	<b>9,99</b>	<b>9,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>63,82</b>	<b>63,82</b>

##### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	12,50	63,82	+410,57 %
Durée totale en mois	84	165	+96,43 %

Le coût et la durée du projet CYCLADES répondent aux critères définis par l'arrêté du 14 novembre 2014 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 2014-879 du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'État. En 2012, ce coût présenté et validé par la DINSIC était de 38,5 millions d'euros. L'indicateur de performance ne prenait en compte initialement que les dépenses HT2 de réalisation, accompagnement au changement et assistance à la maîtrise d'ouvrage soit 12,5 millions d'euros.

Le système conduit à transférer les infrastructures de l'échelon académique à l'échelon national, accompagné d'une modélisation et d'un développement dans un langage de programmation orienté « objet » permettant à la solution de mieux s'intégrer dans la complexité de l'écosystème des systèmes d'information actuels. Ces choix de conception rendent l'application plus structurée, interopérable et maintenable. Il en résulte donc une baisse progressive du coût de maintenance et d'exploitation globale sur le domaine « examens et concours ».

Les bénéfices attendus du projet CYCLADES sont :

- une adaptabilité améliorée aux évolutions réglementaires ;
- un élargissement du périmètre des concours ou des examens dans le respect des dispositions définies dans le code de l'éducation ;
- une interopérabilité avec les référentiels et les autres applications du ministère ;
- une forte évolutivité vers la dématérialisation des processus et la gestion d'un archivage numérique performant.

## OP@LE

Le projet OP@LE porte sur la refonte du système d'information de gestion financière et comptable dans une nouvelle architecture pour adapter le cadre comptable des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) (collèges et des lycées publics) à la nouvelle réglementation budgétaire et comptable.

À l'origine, une refonte technologique de l'application historique était prévue sur la base de développements internes.

En 2015, une réflexion conduite avec la maîtrise d'ouvrage a permis de prendre la mesure des adaptations réglementaires nécessaires et a fait évoluer le projet initial vers un projet de transformation métier s'appuyant sur les processus définis pour le nouveau progiciel. Afin de choisir la solution, un marché selon la procédure du dialogue compétitif a été lancé en 2016. Dans ce contexte transitoire, seules les dépenses de maintenance courante de l'application existante, d'études de cadrage de la future solution et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été engagées.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0214-08
Zone fonctionnelle principale	Finances

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	15,45	9,63	9,97	3,78	7,12	7,40	9,28	8,59	4,38	6,23	12,12	13,19	22,19	31,01	71,23	71,23
Titre 2	2,41	2,41	0,30	0,30	0,51	0,51	0,43	0,43	0,47	0,47	2,07	2,07	3,48	3,48	9,26	9,26
<b>Total</b>	<b>17,87</b>	<b>12,05</b>	<b>10,27</b>	<b>4,08</b>	<b>7,63</b>	<b>7,91</b>	<b>9,71</b>	<b>9,02</b>	<b>4,86</b>	<b>6,70</b>	<b>14,19</b>	<b>15,26</b>	<b>25,67</b>	<b>34,49</b>	<b>80,49</b>	<b>80,49</b>

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	44,30	80,49	+81,69 %
Durée totale en mois	56	132	+135,71 %

Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessus intègrent notamment les coûts de rémunération liés à la MOE et aux indemnités de formation pour les formateurs académiques ; ceux liés aux équipes MOA et aux équipes-projet académiques (EP@C) ne sont pas ici comptabilisés.

Ce projet, ayant un budget prévisionnel de plus de 9 M€, a fait l'objet d'une saisine de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC), au titre de la procédure définie à l'article 3 du décret n° 2014-879 du 1<sup>er</sup> août 2014. Un avis favorable a été rendu le 9 février 2018.

Après une phase d'avant-projet de trois ans, le démarrage du projet Op@le a eu lieu le 15 mars 2018. Les ateliers de conception générale se sont déroulés entre mi-avril et fin juillet 2018. Ceux relatifs à la conception détaillée ont démarré en septembre 2018.

Les travaux de conception détaillée ont commencé en 2019 et se poursuivent courant 2020 en parallèle de la réalisation et la qualification. Des utilisateurs en EPLE participent à chaque atelier fonctionnel.

Le coût du projet intègre la conduite du changement, particulièrement importante (35 000 utilisateurs pour un coût global estimé à 22 M€). Ce montant inclut les frais de déplacement des utilisateurs et des formateurs en académie, les indemnités des formateurs, les outils de formation développés par le titulaire dans le cadre du marché.

Fin 2021, Opale était déjà déployé dans 327 EPLE sur un objectif à terme de 8 000 établissements. En 2022, les travaux de finalisation du périmètre fonctionnel du programme ont continué en parallèle du déploiement et 8 versions évolutives et correctives ont été mises en production.

Six établissements ont rejoint Opale courant 2022, validant le dispositif de déploiement en cours d'année.

Les bénéfices attendus du projet OP@LE sont :

- l'amélioration de la qualité comptable et la sécurisation des données ;
- la dématérialisation des pièces ;
- la réponse à l'obsolescence technologique permettant de meilleures performances et une meilleure interopérabilité ;
- une meilleure capacité d'évolution à la réglementation.

**■ OPER@ (SI PAIE DES EPLE)**

En 2008, le ministère a mis à disposition des EPLE une solution progicielle appelée « GOSPEL » destinée à assurer la paie des contrats aidés, des assistants d'éducation, des contractuels et des intervenants rémunérés à la vacation. À ce jour, environ 120 000 contrats en moyenne mensuelle sont payés dans 431 établissements ordonnateurs, couvrant 4 275 établissements employeurs. GOSPEL est concurrencé par des logiciels du marché, qui réalisent 80 à 90 000 payes mensuelles en moyenne, pour le compte d'environ 3 500 établissements employeurs.

Fin 2012, la conjonction de trois facteurs a conduit à envisager le remplacement de GOSPEL :

- la survenance de difficultés techniques : risque sur la production de la paye posant la question de la robustesse de l'outil et de son environnement applicatif ;
- des évolutions réglementaires majeures à court terme : la déclaration sociale nominative et le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ;
- la fin programmée de la maintenance éditeur et l'arrêt concomitant de la maintenance applicative et réglementaire sur GOSPEL.

Les enjeux du nouveau projet OPER@ sont les suivants :

- garantir l'application de la réglementation en matière de paie et de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ;
- permettre la production des états post-paie ;
- faciliter l'intégration des EPLE utilisant d'autres logiciels dans le nouveau SI Paie ;
- mettre en place un système de rapport d'informations à destination des instances décisionnelles ainsi qu'aux différents financeurs ;
- sécuriser les procédures de paie et la traçabilité dans l'outil informatique ;
- disposer d'un système d'information facilement évolutif et dont la maintenance est aisée ;

Le projet Oper@ a basculé intégralement sur la brique « systèmes d'information » en 2022. Cependant, des erreurs d'imputation en début d'exercice se sont traduites par une consommation de 0,4 M€ en AE sur l'exercice.



**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Année de lancement du projet	2015
Financement	0214-08
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

**COÛT ET DURÉE DU PROJET****Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	14,82	13,40	2,24	2,25	3,08	2,89	0,00	0,00	0,40	1,61	0,00	0,39	0,00	0,00	20,54	20,54
Titre 2	0,60	0,60	0,28	0,28	0,34	0,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,22	1,22
<b>Total</b>	<b>15,42</b>	<b>14,01</b>	<b>2,52</b>	<b>2,53</b>	<b>3,42</b>	<b>3,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,40</b>	<b>1,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21,76</b>	<b>21,76</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	12,00	21,76	+81,31 %
Durée totale en mois	48	84	+75,00 %

Initialement prévue mi-octobre 2017, la fin de validation de la phase de conception d'OPER@ a été repoussée pour permettre d'instruire et d'intégrer les décisions de juillet 2017 en matière de cible organisationnelle à mettre en œuvre pour prendre en charge la déclaration sociale nominative (DSN), selon la solution la plus proche du standard proposé par le progiciel HR Access. Le report de la phase de conception a conduit à replanifier la suite du projet et à revoir la trajectoire de déploiement. Il a permis de modifier le cahier des clauses fonctionnelles et techniques (CCFT) en précisant les modalités d'instruction et de commande d'évolutions qui ne figuraient pas dans l'expression de besoin initiale, et en intégrant des changements du périmètre fonctionnel.

La phase de vérification d'aptitude menée pendant le 1er semestre 2019 n'a pas pu se dérouler dans des conditions optimales pour les raisons suivantes :

- le périmètre n'a pas pu être validé en raison notamment du calendrier très contraignant qui prévoyait des recettes utilisateurs pendant les congés scolaires ;
- les académies pilotes ont dû se désengager ou limiter leur engagement dans cette phase de vérification d'aptitude du fait notamment de l'absence d'outil de reprise des données mis à leur disposition ;
- de nombreuses autres demandes d'évolution ont été formulées.

Face à cette situation, le comité directeur du 25 mai 2019 a décidé de ne pas prononcer la vérification d'aptitude.

Toutes les fonctionnalités n'ayant pas pu être testées par les utilisateurs, le ministère a souhaité réaliser une phase de vérification d'aptitude supplémentaire. Des commandes supplémentaires ont également été passées pour la prise en compte des évolutions.

En décembre 2019 et janvier 2020, OPER@ a été déployé dans 5 GRETA et 4 établissements mutualisateurs des académies de Poitiers, Caen, Lille et Orléans-Tours, ce qui représente plus de 10 000 paies. Afin de valider la qualité d'OPER@, durant ces 2 mois, la paie a été assurée dans GOSPEL et dans OPER@. Le déploiement de la vague expérimentale de décembre 2019 s'est déroulé avec succès en assurant la fiabilité et la robustesse de la paie, et l'adhésion globale des utilisateurs. Le projet, désormais en mode de fonctionnement permanent, est ainsi entré dans sa phase de « maintien en condition opérationnelle » dès 2020.

Le comité directeur du 29 janvier 2020 a acté la fin de la paie en double et la poursuite des opérations de paie uniquement sur OPER@. Une vague de déploiement a pris effet au 1er juin 2020, la suivante sera effective au 1er décembre 2021.

Malgré le contexte sanitaire qui a entraîné une conduite du changement à minima et les difficultés rencontrées pour faire évoluer l'applicatif, la trajectoire de déploiement a été préservée. Ainsi, fin 2020, l'ensemble des fonctionnalités

attendues pour OPER@ ont été développées, y compris la DSN et la DADSU pour les établissements des vagues de janvier et juin 2020. En 2021, OPER@ est entré dans son avant dernière année de déploiement. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, OPER@ produit plus de 60 000 paies dans 49 établissements payeurs dans 12 académies.

La fin du déploiement est prévue le 1er janvier 2022 pour les établissements en paie à façon et sur l'ancien SI Paie Gospel. Le MCO de deux années du grand projet OPER@ étant positionné sur 2020 et 2021, aucun financement au titre des grands projets informatiques n'est prévu à partir 2022. Néanmoins, les dépenses courantes de MCO de l'applicatif sont imputées au titre des systèmes d'information à partir de 2022 pour un montant annuel de 1,5 M€.

Le projet OPER@ offrira des gains métier résultant de l'adaptation aux évolutions réglementaires (DSN, paie...), d'une meilleure qualité de service pour les partenaires et d'un potentiel de transformation des processus.

## Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>1 125 426 169</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>926 646 447</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>928 363 367</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>849 554 200</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>144 429 493</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>370 100 282</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>52 633 309</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>479 453 918</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>560 929 267</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>329 854</b>				
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) <b>561 259 121</b></b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>370 100 282</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>191 158 839</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>928 363 367</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>479 453 918</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>448 909 449</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) <b>640 068 288</b></b>
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>171 949 695</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>468 118 593</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Une partie de la consommation sur ce programme est liée à des engagements pluriannuels. Pour l'essentiel, les besoins en crédits de paiement portent sur des dépenses immobilières, notamment les loyers (203 M€) et les constructions scolaires (183,4 M€); et des dépenses informatiques, en particulier les systèmes d'information (65,3 M€) et les grands projets informatiques (18,1 M€).

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

**Justification par action****ACTION****01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	441 654 082 561 753 902	20 000 108 116	<b>441 674 082</b> <b>561 862 018</b>	441 654 082 561 753 902	20 000 107 962	<b>441 674 082</b> <b>561 861 864</b>

L'exécution constatée en hors titre 2 correspond à des erreurs d'imputation.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	441 654 082	561 753 902	441 654 082	561 753 902
Rémunérations d'activité	270 810 072	343 430 245	270 810 072	343 430 245
Cotisations et contributions sociales	161 002 866	208 033 192	161 002 866	208 033 192
Prestations sociales et allocations diverses	9 841 144	10 290 465	9 841 144	10 290 465
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	20 000	108 116	20 000	107 962
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 000	108 116	20 000	107 962
<b>Total</b>	<b>441 674 082</b>	<b>561 862 018</b>	<b>441 674 082</b>	<b>561 861 864</b>

**ACTION****02 – Évaluation et contrôle**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Évaluation et contrôle	78 196 969 95 987 259	5 827 647 9 167 435	<b>84 024 616</b> <b>105 154 694</b>	78 196 969 95 987 259	5 827 647 9 626 447	<b>84 024 616</b> <b>105 613 706</b>

L'action « Évaluation et contrôle » rassemble les crédits de rémunération de l'Inspection générale de l'éducation, des sports et de la recherche (IGÉSR), ainsi que les crédits de rémunération et de fonctionnement du Conseil d'évaluation de l'école (CEE), de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et des services statistiques académiques.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	78 196 969	95 987 259	78 196 969	95 987 259
Rémunérations d'activité	47 983 034	60 600 268	47 983 034	60 600 268
Cotisations et contributions sociales	28 473 519	34 931 500	28 473 519	34 931 500
Prestations sociales et allocations diverses	1 740 416	455 491	1 740 416	455 491
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 827 647	8 140 379	5 827 647	8 630 145
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 827 647	8 080 385	5 827 647	8 570 151
Subventions pour charges de service public		59 994		59 994
Titre 5 : Dépenses d'investissement		30 754		
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		30 754		
Titre 6 : Dépenses d'intervention		996 301		996 301
Transferts aux collectivités territoriales		20 000		20 000
Transferts aux autres collectivités		976 301		976 301
<b>Total</b>	<b>84 024 616</b>	<b>105 154 694</b>	<b>84 024 616</b>	<b>105 613 706</b>

L'exécution des dépenses hors titre 2 s'élève à **9 167 434 €** en AE et **9 626 446 €** en CP. Par rapport à la LFI 2022, l'écart est de +3,3 M€ en AE et +3,8 M€ en CP et s'explique par la hausse des dépenses d'évaluation avec la réalisation et la publication de différentes études (l'impact de la crise sanitaire, l'égalité des chances ou de la mixité sociale...) donnant lieu à 44 notes d'information.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 827 647	8 080 385	5 827 647	8 570 151
Subventions pour charges de service public		59 994		59 994

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **8 140 379 €** en AE et **8 630 145 €** en CP, y compris les subventions pour charges de service public. Elles se décomposent en deux catégories :

- Opérations d'évaluation, de modernisation numérique et de prospective : 6 920 507 € en AE et 7 416 032 € en CP**

Ces dépenses regroupent des dépenses de fonctionnement (2 462 385 € en AE et 2 425 338 € en CP) et des dépenses d'études et d'évaluations (4 458 122 € en AE et 4 990 694 € en CP), qui ont permis de financer :

- la réalisation et la publication d'études sur l'impact de la crise sanitaire, l'égalité des chances et la mixité sociale, les acquis des élèves, l'orientation et l'insertion, la typologie des collèges en fonction de la population

accueillie et de la situation géographique, le bien-être à l'école, l'éducation artistique et culturelle, les salaires des enseignants, leur parcours, etc. (44 notes d'information en 2022), ainsi que des publications statistiques de référence sur le système éducatif ;

- les évaluations comme le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et *Teaching and Learning International Study* (TALIS), enquête internationale sur les enseignants, l'enseignement et l'apprentissage, en coordination avec l'Organisation de coopération et de développement européenne (OCDE) ;
- les évaluations PIRLS (programme international de recherche en lecture scolaire), TIMSS (*Trends in International Mathematics and Science Study* (TIMSS)), *International Computer and Information Literacy Study* (ICILS) et *International Civic and Citizenship Education Study* (ICCS) qui s'intéressent aux performances scolaires en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences, ainsi qu'aux compétences sociales et civiques, sous l'égide de l'association internationale pour l'évaluation des compétences scolaires (IEA) ;
- le dispositif CEDRE (cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon), qui établit des bilans nationaux des acquis des élèves en fin d'école et en fin de collège. Il couvre les compétences des élèves dans la plupart des domaines disciplinaires en référence aux programmes. Renouvelées tous les cinq ou six ans, ces évaluations permettent de répondre à la question de l'évolution du niveau des élèves au fil du temps ;
- le dispositif d'évaluation des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les évaluations sont réalisées chaque année en alternant les niveaux visés (fin de 6<sup>e</sup> en 2021 et fin de 3<sup>e</sup> en 2022, fin de CE2 en 2023), ces évaluations sur échantillons permettent de renseigner les indicateurs du RAP portant sur la maîtrise des compétences du socle commun dans les domaines 1 et 4 ;
- des études et enquêtes statistiques sur l'évaluation des élèves (panel 2007 d'élèves de 6<sup>e</sup>, panel d'élèves du CP 2011, panel des élèves en situation de handicap, panel 2021 des élèves de petite section) ;
- l'évaluation exhaustive des élèves de 6<sup>e</sup> (depuis la rentrée 2017) et des élèves de 4<sup>e</sup> (prévue à la rentrée 2023) ;
- l'évaluation exhaustive des élèves à l'entrée du CP et du CE1 à l'école élémentaire, ainsi qu'en milieu de CP (depuis la rentrée 2018) et en début de CM1 (prévue à la rentrée 2023) ;
- les tests de positionnement des élèves à l'entrée en seconde, dans le cadre de la réforme du baccalauréat 2021 (depuis 2018), auxquels s'ajoute un test similaire destiné aux élèves en première année de CAP depuis la rentrée 2020 ;
- en matière de politique publique, l'évaluation depuis septembre 2017 de l'effet de la mesure de dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire (dont les travaux se sont poursuivis en 2022) ;
- la seconde édition de l'enquête périodique sur l'enseignement (EPODE) visant à décrire les pratiques d'enseignement à l'école élémentaire et au collège ;
- l'enquête sur les pratiques d'enseignement en petite section dans le cadre du PANEL 2021 visant à documenter les dispositifs pédagogiques auxquels sont exposés les élèves du Panel 2021 lors de leur première année de scolarisation ;
- le baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale, qui vise à suivre et comprendre l'évolution de la qualité de vie au travail des personnels exerçant en école ou en établissement ;
- le Dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire (DECCS) qui vise à apprécier l'impact de la crise sanitaire sur les acquis des élèves. La DEPP a mis en place, à la rentrée scolaire 2020, ce panel qui consiste en un suivi sur deux années scolaires de cohortes d'élèves de CP et de CE1, scolarisés dans 1 000 écoles (dernière évaluation des élèves en 2022). Le panel DECCS a pour objectif de mettre en regard les acquis et les progressions des élèves avec des caractéristiques contextuelles (familles, enseignants, écoles).

Ces évaluations, comme les autres enquêtes menées par le ministère de l'Éducation et de la jeunesse (MENJ), ont vocation à enrichir le système d'information statistique, qui repose également sur un ensemble d'actions :

- le développement et la maintenance des applications et des bases de données statistiques et d'aide à la décision (systèmes d'analyse statistique, évaluations sur support numérique, aide au pilotage du numérique à l'école, indicateurs pour le dialogue de gestion entre administration centrale et académies, application d'aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements, outil d'observation de la mixité sociale, entrepôt de données statistiques, etc.), ainsi que les plates-formes techniques correspondantes ;
- le développement du suivi de l'insertion dans l'emploi des jeunes sortant de formation professionnelle, sous statut scolaire ou par la voie de l'apprentissage (projet interministériel InserJeunes entre le ministère du Travail, du plein-emploi et de l'insertion et le MENJ d'appariement de données administratives). Le projet

achevé en septembre 2021, avec la publication des taux d'emploi, de poursuite d'études et de valeur ajoutée des lycées et CFA, est depuis internalisé au sein de la DEPP.

### 1. Frais de déplacement : 1 219 872 € en AE et 1 214 113 € en CP

Les frais de déplacement des 277 membres de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) et des 10 inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) s'élèvent à **1 219 872 €** en AE et à **1 214 113 €** en CP dont 318 648 € de charges à payer en 2022.

Le nombre de missions est de 3 630. Le coût moyen par mission est de 336 € (contre 2 770 missions en 2021 pour un coût moyen à 238 €).

L'écart par rapport à la LFI 2022 est faible (-0,04 M€ en AE et -0,05 M€ en CP).

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		30 754		

Les dépenses d'investissement relatives aux moyens informatiques nécessaires à la réalisation des études et des évaluations s'élèvent à **30 754 € en AE**.

### DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités territoriales		20 000		20 000
Transferts aux autres collectivités		976 301		976 301

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **996 301 € en AE et CP**. Elles concernent principalement le financement de deux conventions conclues entre le MENJ et :

- l'International Association for Evaluation of Educational Achievement (IEA), dans le cadre de la participation de la France aux différents projets internationaux dans le domaine des statistiques, de l'évaluation et de la comparaison des systèmes éducatifs (évaluations PIRLS, TIMSS, ICILS)
- l'OCDE, portant sur les contributions de la France aux enquêtes PISA et TALIS ainsi qu'aux groupes de travail sur les indicateurs internationaux (INES WP, INES LSO, INES NESLI).



**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

**ACTION****03 – Communication**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Communication	9 725 479 13 445 067	4 825 465 4 615 861	<b>14 550 944</b> <b>18 060 928</b>	9 725 479 13 445 067	4 825 465 4 869 989	<b>14 550 944</b> <b>18 315 057</b>

L'action « Communication » rassemble les crédits de rémunération des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés chargés du pilotage et de la mise en œuvre des politiques d'information et de communication écrite, télématique et audiovisuelle du ministère, ainsi que les crédits de fonctionnement de la délégation à la communication qui pilote ces activités et coordonne les réseaux des chargés de communication.

L'exécution hors dépenses de personnel de l'action 3 s'élève à **4 615 861 €** en AE et **4 869 989 €** en CP.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	9 725 479	13 445 067	9 725 479	13 445 067
Rémunérations d'activité	5 963 395	8 849 156	5 963 395	8 849 156
Cotisations et contributions sociales	3 545 376	4 515 634	3 545 376	4 515 634
Prestations sociales et allocations diverses	216 708	80 277	216 708	80 277
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 825 465	4 612 787	4 825 465	4 866 916
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 825 465	4 612 787	4 825 465	4 866 916
Titre 6 : Dépenses d'intervention		3 074		3 074
Transferts aux collectivités territoriales		3 074		3 074
<b>Total</b>	<b>14 550 944</b>	<b>18 060 928</b>	<b>14 550 944</b>	<b>18 315 057</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 825 465	4 612 787	4 825 465	4 866 916

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **4 612 787 €** en AE et **4 866 916 €** en CP. Elles couvrent l'ensemble des opérations de communication du ministère sur le périmètre enseignement scolaire. Elles sont principalement réparties comme suit :

Rubriques	CP	Principales réalisations 2022
Organisation de campagnes de communication institutionnelles, d'évènements et de salons	2 676 309 €	Campagne de recrutement des professeurs (y compris concours exceptionnels Créteil et Versailles) : campagne media pour soutenir la période d'inscription aux concours, programme relationnel à destination des inscrits (1 158 608 €)
		Campagne de lutte contre le harcèlement à l'école (38 081 €)
		Campagne sur les internats d'excellence (25 920 €)
		Campagne / achat media et achat mots clés : médecins du travail, vacances apprenantes, nouveau lycée GT ... (152 476 €)
		Séminaire IEN sur les apprentissages fondamentaux (114 768 €)
		Campagne sport santé (36 249 €)
		Séminaire établissements sélectionnés pour PISA (36 514 €)
		Rencontre professionnelle des RH de proximité (28 761 €)
		Salon européen de l'éducation (299 743 €)
		Concours général (28 794 €)
Communication digitale et développement, évolution et maintenance des sites web présentant les politiques conduites par le ministère	1 193 215 €	Refonte et évolutions majeures de sites : conception, développements, marquage statistiques, accompagnement des sites institutionnels du ministère et des sites académiques (63 378 €)
		Outils de gestion et de modération des réseaux sociaux, de notifications des internautes, et de gestion des campagnes digitales, accessibilité téléphonique (104 474 €)
		Prise en charge de fonctionnalités « carrières et offres d'emploi » pour les réseaux sociaux du ministère et des académies (41 008 €)
		Productions audiovisuelles et diffusions en direct (79 428 €)
		Maintenance des sites ministériels (111 938 €) et des sites académiques (226 482 €)
Maintenance et sécurité de la plateforme multi-sites (118 836 €)		
Veille & analyse médias et réseaux sociaux & ressources numériques	727 528 €	Veille et analyse media Éducation nationale, Jeunesse et Sports (363 065 €)
		Veille réseaux sociaux Éducation nationale, Jeunesse et Sports (204 387 €)
Création graphique et édition	202 274 €	Rapport de la médiatrice (7 470 €), Grammaire tome 2 (21 606 €), Guide mathématiques (10 560 €), Guide compréhension (6 912 €), rapports d'activité (12 282 €), vademecum (4 608 €)
		Reportages photos (89 854 €)
Réalisation d'études	67 590 €	Baromètre de rentrée (61 590 €)
		Enquête enseignants « Vaccination et protocole sanitaire » (6 000 €)
<b>TOTAL</b>	<b>4 866 916 €</b>	

La principale campagne de communication a porté sur le recrutement des professeurs et le soutien à l'inscription aux concours.

L'année a également été marquée par la refonte du site de recrutement « [devenirenseignant.gouv.fr](http://devenirenseignant.gouv.fr) » initiée en 2022 et qui s'achèvera à l'automne 2023.

L'exécution est conforme à ce qui était attendu en LFI 2022.

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités locales		3 074		3 074

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **3 074 €** en AE et en CP et correspondent à divers versements pour la participation des établissements scolaires à différentes manifestations.

**ACTION****04 – Expertise juridique**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>						
04 – Expertise juridique	11 139 906 18 637 150	5 979 908 20 272 487	<b>17 119 814</b> <b>38 909 637</b>	11 139 906 18 637 150	5 979 908 20 237 632	<b>17 119 814</b> <b>38 874 782</b>

- les crédits de fonctionnement du médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (qui reçoit les réclamations individuelles concernant le fonctionnement du service public de l'éducation nationale dans ses relations avec les usagers et ses agents), ainsi que de la direction des affaires juridiques ;
- les crédits relatifs aux frais de justice et aux réparations civiles.

Les crédits inscrits sur cette action permettent :

- la mise à disposition à tous les services et personnels de l'éducation nationale d'outils et d'informations juridiques permettant de sécuriser juridiquement leur action (notamment en les assistant lors de la production de normes juridiques) ;
- la constitution de documentation (centre de documentation spécialisé chargé de diffuser l'information juridique à tous les services du ministère, base de données jurisprudentielles de l'éducation nationale) ;
- d'élaborer des publications juridiques (notamment la lettre d'information juridique, CIDJ-info) ;
- d'apporter conseil et assistance en cas de contentieux.

L'exécution hors dépenses de personnel de l'action 4 s'élève à **20 272 487 €** en AE et **20 237 632 €** en CP.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	11 139 906	18 637 150	11 139 906	18 637 150
Rémunérations d'activité	6 830 682	11 712 454	6 830 682	11 712 454
Cotisations et contributions sociales	4 060 999	6 767 783	4 060 999	6 767 783
Prestations sociales et allocations diverses	248 225	156 913	248 225	156 913
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 979 908	20 270 687	5 979 908	20 235 832
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 979 908	20 270 687	5 979 908	20 235 832
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 800		1 800
Transferts aux collectivités territoriales		1 800		1 800
<b>Total</b>	<b>17 119 814</b>	<b>38 909 637</b>	<b>17 119 814</b>	<b>38 874 782</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 979 908 €	20 270 687 €	5 979 908 €	20 235 832 €

L'exécution des dépenses de fonctionnement s'élèvent à **20 270 687 €** en AE et **20 235 832 €** en CP. L'écart par rapport à la LFI 2022 est de **+14,3 M€** en AE et en CP, et s'inscrit dans une dynamique haussière constatée depuis 2016. Cette très forte augmentation des dépenses juridiques s'explique principalement : pour l'administration centrale par la reprise des dépenses du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) (2,38 M€) ; pour les services déconcentrés par la prise en charge du paiement de deux accidents scolaires importants, à la suite des décisions juridictionnelles défavorables (11,75 M€).

Ces dépenses de fonctionnement liées aux activités d'expertise juridique se décomposent de la manière suivante :

Opérations réalisées en 2022	Montant (en CP)
Condammations prononcées à l'encontre de l'État par des décisions juridictionnelles : décisions des juridictions administratives, judiciaires, (civiles et pénales) et par des juridictions spécialisées (tribunaux des affaires de sécurité sociale, par exemple)	3 620 300 €
Condammations résultant de la mise en cause de l'État sur le fondement de l'article L. 911-4 du code de l'éducation	12 706 900 €
Indemnités des dommages causés aux tiers par des véhicules administratifs	0 €
Indemnités accordées à la suite d'accords amiables	540 049 €
Paiement des	136 685 €

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

consultations juridiques suscitées par le MEN, le MESRI et les services déconcentrés	
Paielements au titre de la protection fonctionnelle (article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires)	856 298 €
Indemnisation pour le compte du FIVA	2 375 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 235 832 €</b>

L'essentiel de la dépense hors titre 2 de l'action 4 est réalisé par les services déconcentrés ; l'administration centrale représente 14 % du total.

Les dépenses résultant des condamnations prononcées à l'encontre de l'État ou résultant de sa mise en cause constituent 81 % des dépenses de l'action 4.

Si ces dépenses sont par nature aléatoires, elles s'accroissent de manière continue ces dernières années, comme l'illustre la trajectoire suivante (+82 % depuis 2016) :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 *
Dépenses en CP d'expertises juridiques (en €)	4 647 709	5 263 243	6 645 295	7 382 802	7 533 561	6 370 595	8 485 414

\* hors condamnations importantes (accidents scolaires) à 11,75 M€ (9,87 M€ en janv. 2022 et 1,87 M€ en juin 2022)

L'infléchissement des dépenses en 2021 est principalement dû à un retard de l'activité des juridictions, très affectées depuis 2020 par la crise sanitaire.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	0	1 800	0	1 800

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **1 800 €** en AE et en CP et correspondent à des versements aux établissements scolaires.

**ACTION****05 – Action internationale**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Action internationale	5 165 689 6 534 250	6 487 988 6 418 625	<b>11 653 677</b> <b>12 952 875</b>	5 165 689 6 534 250	6 487 988 6 487 689	<b>11 653 677</b> <b>13 021 939</b>

L'action 5 « action internationale » regroupe les crédits de rémunération des personnels en charge de cette activité, les crédits de formation professionnelle et d'actions de promotion, les crédits de fonctionnement de la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) et les subventions octroyées par le ministère à des associations, institutions internationales ou opérateurs au titre de la réalisation de projets éducatifs à dimension européenne et internationale.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	5 165 689	6 534 250	5 165 689	6 534 250
Rémunérations d'activité	3 167 458	4 111 719	3 167 458	4 111 719
Cotisations et contributions sociales	1 883 127	2 386 949	1 883 127	2 386 949
Prestations sociales et allocations diverses	115 104	35 581	115 104	35 581
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 995 298	4 464 712	3 995 298	4 492 674
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	245 298	439 040	245 298	467 002
Subventions pour charges de service public	3 750 000	4 025 672	3 750 000	4 025 673
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 492 690	1 953 913	2 492 690	1 995 015
Transferts aux collectivités territoriales		692 050		696 800
Transferts aux autres collectivités	2 492 690	1 261 863	2 492 690	1 298 215
<b>Total</b>	<b>11 653 677</b>	<b>12 952 875</b>	<b>11 653 677</b>	<b>13 021 939</b>

L'exécution hors dépenses de personnel de l'action 5 s'élève à **6 418 625 €** en AE et **6 487 689 €** en CP. L'exécution au titre des fonds de concours et attributions de produits s'élève à **1 036 027 €** en AE et **996 757 €** en CP dont 1 025 395 € en AE et 986 125 € en CP au titre du fonds de concours n° 1-1-00406 « Erasmus + programme européen »

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de	245 298	439 040	245 298	467 001

## Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
personnel				
Subventions pour charges de service public	3 750 000	4 025 672	3 750 000	4 025 673

Bien qu'une reprise de l'activité soit à relever par rapport aux deux dernières années, l'année 2022 a encore été marquée par l'impact de la crise sanitaire sur les actions et les projets menés avec les pays partenaires européens ainsi qu'à l'international. En outre, le premier semestre a été largement consacré à la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE).

Les dépenses de fonctionnement, se sont élevées à **4 464 712 €** en AE et **4 492 674 €** en CP. L'écart par rapport à la LFI 2022 est de **+0,5 M€** en AE et en CP, principalement dû à une reprise d'activité matérialisée par un léger ressaut des dépenses de fonctionnement courant. Ces dépenses se décomposent de la manière suivante :

- **des dépenses de fonctionnement courant** en matière de relations internationales : **439 040 €** en AE et **467 002 €** en CP.

Ces crédits financent les frais d'interprétariat et de traduction, la mission d'audit relative à la déclaration annuelle de gestion de l'agence Erasmus + France / Éducation Formation, ainsi que deux réunions avec les délégations académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) et un *Peer Learning Activity* (PLA) ayant pour thème la lutte contre les inégalités sociales et territoriales dans et par l'éducation.

Le recours important à la plateforme numérique de ressources pédagogiques Imaginécole a été poursuivi avec ses développements sur la formation des professeurs et, un appui financier à l'edTech Maskott a permis d'assurer la maintenance de la plateforme Tactileo, mais aussi d'assurer la formation des usagers.

- **des subventions pour charges de service public** allouées à différents opérateurs de l'État : **4 025 672 €** en AE et en CP.

Ces subventions ont financés les actions suivantes :

- France Éducation International (FEI) pour des missions confiées pour la préparation et la supervision d'épreuves scientifiques orales dans le cadre de l'organisation des épreuves de l'option internationale du baccalauréat (OIB), ainsi que l'organisation de séminaires de formation (3 683 738 € en AE et en CP) ;
- le soutien au fonctionnement du GIP Agence Erasmus+ France / Éducation Formation (232 582 € en AE et en CP) : cette contribution obligatoire a pour objectif de créer les conditions de la mise en œuvre du volet éducation/formation du programme Erasmus+ dans le respect d'un programme de travail national validé par le ministère et la Commission européenne ;
- l'appui au développement du numérique éducatif des pays partenaires en Afrique et au Moyen-Orient avec le réseau CANOPE (28 500 € en AE et en CP) ;
- les indemnités forfaitaires versées à FEI destinées aux inspecteurs pédagogiques américains et japonais pour la préparation et la supervision des épreuves spécifiques de l'OIB (39 992 € en AE et en CP) ;
- le versement du solde du projet Erasmus+ ACT (*ACTIVE Citizenship to enhance social and civic competences*) à FEI chargé de la coordination du partenariat au niveau académique (15 550 € en AE et en CP) ;
- le développement du réseau « LÉA » (Lieu d'éducation Associé) tripartite France-Liban-Québec avec l'Institut français de l'Éducation au sein de l'école normale supérieure (ENS) de Lyon (10 000 € en AE et en CP). L'objectif de ce projet est de fonder des recherches en éducation sur l'action conjointe entre chercheurs et acteurs du terrain ;
- divers autres projets (15 310 € en AE et en CP).

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités territoriales	2 492 690	692 050	2 492 690	696 800
Transferts aux autres collectivités		1 261 863		1 298 215

L'exécution des dépenses d'intervention s'élève à **1 953 913 €** en AE et **1 995 015 €** en CP. L'écart par rapport à la LFI 2022 est de **-0,6 M€** en AE et en CP. Il est principalement dû à la lente reprise des projets européens et à l'étranger, fortement impactés par la crise sanitaire.

Les dépenses d'intervention recouvrent les subventions allouées aux acteurs contribuant à la qualité et à la promotion du système éducatif français, qui portent la francophonie et défendent les intérêts géostratégiques français.

Les académies ont subventionné au titre des relations internationales des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) et des associations à hauteur de **395 110 €** en AE et **551 453 €** en CP.

Les dépenses d'intervention ont été marquées par la reprise progressive de plusieurs partenariats engagés par le MENJ, suspendus au cours des exercices précédents en raison de la crise sanitaire. Les orientations suivies et les dépenses engagées sont les suivantes :

1. Des actions de promotion linguistique, mobilité et formation continue des personnels encadrants (729 877 € en AE et 614 636 € en CP) :

Le ministère a financé, à titre d'exemple :

- le fonctionnement de l'agence ProTandem de Sarrebruck ainsi que le programme franco-allemand d'échanges d'élèves en formation professionnelle initiale et continue. Le nombre d'échanges, fortement impacté par la pandémie, est reparti à la hausse : 42 échanges en 2022, 13 en 2021 et 24 en 2020;
- la plateforme franco-allemande Écoles Entreprises avec la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie (CFACI) : projet initié en 2021, pour une durée de 3 ans, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs, pour un montant total de 105 000 € ;  
le soutien aux actions de coopération entre les académies et les Balkans.

1. Les actions de coopération éducative, linguistique, culturelle et au développement des partenariats à travers le monde (345 370 € en AE et en CP) :

- **Amérique du Nord** : en partenariat avec le Québec a été officialisée les écoles franco-québécoises et s'est tenu un premier colloque sur les problématiques de l'enseignement pré-scolaire et de la parentalité. L'appel à projet franco-américain, annulé en 2021 en raison de la crise sanitaire, a pu être réalisé en 2022;
- **Amérique latine** : les actions de coopération avec les pays de la Caraïbe ont pu reprendre grâce au soutien financier apporté aux académies. Cela s'est traduit notamment par une mission exploratoire de représentants de l'académie de la Guadeloupe à Sainte-Lucie avec pour objectif de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les acteurs des systèmes éducatifs français et caribéens. Des rencontres virtuelles et en présence ont également pu être organisées avec l'Institut national de formation des enseignants argentins (INFoD) afin de les accompagner dans leur politique de formation des cadres et enseignants du système éducatif argentin ;
- **Pays d'Asie** : le partenariat entre la France et le Japon avec l'association COLIBRI, favorisant les échanges d'élèves de ces deux pays a pu être poursuivi. L'année 2022 a été marquée par la reprise des projets avec



l'association française des enseignants de langue coréenne (AFELACC), tout comme le projet d'éducation au développement durable (EDD) organisé entre les académies et l'ONG Friendship à destination du Bangladesh ;

- **Afrique et Maghreb** : la relance des actions académiques et des partenariats éducatifs a conduit le MENJ à poursuivre son soutien financier notamment pour l'aide à la formation des cadres éducatifs des pays partenaires (Afrique du Sud, Djibouti, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal et Tchad) ;
- **Moyen-Orient** : le renforcement des relations franco-libanaises basé sur un projet de coopération déconcentrée impliquant 7 académies et visant notamment l'amélioration de l'enseignement du français dans les établissements libanais par les échanges de personnels de direction et d'enseignants se poursuit. Des projets de coopération déconcentrée de même nature ont été initiés avec Israël et l'Égypte et impliquent respectivement 4 et 3 académies ;
- **Dossiers internationaux et transversaux** : la projection à l'international des Campus des métiers et des qualifications (CMQ) vers l'Afrique, l'axe indopacifique et l'Amérique latine a pu être menée à terme grâce à la réalisation d'un appel à projets à hauteur de 135 000 €.

1. L'action de la France dans les instances européennes et internationales ayant vocation à soutenir des projets éducatifs (320 556 € en AE et en CP) :

- la contribution au fonctionnement et au programme d'activités de l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive (EASNIE), qui sert de plateforme de collaboration entre les états membres et qui œuvre dans le domaine de l'éducation inclusive et vise à la réussite de tous et à l'amélioration des politiques et des pratiques éducatives pour ces apprenants, pour un montant de 94 336 € en AE et en CP ;
- la participation financière aux actions de la Commission nationale française pour l'UNESCO (CNFU) qui coordonne et anime le réseau du système des écoles associées de l'UNESCO dont l'objectif est de dispenser un enseignement relatif aux défis de demain. En 2022, le MENJ a également contribué au développement du réseau des clubs français pour l'UNESCO ;
- la contribution au budget de l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe (107 220 € en AE et en CP) qui a pour but de promouvoir des pratiques encourageant l'enseignement et l'apprentissage de l'histoire en vue de renforcer et de promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe consacrées dans son statut;
- la contribution volontaire en faveur de l'UNESCO en soutien du programme Éducation, notamment les activités liées au suivi du Sommet sur la transformation de l'éducation.

1. La valorisation et la diffusion de la langue française, une priorité réaffirmée du MENJ qui soutient les organismes suivants (163 000 € en AE et en CP) :

- la Conférence des ministres de l'Éducation des États et Gouvernements de la francophonie (CONFEMEN) a adopté, en février 2022, un plan stratégique pour la période 2022-2026 traduisant sa volonté de renforcer et de renouveler son appui aux États et gouvernements membres, notamment les plus fragiles, pour la transformation de leurs systèmes éducatifs. Pour cela, ses activités seront articulées selon 2 axes : le Programme d'Appui au Changement et à la Transformation de l'Éducation (PACTE) et le Programme d'Analyse des Systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC). Le MENJ a ainsi apporté sa contribution volontaire à hauteur de 130 000 € ;
- la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) dont la contribution versée correspond à des déclinaisons concrètes des priorités du MENJ. Pour l'année 2022, le soutien financier apporté permet de soutenir la mise en place de la quatrième journée internationale des professeurs de français.

**ACTION****06 – Politique des ressources humaines**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Politique des ressources humaines	621 159 835	102 088 572	<b>723 248 407</b>	621 159 835	102 088 572	<b>723 248 407</b>
	560 426 891	123 348 260	<b>683 775 151</b>	560 426 891	127 644 389	<b>688 071 280</b>

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

L'action « Politique des ressources humaines » regroupe les crédits de rémunération des personnels de l'administration centrale et des services académiques chargés de la gestion des ressources humaines, les crédits de formation des personnels non enseignants et des apprentis aux métiers administratifs et techniques, les remboursements de frais de changement de résidence, de congés bonifiés et de congés administratifs, les crédits d'organisation des concours de recrutement de l'ensemble des personnels, les crédits d'action sociale et les crédits relatifs aux subventions d'équipement à caractère éducatif et social en faveur des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et du ministère des Sports et des jeux olympiques et paralympiques.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	621 159 835	560 426 891	621 159 835	560 426 891
Rémunérations d'activité	380 878 037	337 269 692	380 878 037	337 269 692
Cotisations et contributions sociales	226 440 822	193 796 793	226 440 822	193 796 793
Prestations sociales et allocations diverses	13 840 976	29 360 406	13 840 976	29 360 406
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	102 088 572	119 651 769	102 088 572	124 455 242
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	102 088 572	119 651 769	102 088 572	124 455 242
Titre 6 : Dépenses d'intervention		3 696 491		3 189 146
Transferts aux ménages		324 606		289 695
Transferts aux collectivités territoriales		1 120 988		1 123 302
Transferts aux autres collectivités		2 250 897		1 776 149
<b>Total</b>	<b>723 248 407</b>	<b>683 775 151</b>	<b>723 248 407</b>	<b>688 071 280</b>

Corrigée des erreurs d'imputation, l'exécution hors dépenses de personnel s'élève à **123 456 023 €** en AE et **127 752 153 €** en CP. L'exécution 2022 au titre des fonds de concours et attributions de produits s'élève à 2 528 189 € en AE et 2 484 634 € en CP dont 1 707 396 € en AE et 1 656 192 € en CP au titre du fonds de concours n° 1-2-00038 « Participation du FIPHFP aux dépenses d'intégration ».

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	102 088 572	119 651 769	102 088 572	124 455 242

Corrigée des erreurs d'imputation, l'exécution hors dépenses de personnel s'élève à **119 759 532 €** en AE et **124 563 007 €** en CP.

**1/ Frais de changement de résidence, congés administratifs et congés bonifiés (30 706 950 € en AE et 30 703 873 € en CP)**

Les dépenses de fonctionnement relatives aux frais de changement de résidence, aux congés administratifs et aux congés bonifiés s'élèvent à **30 703 873 €** en CP (contre **33 144 674 €** en 2021) ; le montant de crédits inscrit en LFI 2022 s'élevait à **32 724 615 €**.

**Synthèse des dépenses exécutées en 2022 :**

	Nombre de dossiers traités	Coût moyen d'un dossier (en €)	Coût total (en €)
Changement de résidence métropole	4 996	1 914	9 561 912
Changement de résidence : DOM (dont Mayotte)	860	4 841	4 162 906
Changement de résidence : COM	620	14 199	8 803 283
Congés bonifiés et administratifs	3 442	2 375	8 175 772
<b>TOTAL</b>	<b>9 918</b>	<b>3 096</b>	<b>30 703 873</b>

Les dépenses sont en baisse de -7,4 % par rapport à l'année précédente (pour rappel : l'exécution 2021 fut plus importante du fait du report des congés bonifiés en 2020 et suite aux différentes restrictions de déplacement par voie aérienne en raison de la crise sanitaire), et de -6,2 % par rapport à la LFI 2022. Cette moindre consommation s'explique principalement par un report de charges de 5,8 M€ sur 2023 (dossiers incomplets).

**2 / Les concours de recrutement de personnels et honoraires médicaux (20 209 335 € en AE et 20 560 592 € en CP, hors titre 2)**

Les dépenses hors titre 2 relatifs aux concours et honoraires médicaux se sont élevées à **20,21 M€** en AE et **20,56 M€** en CP. L'écart par rapport à la LFI 2022 est de +14,8 % en AE (soit +2,6 M€) et +16,8 % en CP (soit +3 M€) et s'explique principalement par le maintien d'un protocole sanitaire exigeant durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année (espace de 4 m<sup>2</sup> par candidat, locaux supplémentaires, renforcement des équipes de surveillance, mesures prophylactiques complémentaires).

**Les concours de recrutement de personnels : 19 077 391 € en AE et 19 420 524 € en CP (titre 3)**

**19 420 524 €** en CP ont été consommés au titre des concours de recrutement de personnels sur le titre 3. Ces dépenses couvrent les frais de déplacement des jurys (17 % correspondant aux remboursements ou paiements directs des frais de transports et d'hébergement) et les frais d'organisation des concours (83 % correspondant à des dépenses de locations de salles, de matériels, de copies, de sujets). Sur ce montant, la part exécutée par le service inter-académique des examens et concours (SIEC) d'Île-de-France s'élève à **2 516 679 €**.

Postes offerts	session 2020		session 2021		session 2022	
	session droit commun (limite autorisation budgétaire)	CRPE public supplémentaire académies de Créteil et Versailles	session droit commun (limite autorisation budgétaire)	CRPE public supplémentaire académie de Créteil	session droit commun (limite autorisation budgétaire)	CRPE public supplémentaire académies de Créteil et Versailles
Concours de professeurs des écoles	12 685	500 (Créteil) 200 (Versailles)	11 022	300 (Créteil)	10 912	500 (Créteil) 200 (Versailles)
Concours enseignants du second degré	16 540		16 290		16 490	
<b>Total autorisation budgétaire</b>	<b>29 225</b>		<b>27 312</b>		<b>27 402</b>	

**Les honoraires médicaux : 569 875 € en AE et 568 945 € en CP**

La dépense constatée au titre des honoraires relatifs aux visites médicales obligatoires de contrôle, d'expertise et d'embauche effectuées par un médecin sans lien hiérarchique avec l'État, s'est élevée à **568 945 €** en CP (soit -52,5 % par rapport à la LFI 2022), représentant 3 % de l'ensemble des dépenses.

**3/ La formation (10 806 674 € en AE et 10 576 630 € en CP sur le hors titre 2)**

Le total des dépenses hors titre 2 au titre de la formation s'élèvent à **10 806 674 €** en AE et **10 576 630 €** en CP. L'écart par rapport à la LFI 2022 est de -4,6 M€ en AE et -4,9 M€ en CP, s'explique notamment par les effets de la crise sanitaire et le développement des classes virtuelles et la mise en place de formations à distance.

- **La formation initiale et continue – hors IHEEF (6 741 741 € en AE et 6 600 181 € en CP sur le hors titre 2)**

Les dépenses de formation initiale et continue s'élèvent à **5 701 186 €** en AE et **5 710 413 €** en CP en titre 3 (soit -25,4 % en AE et -25,3 % en CP par rapport à la LFI 2022) et correspondent à :

- la formation professionnelle statutaire des personnels de la jeunesse et des sports ;
- la formation continue, inscrite au programme national de formation (PNF), des personnels de la jeunesse et des sports ainsi que des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (non enseignants) du MENJ.

**La formation professionnelle statutaire (FPS) des personnels de la jeunesse et des sports**

Elle concerne quatre catégories de personnels : les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ), les conseillers techniques et pédagogiques supérieurs (CTPS), les inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) et les professeurs de sport (PS).

Elle repose sur un partenariat conventionné pour trois années (2021-2024) avec le Centre de ressources d'expertise et de performance sportives (CREPS) de Poitiers, opérateur national de la formation, qui permet de financer les dépenses de conception et de mise en œuvre des actions de formation (coordination, ingénierie, organisation) ainsi que les charges de personnel relevant directement du dispositif de formation statutaire des agents concernés.

Les frais d'hébergement, de restauration et de mise à disposition des installations pédagogiques, font l'objet d'un forfait journalier par stagiaire, arrêté chaque année par le conseil d'administration du CREPS de Poitiers, fixé à 85 €.

Les frais de transport des stagiaires lorsque des regroupements en présentiel sont réalisés à Poitiers ou en région académique sont financés par les académies d'origine des personnels.

Le nombre de stagiaires accueillis à chaque promotion dépend du nombre de postes ouverts au concours et de détachements de personnels dans les corps de la jeunesse et des sports et de reçus sur liste d'aptitude. Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 les promotions accueillies sont en constante augmentation : 185 stagiaires pour 2022-2023 contre 110 stagiaires pour la promotion de 2021-2022.

La convention de formation avec le CREPS de Poitiers prévoit le versement d'une subvention sur la base d'un budget prévisionnel arrêté entre le CREPS et la direction générale des ressources humaines (DGRH). Compte tenu de l'augmentation du nombre de stagiaires accueillis, cette subvention est passée de 590 859 € pour la promotion de 2021-2022 à un montant prévisionnel de 1 287 484 € pour la promotion de 2022-2023.

**La formation continue, inscrite au programme national de formation des personnels non enseignants[AL1]**

Cette formation nationale s'adosse au schéma directeur de la formation continue des personnels du MENJ qui a été revu l'an dernier et concerne la période 2022-2025. Il découle du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État (2021-2023).

Le programme national de formation (PNF) est annuel et constitue l'offre nationale de formation continue déclinée suivant les axes et priorités du schéma directeur. Ce programme représente également un cahier des charges pour les écoles académiques de la formation continue (EAFC) qui doivent déployer l'offre académique de formation continue pour l'ensemble des personnels. Cette offre constitue le programme académique de formation (PAF).

Les personnels concernés par le PNF :

- dans le domaine de la jeunesse et des sports, ceux placés auprès des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et ceux des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) installés dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) ;
- l'ensemble des cadres et responsables des personnels RH, administratifs, techniques, sociaux et de santé du MENJ ;
- l'ensemble du haut encadrement correspondant de la DGRH (secrétaires généraux d'académies, directeurs des ressources humaines académiques, directeurs des EAFC, délégués académiques et conseillers techniques auprès des recteurs, DASEN, personnels d'encadrement et formateurs).

#### La mise en place du dispositif « Parcours Passerelle »

À partir de cette année scolaire 2022-2023, le MENJ s'est engagé dans un plan de requalification pluriannuel de la filière administrative. Il comprend notamment la mise en place « *d'un dispositif permettant de faciliter le détachement, d'enseignants et de conseillers principaux d'éducation volontaires dans le corps des attachés d'administration de l'État* ».

Pour cela, le MENJ a sollicité les cinq instituts régionaux d'administration (IRA) afin d'assurer la mise en œuvre de ce nouveau dispositif dit « Parcours Passerelle » qui s'inscrit dans leurs missions d'accompagnement des transitions professionnelles. Ainsi, un cadre de formation d'adaptation à l'emploi a été formalisé afin de garantir un accompagnement des personnels retenus par les académies, le développement de la mobilité entre les corps et la valorisation des compétences des personnels enseignants et d'éducation » ; via une convention cadre formalisée avec chaque IRA en août 2022. Au titre de ces conventions, le MENJ a engagé 480 000 € et versé 336 000 € en 2022.

Par ailleurs, un accord a été conclu avec le Centre national d'enseignement à distance (CNED) afin de mettre à disposition des stagiaires une plateforme de ressources (6 300 €) pour de la formation à distance (5 250 €).

Au total, les dépenses de formations initiale et continue se répartissent entre trois agrégats :

- remboursements de frais de déplacement des stagiaires et intervenants : 3 285 427 € en CP ;
- organisation des formations des agents des services centraux et déconcentrés (locations de salles, fournitures, publications, documentations, achats de matériels pédagogiques et informatiques, études et recherches...) : 2 664 818 € en CP ;
- gratifications étudiants, indemnités de stage : 649 936 € en CP.

A ces montants, émergeant sur les crédits généraux, s'ajoutent enfin des crédits en provenance de fonds de concours et d'attribution de produits : la dotation initiale de la formation (hors IHEEF) a en effet été complétée par des crédits de fonds de concours et par des attributions de produits pour un montant de 661 321 € en CP. La participation du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap représente 47 897 € en CP, soit 7 % de ces crédits.

- **L'Institut des Hautes Études de l'Éducation et de la Formation - IHEEF (2 962 688 € en AE et 2 831 512 € en CP)**

L'IHEEF assure la formation initiale et continue des personnels d'encadrement (personnels de direction, d'inspection, encadrement administratif). Il s'agit également d'un opérateur de formation des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. En 2022, la consommation s'est élevée à **2 962 688 €** en AE et **2 831 512 €** en CP.

Les dépenses se répartissent comme suit :

- 46 % au titre des dépenses d'hébergement et de restauration,

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

- 12 % au titre des frais de déplacements,
- 42 % au titre des autres dépenses d'organisation des formations (convention, dépenses transversales)

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, les frais de déplacement des formateurs de l'IHEEF sont désormais supportés par l'académie d'origine et imputés sur l'action 8 au titre des convocations à l'initiative de l'administration centrale.

**Indicateurs d'activité pour l'IHEEF au titre de l'année scolaire 2021-2022**

En 2022, 34 671 journées-stagiaires ont été dispensées au titre de la formation initiale (personnels d'encadrement notamment), de la formation continue et des autres dispositifs de formation soit une baisse de 16,4 % par rapport à 2021.

Le coût moyen de la journée-stagiaire constaté en 2022 s'élève à 38 €, soit 27 € de plus qu'en 2021 (11 €). Cette augmentation résulte principalement de la hausse des frais de déplacement, des coûts d'hébergement et de restauration en lien avec la reprise d'un grand nombre d'actions de formation en présentiel.

Coût d'hébergement et de restauration 2022 de l'IHEEF	Stagiaires	Journées-stagiaires	Coût 2022 en €	Coût de la journée-stagiaire en €
Formation initiale	2 372	14 412	482 507	33,5
Formation continue et autres dispositifs de formation	8 907	20 259	828 311	41
<b>TOTAL</b>	<b>11 279</b>	<b>34 671</b>	<b>1 310 818</b>	<b>38</b>

- **La formation des apprentis de la fonction publique (406 928 € en AE et 443 573 € en CP).**

Le montant total consacré à la formation des apprentis de la fonction publique est de **406 928 €** en AE et de **443 573 €** en CP et concerne essentiellement celle des apprentis en administration centrale. La baisse de l'exécution par rapport aux années précédentes (505 906 € en AE et 542 684 € en CP en 2021) est la conséquence de la continuité de la baisse du nombre d'apprentis au fur et à mesure de la montée en charge du dispositif de préprofessionnalisation, porté par la loi du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance .

**4/ Action sociale (57 752 777 € en AE et 61 733 127 € en CP sur le hors titre 2)**

L'action sociale en faveur des personnels constitue un volet important de la gestion des ressources humaines. Destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle, elle doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de vie. Cette action à laquelle sont étroitement associés les partenaires sociaux, est mise en œuvre aux niveaux central, académique et régional.

**a/ Aides sociales relevant du titre 2 (25 454 250 € en AE et CP)**

Type de prestation	Nature de l'aide	Nombre de bénéficiaires*	Montant en €
Prestations interministérielles	enfants handicapés	7 074	13 169 890
	séjours	2 368	1 191 380

	enfants		
Prestations ministérielles – actions sociales d'initiative académique (ASIA)	aides au logement	1 205	985 355
	environnement privé et professionnel	2 595	827 571
	aide à l'enfance et aux études	7 872	2 759 768
	vacances, culture et loisirs	7 451	565 714
Secours		8 045	5 954 572
<b>Total</b>		<b>36 610</b>	<b>25 454 250</b>

\* bilan national d'action sociale 2021

La dépense est en augmentation par rapport à 2021 (+5,4 %), en particulier les prestations d'aides aux enfants handicapés (+9,7 %) : cette évolution s'explique notamment par une meilleure connaissance du dispositif par les agents. Les séjours enfants ont également notablement augmenté, après une forte baisse en 2021.

D'autres dépenses sont en diminution, comme les prestations ministérielles de secours (-4,8 %), après un rattrapage opéré en 2021.

#### b/ Aides sociales relevant du titre 3 : 55 711 266 € en AE et 60 057 227 € en CP

La part imputée sur le hors titre 2 correspond principalement à des subventions à des associations ou mutuelles qui interviennent dans le domaine de l'action sociale, et à la réservation de logements sociaux.

CP	RAP 2022			RAP 2021		
	Nombre de repas	Constat dépense 2022 en €	Coût moyen 2022 (en €)	Nombre de repas	Constat dépense 2021 en €	Coût moyen 2021 (en €)
Aide à la restauration en faveur des personnels d'administration centrale (part prestation repas)	266 542	3 112 863	11,68	160 765	1 721 285	10,71
Aide à la restauration en faveur des personnels d'administration centrale (part fonctionnement et équipement des cantines)						
Aide à la restauration en faveur des personnels des services déconcentrés (part prestation repas)	373 393	1 405 640	3,76		1 070 775	
Aide à la restauration en faveur des personnels des services déconcentrés (part fonctionnement et équipement)		669 027			636 152	



**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

des cantines)					
Subventions associations culturelles, loisirs, vacances		5 558 142			4 400 000
Autres subventions aux associations ou mutuelles		5 264 258			3 900 952
Autres dépenses de fonctionnement (expertise médicale, équipements des personnels handicapés, achats de fournitures médicales, accueil, information, conseil en faveur des personnels, etc.)		6 354 799			6 619 368
Réservation de logements		5 877 200			1 128 365
Contribution au FIPHFP		31 815 298			15 388 288
<b>TOTAL</b>		<b>60 057 227</b>			<b>34 865 185</b> [AL2]

La dépense en CP est en augmentation par rapport à 2021. Elle se décline comme suit :

- **6 354 799 €** ont été consacrés à diverses dépenses d'action sociale parmi lesquelles figurent :
- la prise en charge des honoraires médicaux non rattachés à un recrutement et des frais de déplacement des personnels soumis à expertise médicale ;
- les dépenses liées à la médecine de prévention dont achat de fournitures médicales, conventions de prestation de service, matériels, équipement des personnels handicapés, etc. En particulier, 26 000 € de dépenses nouvelles ont été consacrés à l'externalisation du suivi médical des agents (difficultés à recruter des médecins du travail à l'administration centrale) et 17 000 € consacrés à l'accompagnement individuel ou collectif par un psychologue du travail. Ces nouveaux dispositifs permettant d'accompagner les agents et les collectifs de travail sur demande des médecins du travail ou de l'administration et répondent aux besoins de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) ;
- l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, et notamment la poursuite du plan amiante ;
- diverses autres prestations d'action sociale et dépenses relatives à l'accueil, l'information et le conseil en faveur des personnels.

La dotation initiale dédiée à l'action sociale a été complétée par des crédits de fonds de concours relatifs à la participation du FIPHFP à l'intégration des personnels handicapés. Les dépenses financées par ces crédits (1 563 170 € en CP) ont été consacrées à l'acquisition de matériels médicaux (54 %), à la prise en charge de frais de déplacement (18 %), à l'adaptation de postes de travail relevant de l'équipement dont la bureautique (14 %) et à d'autres dépenses conventionnées (14 %).

- **5 187 530 €** ont été consacrés à l'aide à la restauration en faveur des personnels.

Une distinction est opérée sur les services déconcentrés entre la dépense relative à l'équipement et au fonctionnement des cantines et la prestation repas, seule cette dernière devant être rapportée au nombre de repas.

S'agissant des personnels de l'administration centrale, la dépense comprend la subvention interministérielle au repas (PIM repas), les subventions complémentaires aux agents et la participation aux charges de fonctionnement des prestataires partenaires (associations du personnel, restaurant interentreprises ou CROUS de Toulouse).

L'année 2022 a été marquée par la reprise du travail en présentiel et la mise en œuvre de deux mesures de revalorisation de la prestation interministérielle à réglementation commune PIM repas au 1<sup>er</sup> septembre 2022, dans le cadre de la conférence salariale du 28 juin 2022 visant à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics (augmentation

exceptionnelle du montant par repas de 1,29 € à 1,38 € et relèvement de l'indice majoré du plafond d'attribution à 534, contre 480 appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Comme l'an dernier, l'administration a versé une subvention complémentaire, gestionnaire de la restauration des principaux sites parisiens car les recettes de l'année n'ont pas permis de payer les charges fixes de fonctionnement des restaurants. Avec le bénéfice de l'augmentation de la fréquentation et des recettes de ses deux partenaires associatifs, le coût moyen d'un repas pour l'administration centrale est passé de 13,16 € en 2021 à 10,71 € cette année.

La loi de finance initiale pour 2022 prévoyait une dépense de 4 067 163 € en AE et en CP pour l'aide à la restauration des personnels : il y a eu donc une surexécution de 1 120 367 € en CP sur ce poste. La hausse des prix a en effet touché l'ensemble des composantes du prix du repas (denrées, énergie en particulier).

- **5 558 142 € ont été alloués aux associations pour les vacances, la culture et les loisirs, dont :**
  - **2 900 000 €** à l'association « Les Fauvettes » pour assurer ses frais de fonctionnement et permettre de pratiquer une réduction financière des tarifs pour séjours d'enfants. Ces crédits ont permis l'accueil de 3 161 enfants ;
  - **1 555 000 €** à l'association PREAU pour le développement d'une offre de prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques à destination de tous les personnels du ministère, actifs et retraités. Le 15 décembre 2021, l'association a ouvert une plateforme permettant aux personnels d'accéder aux offres de prestations proposées. Entre décembre 2021 et juin 2022, l'association PREAU a enregistré l'adhésion d'environ 30 000 personnes ;
  - **1 103 142 €** aux associations du personnel de l'administration centrale dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs pour la gestion déléguée de prestations d'action sociale (arbre de Noël, aides aux colonies et vacances ou prime naissance et adoption) et l'organisation des activités culturelles, sportives et de loisirs à destination des agents de l'ensemble des principaux sites de l'administration centrale (Paris + province).
  
- **5 264 258 € ont été versés aux autres associations et mutuelles dont :**
  - **1 765 000 €** pour des actions concertées d'accompagnement social à destination de l'ensemble des agents actifs et retraités, ainsi qu'à leurs enfants en situation de handicap (14 398 bénéficiaires). La Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) s'engage à fournir un financement au moins équivalent à celui accordé par le ministère dans le respect des objectifs assignés ;
  - **1 780 000 €** pour des actions pour l'aide au soutien à la vie professionnelle et familiale qui se déclinent en deux axes, les réseaux Prévention, Aide, Suivi (PAS) et les centres de réadaptation. Les réseaux PAS ont pour objet de favoriser le maintien dans l'emploi et la réinsertion professionnelle des personnels du MENJ et du MESR, mutualistes ou non, soumis à des risques professionnels particuliers ou atteints par une ou des affections entraînant des difficultés dans leur exercice professionnel. Ce dispositif compte 7 centres opérationnels qui interviennent auprès des académies d'Île-de-France, Bordeaux/Poitiers, Aix-Marseille/Nice, Nantes, Grenoble, Toulouse/Montpellier et Amiens. En 2022, l'aide au soutien et à la vie professionnelle a permis d'accompagner 17 636 agents ;
  - **40 000 €** en faveur de l'emploi de techniciennes d'intervention sociale et familiale, et d'aides ménagères à domicile en faveur des personnels en activités des MENJ et MESR. Le bilan provisoire présente un coût total du dispositif de 40 700 € pour l'année 2022 pour 78 interventions ;
  - la participation ministérielle versée aux organismes de protection sociale complémentaire MGEN et INTERIALE au titre de l'exercice 2021, dans le cadre des conventions de référencement conclues avec ces organismes en 2017, et de l'accompagnement d'un cabinet de prestations en actuariat pour le suivi de ces conventions ;
  - diverses actions de développement des ressources humaines, et notamment l'obtention des labels AFNOR Diversité et Égalité professionnelle [AL3]

Par ailleurs, **235 937 €** ont été alloués à la MGEN en 2022 dans le cadre d'une convention pour un partenariat expérimental avec la MGEN dans le domaine de la santé et du bien-être au travail et relative à l'expérimentation d'actions en matière de médecine de prévention en faveur des personnels.

- **5 877 200 €** ont été payés au titre de la réservation de logements :

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

- **3 427 500 €** ont été consacrés à la réservation de logements au niveau national : des partenariats ont été engagés avec CDC Habitat et Action Logement, bailleurs présents sur l'ensemble du territoire. Ces partenariats ont permis la réservation de 133 logements sociaux en droit unique, pour les académies de Bordeaux, Montpellier, Lyon, Grenoble, Créteil, Paris, Versailles, Aix-Marseille et Guadeloupe. En outre, le partenariat conclu avec Action Logement prévoit la mise à disposition de 10 logements temporaires dans les 20 académies accueillant le plus grand nombre de stagiaires, soit 200 logements, dans une durée maximale de 2 ans.
  - **1 992 200 €** délégués aux académies pour conclure leurs propres conventions avec les bailleurs locaux. Cette enveloppe a permis à l'académie de Mayotte de réserver 13 logements intermédiaires, l'académie de Paris a conclu une convention avec deux bailleurs pour réserver 35 logements sociaux, et l'académie de Créteil a renforcé son action par la conclusion de nouvelles conventions (21 logements supplémentaires) : voir également en dépenses d'intervention.
  - **457 500 €** en administration centrale, correspondant au solde de 50 % du montant de deux conventions de réservation signées en décembre 2019 pour 9 logements attribués (172 500 €) et au versement de 50 % du montant d'une nouvelle convention signée en décembre 2022 d'une durée de 3 ans pour 21 logements (285 000 €). Le prix unitaire de la réservation a diminué avec l'application de la loi Élan car la réservation de logement sociaux est dorénavant limitée au droit unique (une réservation = un bail = un agent). Le public cible des attributions de logements est composé pour l'essentiel des nouveaux arrivants ou des agents en difficultés économiques et sociales.
- **31 815 298 € ont été versés au FIPHFP**, correspondant à la non atteinte par le ministère de la cible d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), fixée à 6 %.

Au total et en ajoutant les dépenses d'action sociale relevant du titre 6, l'exécution des dépenses d'action sociale en hors titre 2, corrigée des erreurs d'imputation, s'élève à 55 711 266 € en AE et 60 057 227 € en CP contre une LFI 2022 de 30 523 629 € en AE et en CP.

L'exécution 2022 excède la prévision de 25,2 M€ en AE et de 29,5 M€ en CP en raison du versement contributif de 31,9 M€ au FIPHFP, d'une augmentation constante des crédits dédiés à la médecine de prévention (3,02 M€ en AE et 2,94 M€ en CP pour une prévision à 2 M€) minorée par la montée en charge plus progressive que prévue des aides aux logements (5,9 M€ en CP pour une prévision à 8,3 M€).

**5/ Autres dépenses (3 928 186 € en AE et 4 125 832 € en CP en titre 3)**

Ces dépenses ont essentiellement financé les élections professionnelles de fin 2022, avec la mise en place d'une solution de vote électronique pour les élections professionnelles et l'accompagnement d'une expertise indépendante, ainsi que diverses actions de développement des ressources humaines, et notamment l'obtention des labels AFNOR Diversité et Égalité professionnelle.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	0	324 606	0	289 695
Transferts aux collectivités territoriales	0	1 120 988	0	1 123 302
Transferts aux autres collectivités	0	2 250 897	0	1 776 149

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **3 696 491 € en AE et 3 189 146 € en CP**

Ces dépenses, initialement budgétées en titre 3, correspondent à des subventions versées à des EPLE, des établissements privés ou des collectivités. En conséquence, elles sont imputées automatiquement en dépenses d'intervention et se répartissent de la manière suivante :

- 562 069 € en AE et 571 123 € en CP pour les concours des personnels ;
- 1 040 810 € en AE et 890 022 € en CP pour la formation ;
- 2 041 512 € en AE et 1 675 901 € en CP sont liés à des mesures au titre de l'action sociale;
- 52 101 € en AE et en CP pour les élections professionnelles.

[AL1]64 617 € pour la partie J&S. Aucun montant communiqué pour l'EN

[AL2]A vérifier car RAP 2021 = 36 237 923 €

[AL3]Aucun montant

## ACTION

### 07 – Établissements d'appui de la politique éducative

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		149 649 036 147 768 549	<b>149 649 036</b> <b>147 768 549</b>		149 649 036 147 768 549	<b>149 649 036</b> <b>147 768 549</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	149 649 036	147 768 549	149 649 036	147 768 549
Subventions pour charges de service public	149 649 036	147 768 549	149 649 036	147 768 549
<b>Total</b>	<b>149 649 036</b>	<b>147 768 549</b>	<b>149 649 036</b>	<b>147 768 549</b>

Corrigé d'une erreur d'imputation, l'exécution s'élève à 148 548 549 € en AE=CP.

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 147 768 549 € en AE=CP. Il s'agit de subventions pour charges de service public versés aux opérateurs de l'enseignement scolaire. Dans le détail :

- une subvention de 82,68 M€ allouée au Réseau Canopé ;
- une subvention de 22,84 M€ allouée à l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) ;

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

- une subvention de 32,20 M€ allouée au Centre national d'enseignement à distance (CNED) ;
- une subvention de 7,32 M€ allouée au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) ;
- une participation de 2,39 M€ du ministère au fonctionnement de l'Établissement public du palais de la porte Dorée (EPPPD) pour lequel le ministère de la Culture est chef de file.

Le montant des subventions versées aux opérateurs est inférieur de 1,88 M€ au montant prévu en LFI 2022.

Cette variation résulte de :

- la mise en réserve qui n'a pas donné lieu à un dégel en fin d'année (-2,21 M€) ;
- d'un versement complémentaire de 0,3 M€ à l'EPPPD compte tenu de ses difficultés financières en fin de gestion 2022 ;
- d'un versement complémentaire de 0,03 M€ à l'ONISEP au titre de l'accompagnement à la mobilité de certains personnels à la suite du transfert de certaines de ses compétences aux régions.

**DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES :**

Une subvention a été accordée au CNED de Toulouse pour la réfection des toitures terrasses des bâtiments pour un montant de 780 000 € en AE=CP, imputée sur l'action 8.

**ACTION****08 – Logistique, système d'information, immobilier**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Logistique, système d'information, immobilier	278 589 327 318 910 297	442 071 518 582 354 138	<b>720 660 845</b> <b>901 264 435</b>	278 589 327 318 910 297	476 444 402 499 927 353	<b>755 033 729</b> <b>818 837 650</b>

L'action 8 a pour finalités la définition, la mise en œuvre et le pilotage des politiques transversales relatives aux dépenses de fonctionnement général, aux systèmes d'information, aux équipements informatiques et à l'immobilier du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

Après correction des erreurs d'imputation, les dépenses hors titre 2 s'élèvent à **581 574 745 € en AE** et **499 147 804 € en CP**. L'écart par rapport à la LFI 2022 est de **+139,5 M€ en AE** et **+22,7 M€ en CP**.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	278 589 327	318 910 297	278 589 327	318 910 297
Rémunérations d'activité	170 823 272	198 742 290	170 823 272	198 742 290

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Cotisations et contributions sociales	101 558 396	118 340 820	101 558 396	118 340 820
Prestations sociales et allocations diverses	6 207 659	1 827 187	6 207 659	1 827 187
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement</b>	<b>297 627 743</b>	<b>273 617 546</b>	<b>311 655 649</b>	<b>303 375 812</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	297 627 743	269 705 237	311 655 649	299 463 503
Subventions pour charges de service public		3 912 309		3 912 309
<b>Titre 5 : Dépenses d'investissement</b>	<b>141 793 775</b>	<b>268 951 846</b>	<b>157 638 753</b>	<b>155 995 088</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	141 793 775	230 483 614	157 638 753	115 393 438
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		38 468 232		40 601 650
<b>Titre 6 : Dépenses d'intervention</b>	<b>2 650 000</b>	<b>39 004 746</b>	<b>7 150 000</b>	<b>39 776 453</b>
Transferts aux ménages	150 000	13 366	150 000	13 366
Transferts aux entreprises		1 834 970		1 813 470
Transferts aux collectivités territoriales	2 500 000	31 374 255	7 000 000	32 863 591
Transferts aux autres collectivités		5 782 155		5 086 026
<b>Titre 7 : Dépenses d'opérations financières</b>		<b>780 000</b>		<b>780 000</b>
Dotations en fonds propres		780 000		780 000
<b>Total</b>	<b>720 660 845</b>	<b>901 264 435</b>	<b>755 033 729</b>	<b>818 837 650</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### 1/ Frais de déplacement (9 329 902 € en AE et 9 170 917 € en CP en titre 3)

L'exécution 2022 hors titre 2 s'élève à **9 342 379 €** en AE et **9 183 395 €** en CP et se décline comme suit :

- 9 329 902 € en AE et 9 170 917 € en CP en titre 3,
- 12 478 € en AE et en CP en titre 6.

Hors fonds de concours et attribution de produits, ces dépenses sont ramenées à **8,63 M€** en CP, soit -4 % par rapport à la LFI 2022 (**9 M€**).

L'exécution 2022 en titre 3 s'élève à **9 329 902 €** en AE et **9 170 917 €** en CP, dont **525 924 €** en CP au titre des frais de transport des personnels handicapés financés par le fonds de concours FIPHFP et **16 632 €** au titre des attributions de produits des recettes. La différence (**10 984 €** en AE et CP et **1 493 €** en AE et CP) est imputée sur le titre 6 pour rembourser des frais de déplacement (activités « Transfert aux ménages » et « Transferts aux collectivités locales »).

Le nombre de missions passe de **36 741** en 2021 à **53 394** en 2022 (+45 %). Bien qu'ayant augmenté en 2022 par rapport à 2021, le nombre de missions n'a pas atteint le niveau de 2019 avant la crise sanitaire. Concomitamment, le coût moyen par mission a également augmenté, passant de **133 €** en 2021 à **161,91 €** en 2022 (+22 %). Ce coût moyen est cohérent avec le coût prévisionnel (**160,11 €**) inscrit au PAP 2022.

Le coût moyen par mission intègre l'application, au 1<sup>er</sup> mars 2019, des dispositions de la nouvelle réglementation fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État. Elle reflète l'impact complet de la revalorisation l'indemnité kilométrique et des taux d'indemnisation forfaitaire des nuitées (décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État).

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Parallèlement les efforts de rationalisation sont poursuivis, notamment en développant le recours aux visioconférences et aux conférences téléphoniques, ainsi qu'à l'harmonisation des pratiques de gestion en s'appuyant sur l'application métier Chorus DT.

Hors financement sur FDC FIPHP	Nombre de missions	Coût moyen (€)	Coût total (€)
Déplacements des personnels des services académiques à l'initiative des services académiques	40 936	119,70 €	4 899 857 €
Convocations des personnels des services académiques à l'initiative de l'administration centrale	7 846	297,26 €	2 332 305 €
Déplacements des personnels de l'administration centrale (hors Inspection générale)	4 612	306,34 €	1 412 831 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 394</b>	<b>161,91 €</b>	<b>8 644 993 €</b>

NB : les frais de déplacement des membres des inspections générales s'élèvent à **1 214 113 €** et figurent à l'action 2

**2/ Dépenses de fonctionnement courant (57 989 236 € en AE et 63 537 652 € en CP en titre 3).**

Le fonctionnement courant recouvre, pour les services centraux et déconcentrés (dont vice-rectorats d'outre-mer), les dépenses de fournitures, matériels, mobiliers, achats de services, frais de correspondance, travaux d'impression, frais de télécommunications, travaux de reprographie et véhicules. Hors titre 2, les dépenses relevant du fonctionnement courant s'élève à **78,86 M€ en AE et 84,16 M€ en CP**, dont 76 % des CP ont été exécutés en titre 3, 23 % en titre 6 et 1 % en titre 5.

Les crédits consommés hors titre 2 sur fonds de concours (FDC) et attribution de produits (ADP) s'élèvent à 21,13 M€ en AE et 21,74 M€ en CP et représentent 27 % en AE et 26 % en CP des dépenses de fonctionnement courant.

Fonds de concours et attribution de produits (HT2)		AE	CP
1-2-00038	Participation du FIPHP aux dépenses d'intégration	1 113 279,9	1 157 366,2
1-2-00220	Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la covid-19 menée par le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports - dépenses HT2	19 409 131,1	20 039 178,6
1-2-00290	Participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies	41 724,3	37 320,4
1-2-00387	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique	96 471,9	73 383,6
1-2-00649	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 214	2 252,2	2 252,2
1-3-00883	Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (outre-mer et étranger, hors crédits communautaires)	5 863,2	5 272,7
2-2-00034	Recettes provenant de la rémunération des prestations fournies par l'ensemble des services (programme 214)	332 814,3	321 396,5
2-2-00704	Produits de cession de biens mobiliers - métropole	126 344,0	103 017,0
2-3-00699	Produits de cession de biens mobiliers - outre-mer et étranger	-	961,1
<b>Total</b>		<b>21 127 880,8</b>	<b>21 740 148,3</b>

Ces dépenses de fonctionnement courant s'élèvent à **57 989 236 € en AE et 63 537 652 € en CP en titre 3** et se répartissent ainsi :

- **30 704 996 €** en CP pour l'administration centrale (soit 48 %) ;
- **32 832 656 €** en CP pour les services déconcentrés (soit 52 %).

Les principaux postes de dépense (CP) sont les suivants :

- frais postaux : **10 108 963 €** ;
- transport de biens et d'aménagement : **8 689 607 €** ;
- achat de mobiliers et autres petits équipements : **7 312 081 €** ;
- fournitures de bureau, papeterie et imprimés : **4 657 142 €** ;
- achat d'études et de prestations de services : **3 752 730 €** ;
- achat de produits pharmaceutiques et chimiques et de matériel médical : **3 582 797 €** ;
- entretien de divers matériels : **2 465 020 €** ;
- travaux d'impression et copieurs (hors location) : **2 315 981 €**
- documentation générale et abonnements : **2 044 780 €** ;
- achat d'outillage, quincaillerie, équipement électrique, pièces de rechange : **2 029 500 €** ;
- location de véhicules, carburants : **1 895 372 €** ;
- frais de télécommunications des services déconcentrés (téléphonie, internet et frais des réseaux) : **1 442 039 €** ;
- location de matériel et mobilier de bureau (dont location de copieurs) : **1 328 219 €**.
- action et communication publique : **897 679 €**.

En titre 3, **2 488 757 €** en CP ont été exécutés au titre des attributions de produits et de fonds de concours, dont :

- 49 % au titre du fonds de concours n° 1-2-00038 « Participation du FIPHFP aux dépenses d'intégration des personnels handicapés » : équipements, aménagements et transports à destination des personnels en situation de handicap et vulnérables à la Covid-19 ;
- 30 % au titre du fonds de concours n° 1-2-00220 « Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la Covid-19 » : acquisition et distribution d'autotests dans les lycées et subventionnement des capteurs CO<sub>2</sub> acquis par les collectivités territoriales au profit des établissements scolaires du premier degré et du second degré.

Au total, la dépense en CP (**84,16 M€**) est nettement supérieure à la prévision inscrite en LFI (**51,6 M€**). Cet écart s'explique principalement par le subventionnement par le MENJ des capteurs CO<sub>2</sub> acquis par les collectivités territoriales au profit des établissements scolaires par l'intermédiaire du fonds de concours n° 1-2-00220 (+20 M€).

### 3/ Dépenses d'immobilier (77 914 766 € en AE et 109 466 617 € en CP, en titre 3).

Ces dépenses, exécutées sur le titre 3, se déclinent comme suit :

#### 1. Loyers :

	Dépenses en € AE	Dépenses en € CP	Surface en m <sup>2</sup> au 01/01/2 2*	Coût en €/m <sup>2</sup> CP
Administration centrale	415 786	8 929 788	17 152	520,63
Services déconcentrés et COM*	32 403 907	38 266 052	239 082	160,05
<b>TOTAL</b>	<b>32 819 693</b>	<b>47 195 840</b>	<b>256 234</b>	<b>184,19</b>

\* données RAP 2022 : SUB (surface utile brute) en locations y compris les logements pour les services déconcentrés et les collectivités d'outre-mer



**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

La dépense au titre des loyers, exécutée sur le titre 3, s'élève à **32 819 693 €** en AE et **47 195 840 €** en CP.

Le total des surfaces en administration centrale est identique à celui de 2021.

Le total des surfaces louées des services déconcentrés et des collectivités d'outre-mer (COM) (SUB) a diminué de 4 835 m<sup>2</sup> de bureaux. La réduction des surfaces louées est le résultat d'opérations de regroupement et de rationalisation des occupations. Par exemple : abandon de 367 m<sup>2</sup> de l'annexe Raizet de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) de Guadeloupe, regroupement des effectifs de la DRAJES de Rouen sur un seul étage (-443 m<sup>2</sup>), relogement du centre d'information et d'orientation (CIO) de Clermont-Ferrand sur le site Amboise (-512 m<sup>2</sup>), relogement de l'inspection de l'éducation nationale (IEN) de Bonneville (-325 m<sup>2</sup>), regroupements des IEN de Cherbourg (-168 m<sup>2</sup>) et de l'IEN de Louviers avec le CIO (-154 m<sup>2</sup>), relogement de l'IEN de Toulon avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) (-314 m<sup>2</sup>).

La nécessité d'occuper des locaux répondant aux exigences de réduction des consommations et d'évolution des conditions de travail des agents et de l'amélioration de l'accueil du public se répercute à la hausse sur le coût des loyers, de même que l'augmentation du taux ILAT de +5,6 % en 2022.

Le coût moyen des loyers a ainsi augmenté de +8,6 % par rapport à l'année 2021 (169,58 € le m<sup>2</sup>).

L'écart par rapport à la LFI 2022 (-1,35 M€ en AE et -0,8 M€ en CP) s'explique notamment par la réduction des surfaces louées évoquées précédemment et le report de certaines opérations (notamment le renouvellement des baux des circonscriptions d'IEN de Paris ou de la DSDEN 95).

### 1. Fonctionnement immobilier :

L'exécution totale des dépenses de fonctionnement immobilier en hors titre 2 (titres 3, 5 et 6) s'élève à **30 970 260 € en AE et 48 059 265 € en CP**. L'écart par rapport à la LFI 2022 s'élève à **-3,24 M€** en AE et **+0,83 M€** en CP, et s'explique, d'une part, par le report de travaux (entretien courant des bâtiments et des terrains) et la hausse exceptionnelle et imprévisible du prix de l'énergie d'autre part (entre +43 % et +46 % selon les lots attribués – marchés subséquents de la direction des achats de l'État).

-

Titre 3	Dépenses en AE	Dépenses en CP	Surfaces en m <sup>2</sup> (SUB)	Coût en CP/ m <sup>2</sup>
Administration centrale (**)	9 149 353	13 498 606	75 561	178,65
Services déconcentrés et COM (*)	21 257 386	34 146 490	771 043	44,29
<b>TOTAL</b>	<b>30 406 738</b>	<b>47 645 096</b>	<b>846 604</b>	<b>56,28</b>

\* données RAP 2022 SUB (surfaces utiles brute) SD et COM domaniale, location et MAD hors cité hors logement

\*\*hors surfaces du site Descartes (sphère enseignement supérieur et recherche, 24 432 m<sup>2</sup>) dont les dépenses de fonctionnement immobilier sont prises en charge sur le programme 172, et y compris l'IHEEF.

L'exécution totale des dépenses de fonctionnement immobilier en titre 3 s'élève à **30 406 738 €** en AE et **47 645 096 €** en CP. La structure de la dépense 2022 en CP est la suivante :

- l'entretien (des terrains, bâtiments, autres installations...) représente 27 % du total ;
- les fluides (eau, gaz, électricité) : 26 % ;
- le nettoyage, gardiennage, collecte et traitement des déchets et diverses taxes : 23 % ;
- les charges locatives et de copropriété : 24 %.

### 1. Opérations immobilières :

L'exécution des dépenses d'opérations immobilières en titre 3 s'élèvent à **14 688 334 €** en AE et **14 625 681 €** en CP dont :

- constructions scolaires outremer : 6 707 893 € en AE et 7 709 287 € en CP ;
- opérations dans les établissements à la charge de l'État : 597 031 € en AE et 687 372 € en CP ;
- dépenses du propriétaire : 7 383 410 € en AE et 6 229 023 € en CP.

**4/ Dépenses informatiques (128 384 250 € en AE et 121 201 077 € en CP en titre 3)**

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Les dépenses informatiques relevant de l'action 8 s'élèvent, tous titres confondus, à **182 128 751 €** en AE et **179 669 264 €** en CP et se déclinent de la manière suivante :

- 128 384 250 € en AE et 121 201 077 € en CP imputées sur le titre 3 ;
- 43 534 641 € en AE et 45 176 465 € en CP imputées sur le titre 5 ;
- 10 209 860 € en AE et € en 13 291 722 € en CP imputées sur le titre 6.

**4-1 Les grands projets informatiques hors nouvelle trajectoire SIRH (6 204 521 € en AE et 6 967 947 € en CP en titre 3) :**

Titre 3	Réalisé 2022	
	AE	CP
OCEAN-CYCLADES	2 678 113	2 591 794
OP@LE	3 315 843	3 600 408
OPER@ (ex-Refonte SI PAIE DES EPLE)	210 564	775 745
<b>Total</b>	<b>6 204 521</b>	<b>6 967 947</b>

Tous titres confondus, la dépense s'élève à **12 076 869 M€** en AE et **14 669 602 M€** en CP et se répartit de la manière suivante :

- **6 204 521 €** en AE et **6 967 947 €** en CP imputés sur le titre 3 ;
- **5 871 863 €** en AE et **7 701 169 €** en CP imputés sur le titre 5.
- **486 €** en AE-CP exécutés sur le titre 6

Pour assurer le respect des coûts et des délais, ces projets font l'objet d'un suivi particulier du ministère de la Transformation et de la fonction publique (MTEFP) et figurent au panorama des grands projets SI de l'État. Dans le volet performance, l'indicateur 3.4 « respect des coûts et des délais des grands projets » ainsi que les « éléments transversaux du programme » rendent compte de l'avancement de chacun de ces grands projets (cf. « Éléments transversaux » au programme partie « Grands projets informatiques »).

**4-2 Les grands projets informatiques de la nouvelle trajectoire SIRH (17 153 126 € en AE et 17 337 323 € en CP, en titre 3)**

Titre 3	Réalisé 2022	
	AE	CP
Nouvelle trajectoire SIRH	17 153 126	17 337 323

Arrêtées en coordination avec le MTEFP, les dépenses de la nouvelle trajectoire SIRH couvrent plusieurs projets structurants, comme la sécurisation et modernisation des SIRH historiques, la migration des populations non enseignantes vers l'offre interministérielle RenoIRH, la réurbanisation du SIRH ministériel, ainsi que la mise en œuvre d'une plateforme unifiée de gestion de la formation et des compétences (VIRTUO).

Tous titres confondus, les dépenses réalisées en 2022 s'établissent à **32 210 841 €** en AE et **36 517 482 €** en CP. La répartition entre titre est la suivante :

- Titre 3 : 17 431 603 € en AE et 19 374 396 € en CP ;
- Titre 5 : 14 779 237 € en AE et 17 143 086 € en CP/

Cela inclut également la consommation des crédits délégués aux services déconcentrés qui s'établie à 174 206 € en AE et 218 285 € en CP ;

La forte mobilisation des équipes sur l'année 2022 a permis de franchir les jalons majeurs de la trajectoire SIRH ministérielle : dernière vague de sécurisation SIERH, migration RenoiRH, élections professionnelles, création de la région académique de Normandie, passage au paiement sans ordonnance préalable à Mayotte. Cela concrétise trois années d'investissement continu sur la nouvelle trajectoire SIRH du ministère et met en relief la capacité avérée du ministère à maîtriser sa trajectoire SIRH dans la durée.

En 2022, le SEMSIRH a consommé les crédits qui lui ont été alloués dans le cadre de la LFI à hauteur de 32 210 841 € soit 111 % en AE et 36 517 482 €, soit 104 % en CP.

Concernant les EJBA, le taux d'exécution s'établit à 99 % de l'enveloppe restante, le SEMSIRH prévoit de solder les 152 000 € restants en 2023.

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Les dépenses en matière de coût projet ont progressé par rapport à l'exécution 2021 (en AE et CP). Cette progression s'explique par l'avancement opérationnel des 3 projets suivants qui ont respecté leurs jalons opérationnels :

- Sécurisation et modernisation SIERH : achèvement des développements et la réalisation de répétitions, qui in fine ont permis la réalisation avec succès des opérations majeures de bascule SIRH (en administration centrale et en services académiques) ; le projet a été clôturé par le COS du 13 juillet 2022, avec un coût à terminaison de 25 500 000 € en écart de 3,6 % de la prévision initiale ;
- Migration vers la solution interministérielle RenoiRH : après la migration des populations de la mission « jeunesse et sport », le déploiement de la première vague de population dans RenoiRH (130 000 dossiers) a eu lieu avec un démarrage du service le 6 décembre 2022. ;
- Réurbanisation des SIRH et mécanisme d'échanges des données (MÉSIRH) : les développements de MÉSIRH et la réurbanisation des applications prioritaires dans la migration RenoiRH vague 1 ont été réalisés. Les premières mises en service sont réalisées en cohérence avec l'ouverture de service RenoiRH vague 1.

Le tableau ci-dessous présente l'exécution 2022 par axes analytiques :

<i>déclinaison éOTP</i>	Exécution	Exécution
	(AE)	(CP)
<b>Construction de la trajectoire SIRH</b>	<b>16 770 217</b>	<b>18 107 473</b>
<i>Sécurisation et modernisation des SIERH</i>	660 851	1 351 933
<i>Migration vers la solution interministérielle RenoiRH et Transfert J&amp;S</i>	8 492 148	9 762 290
<i>Réurbanisation des SIRH et Mécanisme d'échanges des données</i>	5 271 302	5 916 439
<i>Virtuo (Solution SaaS GRH)</i>	1 534 325	323 509
<i>Pilotage et stratégie</i>	811 591	753 303
<b>Maintenance des SIRH</b>	<b>12 620 995</b>	<b>14 833 493</b>
<i>Évolutions (SIERH, SIRHEN, SIRH)</i>	<b>3 117 359</b>	<b>3 395 875</b>
<i>Maintenance en conditions opérationnelles (SIERH, SIRHEN, SIRH)</i>	<b>8 724 403</b>	<b>10 589 361</b>
<i>Opérations transverses (hors projets et évolutions)</i>	<b>779 232</b>	<b>848 257</b>
<b>Pilotage Transverse SIRH</b>	<b>2 091 881</b>	<b>2 255 185</b>
<i>Pilotage transverse - AMOA</i>	652 275	611 003
<i>Pilotage transverse - Logistique</i>	104 482	66 924
<i>Pilotage transverse - Infrastructures &amp; hébergements</i>	1 335 124	1 577 258
<b>Délégations aux académies</b>	<b>174 203</b>	<b>218 285</b>
<b>Divers</b>	<b>676 984</b>	<b>1 103 046</b>
<i>Total brut (hors REJB)</i>	<b>32 334 283</b>	<b>36 517 482</b>
<i>REJ (chorus)</i>	-123 443	
<i>Total net (dont REJB)</i>	<b>32 210 840</b>	<b>36 517 482</b>

**Focus sur les EJBA 2022 reportées en 2023 :**

Les EJBA 2023 sont en baisse de 38 % par rapport à l'exercice précédent. Le montant des EJBA 2022 reportés sur l'exercice 2023 s'élèvent à 7 341 607 € contre 11 891 629 € en 2022.

Année de lancement du projet	2019
Financement	0214-08
Zone fonctionnelle	Ressources

principale | Humaines

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

Programmation pluriannuelle Semsirh	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		EJBA N-1	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,61	2,40	30,74	32,85	34,99	31,65	32,21	36,52	34,09	34,09	31,32	31,96	43,19	39,20	48,14	46,46	53,09	48,59	0,00	16,09
Titre 2	0,00	0,00	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3,61</b>	<b>2,40</b>	<b>43,64</b>	<b>45,75</b>	<b>47,89</b>	<b>44,55</b>	<b>45,11</b>	<b>49,42</b>	<b>46,99</b>	<b>46,99</b>	<b>44,22</b>	<b>44,86</b>	<b>56,09</b>	<b>52,10</b>	<b>61,04</b>	<b>59,36</b>	<b>65,99</b>	<b>61,49</b>	<b>0,00</b>	<b>16,09</b>

Cette projection pluriannuelle se décompose désormais en deux chantiers majeurs :

1/ La nouvelle trajectoire SIRH (2019 – 2025) ;

2/ La trajectoire SIRH enseignante (2025 – 2029) : ce projet porte sur l'extension du déploiement de la solution RenoiRH aux populations enseignantes. Ce projet fera l'objet d'une étude en 2023 afin de préciser la trajectoire opérationnelle et financière. A ce stade, seule une première ébauche du besoin financier sur 2025 – 2027 a été établie. Dans la continuité de la nouvelle trajectoire SIRH, ce nouveau projet portera sur le déploiement de la solution RenoiRH (ou d'une solution PGI équivalente) aux populations enseignantes (1 million d'agents sur les 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré). Au regard de l'ampleur des travaux, la mise en œuvre de ce projet se déroulerait sur la période 2025-2029.

Le ministère prévoit de réaliser en 2023 une étude permettant d'arbitrer cette trajectoire à l'aune de son expérience du premier déploiement de RenoiRH. Si ce nouveau projet emporte un arbitrage positif, les travaux démarreraient à partir de 2025, suite à l'achèvement de la nouvelle trajectoire SIRH.

## COÛT ET DURÉE DU NOUVEAU PROJET

Le tableau ci-dessous présente la trajectoire financière jusqu'en 2027. L'étude menée en 2023 permettra de préciser le coût à terminaison du projet ainsi que l'échéancier annuel jusqu'en 2029.

Trajectoire SIRH Enseignants 2025-2028	2025		2026		2027		2028 (Reste à payer N-1)		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Hors titre 2</b>	<b>16,10</b>	<b>13,10</b>	<b>48,14</b>	<b>39,55</b>	<b>53,09</b>	<b>48,59</b>	<b>0,00</b>	<b>16,09</b>	<b>117,32</b>	<b>117,32</b>
Extension RenoiRH	16,10	13,10	23,52	22,02	29,42	24,92		9,00	69,04	69,04
Maintenance SIRH			20,12	13,26	19,17	19,17		6,85	39,28	39,28
<i>dont MCO</i>			7,25	5,19	7,25	7,11		2,20	14,50	14,50
Coûts transverses			4,50	4,27	4,50	4,50		0,23	9,00	9,00
<b>Titre 2</b>	<b>4,81</b>	<b>4,81</b>	<b>12,90</b>	<b>12,90</b>	<b>12,90</b>	<b>12,90</b>	<b>12,90</b>	<b>12,90</b>	<b>56,41</b>	<b>56,41</b>
<b>Total</b>	<b>20,91</b>	<b>17,91</b>	<b>61,04</b>	<b>52,45</b>	<b>65,99</b>	<b>61,49</b>	<b>12,90</b>	<b>28,99</b>	<b>173,73</b>	<b>173,73</b>

## 4-3 Les systèmes d'information - services applicatifs (27 440 215 € en AE et 25 058 862 € en CP en titre 3)

Titre 3	Réalisé 2022	
	AE	CP
Services applicatifs ressources humaines - SI RH	1 088 442	2 352 727
Services applicatifs métier	10 298 742	8 681 655
Autres services applicatifs	16 053 031	14 024 480
<b>Total</b>	<b>27 440 215</b>	<b>25 058 862</b>

Tous titres confondus, la dépense s'élève à 44 711 659 M€ en AE et 40 722 616 M€ en CP et se répartit de la manière suivante :

- 27 440 215 € en AE et 25 058 862 € en CP imputées sur le titre 3 ;

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

- **17 147 763 €** en AE et **15 663 755 €** en CP imputées sur le titre 5 ;
- **123 680 €** en AE sur le titre 6.

	Prévisions (en €)		Exécuté (en €)	
	2022		2022	
	AE	CP	AE	CP
<b>Total Services applicatifs</b>	<b>46 350 000</b>	<b>29 409 473</b>	<b>44 711 659</b>	<b>40 722 616</b>
Services applicatifs métiers	25 880 000	16 080 000	22 474 564	19 923 337
Services applicatifs ressources humaines - SI RH	4 680 000	4 680 000	1 267 883	2 546 009
Autres services applicatifs	15 790 000	8 649 473	20 969 211	18 253 270

Le MENJ est engagé dans la transformation numérique interministérielle pour fournir de meilleurs services aux utilisateurs. La modernisation de ses systèmes d'information est

en cours, ce qui implique une adaptation constante de ses applications aux exigences des différents métiers et une amélioration technique continue pour s'adapter à la rénovation des infrastructures de service.

La surexécution en CP (+11,1 M€) résulte largement d'un rattrapage des paiements sur engagements antérieurs (EJBA).

Les crédits du plan de relance engagés en 2021 ont permis de poursuivre en 2022 le développement de projets tels que le déploiement d'ÉduConnect, du GAR et la refonte du système d'information du 1<sup>er</sup> degré ONDE.

#### **Services applicatifs métier (22 474 564 € en AE et 19 923 337 € en CP)**

SI scolarité du 1<sup>er</sup> degré : les projets engagés depuis plusieurs années se poursuivent afin de donner à la communauté éducative les outils modernes dont elle a besoin. Les ressources ont été consacrées à la maintenance et aux évolutions prioritaires de l'application du 1<sup>er</sup> degré (ONDE) visant notamment à simplifier les tâches des directeurs d'école. En parallèle, les travaux de cadrage de la refonte de cette application ont été conduits en vue de permettre sa modernisation et de traiter son obsolescence technique.

SI scolarité du 2<sup>d</sup> degré : les services applicatifs du 2<sup>d</sup> degré et en particulier le système SIECLE, sont adaptés progressivement à la réforme du lycée, ainsi qu'à la réforme de la voie professionnelle.

En articulation avec les stratégies interministérielles « État plateforme » et « Action publique 2022 » de dématérialisation des démarches, le développement des téléservices s'est poursuivi, en particulier pour l'orientation, l'affectation et l'inscription. L'objectif est de présenter aux familles un parcours en ligne cohérent de l'ensemble des démarches de gestion de la scolarité de leurs enfants en apportant notamment une meilleure information aux familles à l'issue du collège en vue de l'affectation des élèves au lycée.

SI enseignement supérieur et recherche : les efforts de financement se sont portés principalement sur la trajectoire de modernisation du système d'information de gestion des bourses (AGLAE) dans un contexte plus global de soutien des pouvoirs publics aux étudiants confrontés à des difficultés financières.

SI examens et concours : sur cette ligne ont été réglées des dépenses relatives à la réalisation de supports pour la formation des formateurs en académies.

#### **Services applicatifs ressources humaines - SI RH (1 267 883 € en AE et 2 546 009 € en CP)**

Ces crédits sont dédiés à la sécurisation et la modernisation des différents SIERH existants, qui seront à terme intégrés dans le nouveau SIRH, pour assurer la continuité de service en particulier sur la gestion des moyens, les

mouvements et le remplacement des personnels, ainsi que sur le périmètre de la gestion administrative et de la paye des enseignants du premier et second degré.

La dépense se répartit comme suit :

- les **dépenses nouvelle trajectoire SI RH** qui portent sur les dépenses de maintien en conditions opérationnelles et d'évolutions majeures des SIRH historiques. Ces dépenses s'établissent à **174 877 €** en AE et **2 004 796 €** en CP. Leur répartition par titre est la suivante :
- Titre 3 : 180 771 € en AE et 1 940 113 € en CP ;
- Titre 5 : -5 894 € en AE et 64 683 € en CP.
- les **dépenses hors nouvelle trajectoire SIRH (673 373 € en AE et 284 123 € en CP)** ;
- la consommation **des crédits délégués**, notamment aux pôles nationaux en académies, s'établie à **419 633 €** en AE et **257 089 €** en CP.

#### **Autres services applicatifs (20 969 211 € en AE et 18 253 270 € en CP)**

SI Décisionnel et pilotage : des travaux importants ont été entrepris pour un meilleur pilotage du système éducatif dans le domaine de la scolarité avec le développement d'indicateurs sur l'orientation des élèves.

Les systèmes décisionnels et de pilotage s'adaptent progressivement à la réforme territoriale, pour offrir aux différents acteurs les indicateurs nécessaires au pilotage et au suivi des politiques éducatives.

SI domaine échange : le système d'échange du ministère s'est modernisé, que ce soit pour les besoins propres aux applications internes du ministère ou pour les échanges avec les partenaires externes. Deux axes ont été développés : la mise en place d'un système de gestion des API permettant une prise en compte en temps réel des échanges interapplicatifs ainsi que la convergence des différents systèmes de gestion qui permettront à terme d'optimiser et d'améliorer l'urbanisation de l'ensemble du système d'information ministériel.

Le ministère poursuit le déploiement d'Éduconnect, un système d'authentification unique proposé aux élèves et à leurs représentants légaux pour leur permettre tout au long de leur scolarité (1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés) d'accéder aux services et ressources numériques de l'éducation, qu'il s'agisse des services fournis par l'État pour les démarches en ligne ou de services sous compétences partagées entre l'État et les collectivités territoriales.

La continuité pédagogique s'est améliorée avec l'utilisation massive des environnements numériques de travail (ENT). Les ENT sont liés au gestionnaire d'accès aux ressources (GAR) qui permet de donner accès aux élèves et à leurs enseignants à leurs manuels numériques et autres ressources numériques pour l'éducation sur les plateformes des services des éditeurs (dictionnaires, ressources d'accompagnement et d'entraînement, ressources interactives qui permettent de produire des documents et autres travaux scolaires etc.).

Les crédits du plan de relance engagés au titre de 2021 ont permis d'engager, le développement de différents projets dont le déploiement d'ÉduConnect et du GAR.

L'augmentation du niveau de dépense sur cette bricole résulte notamment de l'exécution sur la bricole des systèmes d'information de la subvention versée au GIP RENATER dans le cadre du projet GAR (1,8 M€).

SI Financiers : Cette activité héberge désormais les dépenses du SI OPER@ (ex-Refonte SI PAIE DES EPLE) basculées en maintien en condition opérationnelle (MCO) en 2022. Les autres dépenses sur cette ligne relèvent principalement du financement du projet Dém'Act., outil destiné à dématérialiser les actes administratifs et financiers des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

Autres SI (domaines référentiels, gestion documentaire, gestion des systèmes d'information et de communication...) : des études d'accès aux services numériques, des prestations d'assistance au pilotage des SI ou des audits d'accessibilités des sites web sous gestion du ministère, notamment des audits RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité), sont financés sur cette ligne.

#### **4-4 Les systèmes d'information - services d'infrastructure (33 072 852 € en AE et 27 294 935 € en CP en titre 3)**



**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Titre 3	Réalisé 2022	
	AE	CP
Services d'hébergement et de transport de données	29 627 717	24 556 972
Service de Sécurité	3 445 135	2 737 964
Total	<b>33 072 852</b>	<b>27 294 935</b>

**Hors titre 2, la dépense totale s'élève à 38 158 681 M€ en AE et 32 436 609 M€ en CP** et se répartit de la manière suivante :

- 33 072 852 € en AE et 27 294 935 € en CP imputées sur le titre 3 ;
- 5 729 883 € en AE et 4 733 139 € en CP imputées sur le titre 5 ;
- 355 946 € en AE et 408 534 € en CP imputées sur le titre 6.

	Prévisions (en €)		Exécuté (en €)	
	2022		2022	
	AE	CP	AE	CP
<b>Total Services infrastructures</b>	<b>38 600 000</b>	<b>38 600 000</b>	<b>38 158 681</b>	<b>32 436 609</b>
Services d'hébergement et de transport de données	33 600 000	33 600 000	35 413 250	29 165 783
Services de Sécurité	5 000 000	5 000 000	3 745 431	3 270 826

### **Services d'hébergement et de transport de données (35 413 250 € en AE et 29 165 783 € en CP)**

La transformation des infrastructures d'hébergement du ministère s'est poursuivie grâce aux crédits du plan de relance en 2021 et 2022. Cependant, l'informatique du ministère est toujours caractérisé par une fragmentation des salles d'hébergement, chaque académie continuant à héberger ses propres systèmes dans des salles informatiques dans les immeubles des rectorats.

En métropole, ces implantations représentent 2 000 m<sup>2</sup> pour l'hébergement des infrastructures dans les rectorats. Cette situation a pour conséquence des pertes de surfaces de bureaux et une fragilité de l'hébergement de systèmes d'information souvent sensibles.

Depuis 2019, le ministère a engagé un grand programme de transformation des infrastructures qui vise à normaliser les infrastructures de production académique (projet L-ACA) et à consolider les infrastructures de production dans un datacentre interministériel (projet PHAC). Ce dernier programme, qui a ainsi franchi des étapes décisives en 2021 en 2022 avec la relocalisation des académies de Grenoble, Nancy et Nice,

Les dépenses logiciels récurrentes (droits d'usage, maintenance et support) s'élèvent à 3,6 M€ (hors licences hyperviseurs et licences sauvegarde des académies qui ont fait l'objet d'un contrat dans l<sup>e</sup> cadre d'une offre en 2018 pour 4 années).

Les dépenses en licences au titre de la nouvelle trajectoire SIRH s'élèvent à 0,98 M€ en AE et 0,97 M€ en CP.

S'agissant des infrastructures nationales, la plateforme d'hébergement mutualisée (PHM) a bénéficié en 2022 d'une rénovation de ses services de stockage et de son dispositif de sauvegarde à hauteur de 1,1 M€.

Les coûts des prestations pour assurer la prise en charge des activités de production nationale au travers du centre national de services (CNS) s'élève à 3 M€. Ces dépenses concernent principalement le renforcement des équipes nationales implantées en académies qui conduisent des activités d'expertise et de production.

Les coûts de l'hébergement externe, au travers de la plateforme d'hébergement externalisée (PHE) s'élèvent à 0,2 M€.

La mise à disposition de baies informatiques dans 1<sup>es</sup> deux datacentres de Osny et Auzerville s'élève à 0,76 M€.

Les dépenses de transport de données entre sites distants ou locaux (WAN et LAN) représentent 7,8 M€ en AE et 8,8 M€ en CP dont 0,9 M€ en AE et CP de subvention pour charge de service public versée au GIP RENATER, l'opérateur du réseau national Éducation, Enseignement, Recherche et dont 1<sup>es</sup> infrastructures sont en support du réseau interministériel de l'État (RIE). Les dépenses pour 1<sup>es</sup> liaisons réseaux distants WAN financent 1<sup>es</sup> interconnexions des sites de l'administration centrale, 1<sup>e</sup> raccordement des rectorats aux points de présence du réseau RENATER, 1<sup>es</sup> liaisons pour interconnecter 1<sup>e</sup> rectorat avec ses DSDEN, IEN et CIO dans 1<sup>es</sup> académies.

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Les dépenses entre sites distants (WAN) s'élèvent à 4,9 M€ en AE et 5,4 M€ en CP, elle sont stables par rapport aux années antérieures.

Enfin, I<sup>es</sup> dépenses LAN comprennent des dépenses d'investissement et de maintenance des réseaux locaux, dont I<sup>es</sup> infrastructures de téléphonie fixe s'élèvent à 2,8 M€ en AE et 3,3 M€ en CP.

**Services de Sécurité (3 745 431 € en AE et 3 270 826 € en CP)**

Le ministère a poursuivi la rénovation de la plateforme nationale de confiance numérique (PNCN) pour un total de 0,28 M€ en AE.

La PNCN permet de délivrer des certificats pour I<sup>es</sup> agents (accès renforcé aux SI, signature des marchés publics, signature de messagerie) et pour I<sup>es</sup> infrastructures. La PNCN permet également de signer I<sup>es</sup> actes transmissibles ou non dans I<sup>es</sup> collèges et lycées, de sceller I<sup>es</sup> actes ou I<sup>es</sup> livrets scolaires du lycée. La rénovation permet aussi d'améliorer la plateforme et de la relocaliser sur I<sup>es</sup> 2 datacentres interministériels d'Auzeville (agriculture). Le projet embarque I<sup>e</sup> processus de certification européen eIDAS.

Les dépenses pour des prestations d'expertises spécialisées en SSI (sécurité des systèmes d'information) se sont élevées à 0,1 M€. Par ailleurs, le ministère a fait appel à des prestations d'audit de vulnérabilité du code informatique produit en interne pour un montant de 0,3 M€.

En outre, le renforcement de la cybersécurité et la gestion des attaques informatiques ont nécessité l'engagement d'1 M€ sur un marché dédié au cours de l'année 2022. Les paiements s'effectueront en 2023.

**4-5 Les systèmes d'information – services bureautiques (23 103 210 € en AE et 24 466 987 € en CP en titre 3)**

Titre 3	Réalisé 2022	
	AE	CP
Services bureautiques	23 103 210	24 466 987
<b>Total</b>	<b>23 103 210</b>	<b>24 466 987</b>

**Hors titre 2, la dépense totale s'élève à 23 105 027 € en AE et 24 468 805 € en CP** et se répartit de la manière suivante :

- **23 103 210 €** en AE et **24 466 987 €** en CP imputés sur I<sup>e</sup> titre 3 ;
- **1 818 €** en AE et CP sur I<sup>e</sup> titre 6.

	Prévisions (en €)		Exécuté (en €)	
	LFI 2022		2022	
	AE	CP	AE	CP
Services bureautique	27 310 703	22 310 703	23 105 027	24 468 805

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la dynamique volontariste d'équipements mobiles dans un contexte de forte croissance du télétravail et de la finalisation de l'intégration de l'environnement jeunesse et sports.

Outre le maintien en condition opérationnelle des services et des infrastructures techniques, l'année 2022 a été marquée par :

- La finalisation de l'intégration de l'environnement jeunesse et sports, ce qui s'est traduit par l'augmentation des ressources d'infogérance dédiées (+0,48 M€ par an) ;
- La poursuite de la réponse aux besoins engendrés par la crise sanitaire, avec notamment :
  - L'installation d'équipements et services de visioconférence ;
  - L'acquisition de solutions de softphonie pour déployer la téléphonie fixe liée aux services déconcentrés (assistance aux utilisateurs, etc.) ;
  - L'augmentation du nombre d'agents équipés d'un smartphone et d'un abonnement de téléphonie mobile ;
  - L'engagement pluriannuel dans le cadre du nouveau marché de téléphonie mobile.

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Enfin, les crédits du plan de relance ont permis d'engager les travaux de modernisation des salles de réunion et des systèmes de visioconférence en administration centrale.

**4-6 Les systèmes d'information - services mutualisés (5 832 856 € en AE et 4 447 988 € en CP en titre 3)**

Titre 3	Réalisé 2022	
	AE	CP
Services mutualisés – formation des informaticiens	1 216 145	1 501 208
Services mutualisés – Stratégie, Organisation, Qualité et management informatique	4 616 711	2 946 780
<b>Total</b>	<b>5 832 856</b>	<b>4 447 988</b>

La dépense qui s'élève à **5 832 856 M€ en AE et 4 447 988 M€ en CP**, est intégralement imputée sur le titre 3.

	Prévisions (en €)		Exécuté (en €)	
	2022		2022	
	AE	CP	AE	CP
<b>Total Services mutualisés</b>	<b>4 390 000</b>	<b>4 390 000</b>	<b>5 832 856</b>	<b>4 447 988</b>
Formations des informaticiens	1 200 000	1 200 000	1 216 145	1 501 208
Stratégie, Organisation, Qualité et management informatique : SI innovants	3 190 000	3 190 000	4 616 711	2 946 780

**Formations des informaticiens (1 216 145 € en AE et 1 501 208 € en CP)**

La formation des informaticiens dans 1<sup>e</sup> cadre du programme national de formation (PNF) « Hautes technologies de l'information » accompagne l'évolution des compétences nécessaires pour assurer 1<sup>e</sup> développement de nouveaux SI et la mise en œuvre des nouvelles technologies.

**Stratégie, Organisation, Qualité et management informatique : SI innovants (4 616 711 € en AE et 2 946 780 € en CP)**

Les dépenses sont liées aux travaux d'urbanisation et d'architecture du SI des ministères de l'Éducation nationale et de la jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et des Sports et des jeux olympiques et paralympiques (MENJ-MESR-MSJOP), à travers l'enrichissement progressif d'une cartographie applicative et des données des SI (à l'aide de l'outil PHILAE) et aux travaux destinés à la conformité avec 1<sup>e</sup> règlement général de la protection des données (RGPD). Les travaux couvrent également la prise en compte du déploiement des référentiels et le programme de fusion des SI en Normandie (0,77 M€).

Une partie des dépenses se situent sur 1<sup>e</sup> pilotage du centre national de service, la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de délivrance de services informatiques (ITIL) et 1<sup>es</sup> référentiels tel que 1<sup>e</sup> catalogue de services, la mise en place d'un outillage ITIL associé (déploiement du service SuMIT basé sur 1<sup>e</sup> logiciel iTOP).

L'année 2022 a été marquée également par des dépenses de conseil visant à l'amélioration de la stratégie et de la programmation du MENJ en matière du numérique (0,48 M€ en AE).

Les dépenses couvrent par ailleurs 1<sup>e</sup> fonctionnement du réseau des missions nationales notamment pour compenser 1<sup>es</sup> académies (frais d'hébergement de prestataires).

**4-7 Numérique pour l'éducation (15 577 470 € en AE et 15 627 034 € en CP en titre 3)**

Titre 3	Réalisé 2022	
	AE	CP
<b>Numérique éducatif</b>	<b>15 577 470</b>	<b>15 627 034</b>
<i>Hors INEE</i>	880 194	681 615
<i>PIA INEE</i>	14 697 276	14 945 420

La dépense s'élève à **25 305 400 €** en AE et **28 507 919 €** en CP. Elle se répartit de la manière suivante :

- **15 577 470 €** en AE et **15 627 034 €** en CP imputées sur l<sup>e</sup> titre 3 ;
- **9 727 930 €** en AE et **12 880 884 €** en CP imputées sur l<sup>e</sup> titre 6.

	Prévisions (en €)		Exécuté (en €)	
	LFI 2022		2022	
	AE	CP	AE	CP
<b>Numérique pour l'éducation</b>	<b>34 000 000</b>	<b>34 000 000</b>	<b>25 305 400</b>	<b>28 507 919</b>
Hors INEE	9 000 000	9 000 000	4 919 945	4 348 006
PIA INEE	25 000 000	25 000 000	20 385 455	24 159 913

Corrigé d'un rétablissement de crédits, la consommation réalisée s'élève à 7,17 M€ en AE et 6,59 M€ en CP.

**Pilotage de l'écosystème numérique (4 347 618 € en AE et 4 107 561 € en CP hors fonds de concours)**

Cet axe prioritaire porte les dépenses relatives au pilotage du numérique dans les territoires - réseaux des directions régionales académiques et académiques du numérique pour l'éducation (DRANE, DANE), des directions des systèmes d'information (DSI) des régions académiques et des académies et des IEN Numérique (1 M€ d'AE) et à l'organisation des séminaires et salons liés au numérique éducatif (0,1 M€ d'AE).

Le soutien aux associations et à la filière a fait l'objet d'un effort croissant notamment pour renforcer l'attractivité des filières numériques, en particulier, l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques (NSI), et encourager la mixité dans les apprentissages du numérique (0,4 M€ en AE=CP).

Au niveau national, il convient de mieux faire connaître l<sup>es</sup> offres publiques et privées aux enseignants et de simplifier l<sup>es</sup> dispositifs d'acquisitions. Au sein du ministère, une stratégie éditoriale se structure pour mieux identifier l<sup>es</sup> contenus produits par l<sup>es</sup> acteurs publics, et ainsi en garantir un meilleur accès. Des partenariats en ce sens ont été lancés en 2022 avec Universcience ou l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA) (0,4 M€ en AE=CP).

**Développement d'une offre pérenne de ressources et services numériques au service de tous les élèves (2 410 292 € en AE et 2 078 410 € en CP hors fonds de concours)**

Le ministère s'attache à maintenir et à faire évoluer les plateformes de ressources dont elle a la charge. Ces ressources sont utilisées dans le cadre de la classe ou de la formation continue des enseignants.

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

De nombreuses initiatives ont été financées en ce sens en 2022 comme la migration de la plateforme Éduthèque vers Lumni Enseignement (1,1 M€ en AE), le maintien et l'évolution de la plateforme des ressources du premier degré Prim à bord, le maintien de la plateforme ETINCEL (0,16 M€ en AE), qui regroupe des ressources issues de l'industrie pour l'enseignement technologique et professionnel ou le maintien de la plateforme PIX à destination des élèves : PIX élèves collèges et lycées 0,4 M€ de subventions au GIP Pix).

Le numérique pour l'éducation doit également concourir à l'égalité des chances et à la réussite de tous. La DNE propose des solutions, dans le cadre du programmes Ted-i.

Financé sur fonds de concours INEE dans le cadre de France 2030, le programme TED-i permet à des enfants empêchés de se rendre en classe pour raisons médicales (hospitalisés, souffrant de handicaps, etc.) de poursuivre leur scolarité au travers d'un dispositif robotisé de télé présence adapté à leur niveau scolaire. Un marché d'une durée de 4 ans a permis notamment l'achat de 4 000 TED-i et la formation des formateurs en académie. En 2022, 3 033 134 € en AE et 2 404 610 € en CP ont été consommés.

Également sur fonds de concours, les premiers marchés « banques de ressources numériques éducatives » (BRNE) ont permis aux professeurs de bénéficier pendant plusieurs années d'un accès à des solutions numériques pour les cycles 3 et 4 (français, mathématiques, histoire-géographie, sciences, langues vivantes).

Parmi les BRNE de première génération, les solutions de langues vivantes restent actuellement disponibles et permettent d'intensifier l'exposition aux langues vivantes dans et hors la classe. D'autres marchés ont été notifiés en 2022 (français langue seconde, cycle 2 en français et en mathématiques). En 2022, 4 995 000 € en AE et 2 822 587 € en CP ont été consommés.

**Soutien à la communauté éducative par une offre numérique raisonnée, pérenne et inclusive (412 000 € en AE et en CP hors fonds de concours)**

Depuis 2013, Magistère est la plateforme de formation à distance du ministère à destination des professeurs, des cadres et des agents, basée sur le moteur libre Moodle. Elle permet actuellement la formation d'environ 400 000 personnes chaque année. En 2022, 0,41 M€ en AE=CP ont été investis sur cette plateforme.

Un autre objectif de la stratégie est de permettre aux enseignants de pouvoir à la fois s'appuyer sur des outils souverains, libres et communautaires, c'est-à-dire des « communs numériques » leur permettant de co-construire et partager entre pairs leurs productions, mais aussi tirer parti de nouvelles générations d'outils et de ressources numériques éducatives permettant de personnaliser les enseignements, différencier les apprentissages et les parcours, grâce notamment à l'intelligence artificielle ou à l'immersion.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	141 793 775	230 483 614	157 638 753	115 393 438
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		38 468 232		40 601 650
<b>Total</b>	<b>141 793 775</b>	<b>268 951 846</b>	<b>157 638 753</b>	<b>155 995 088</b>

Les dépenses d'investissement du propriétaire s'élèvent à **269 731 846 €** en AE et **156 775 088 €** en CP, dont 268 951 846 € et 155 995 088 € sur le titre 5 et 780 000 € en AE=CP en titre 7. Elles se déclinent comme suit :

- opérations immobilières : 223 737 774 € en AE et 109 523 047 € en CP ;
- fonctionnement immobilier : 531 357 € en AE et 384 004 € en CP ;
- dépenses informatiques 43 534 641 € en AE et 45 176 465 € en CP ;
- fonctionnement courant : 1 148 075 € en AE et 911 571 € en CP ;
- subvention accordée au Centre national d'enseignement à distance (CNED) de Toulouse pour la réfection des toitures terrasses des bâtiments, imputée sur l'action 7 : 780 000 € en AE et en CP.

### **1/ Les opérations immobilières (223 737 744 € en AE et 109 523 047 € en CP en titre 5)**

Toutes opérations immobilières et tous titres confondus, l'écart entre la LFI 2022 (143 243 775 € en AE et 163 588 753 € en CP) et l'exécution 2022 est de +104 M€ en AE et de -33 M€ en CP.

Au titre des constructions scolaires, l'écart entre la LFI (100 685 455 € en AE et 93 390 000 € en CP) et l'exécution 2022 est de +57,2 M€ en AE et -15,38 M€ en CP. Ces écarts s'expliquent par :

- un montant important d'AENE engagées ;
- des sous-consommation en CP :
  - du fait d'un référé précontractuel pour Saint-Martin (-4,5 M€ en titre 6) ;
  - sur les extensions en modulaires (-1,2 M€) et de décalages de paiements (charges à payer) (-4,7 M€) pour Mayotte ;
  - des opérations d'entretien et de maintenance au sein des établissements scolaires du second degré en outre-mer (-3,53 M€) ;
  - au titre des établissements à la charge de l'État (-1,45 M€).

Au titre des dépenses du propriétaire, l'écart entre la LFI (42 558 320 € en AE et 70 198 753 € en CP) et l'exécution est de +46,8 M€ en AE et -17,54 M€ en CP. Ces écarts s'expliquent par :

- un montant important d'AENE engagées ;
- des sous-consommation en CP :
  - des retards dans la mise en œuvre des chantiers d'entretien lourd et de travaux structurants en administration centrale (-1,42 M€) et en services déconcentrés (-6,82 M€) ;
  - le retard dans l'attribution des marchés et difficultés à l'installation du chantier du rectorat de Créteil (-6 M€) ;
  - rectorat de Nancy (-2 M) ;
  - DSDEN Auxerre (-1,3 M€).

#### **1-1 Les constructions scolaires outre-mer et les opérations de maintenance dans les établissements à la charge de l'État (141 766 852 € en AE et 63 090 791 € en CP en titre 5)**

- les constructions scolaires outre-mer : 141 546 013 € en AE et 61 342 314 € en CP ;  
- les opérations de maintenance lourde dans les établissements restant à la charge de l'État : 220 839 € en AE et 1 748 477 € en CP.

- Les constructions scolaires outre-mer (141 546 013 € en AE et 61 342 314 € en CP) :

Au sein des opérations de constructions scolaires outre-mer - relevant par exception de la compétence de l'État - celles concernant Mayotte représentent les dépenses d'investissement les plus importantes. Elles sont réalisées en fonction d'un échéancier pluriannuel. En complément, l'installation de classes en locaux modulaires apporte une réponse à court terme aux besoins, liés notamment à l'augmentation des effectifs et à l'amélioration des conditions d'enseignement. Par ailleurs, les établissements mobilisent des moyens importants pour les travaux d'entretien-maintenance et les contrôles réglementaires périodiques.



**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Les AE et CP consommés sur tranches fonctionnelles en 2022 ont principalement concerné les opérations suivantes :

- Construction du Lycée des Métiers et du Bâtiment LONGONI (62,48 M€ d'AE et 9,84 M€ de CP) ;
- Cuisine Centrale et Réfectoire de KAWENI (27,73 M€ d'AE et 5,63 M€ de CP) ;
- Construction du gymnase de KAWENI (15,55 M€ d'AE et 3,96 M€ de CP) ;
- Pôle aéronautique à Pamandzi (9,79 M€ d'AE et 3,04 M€ de CP) ;
- études pour la construction du lycée du Nord et réhabilitation partielle du LPO ACCOUA (5,75 M€) ;
- Confortement du collège de Dembéni (5 M€) ;
- Internat de Kaweni (4,26 M€).

Il convient de noter également la consommation de CP pour l'extension des salles de classe en modulaires (5,08 M€) et pour l'extension du collège de M'Tsangamouji (4,10 M€).

Le détail des dépenses totales réalisées au titre des constructions scolaires à Mayotte est le suivant :

	AE	CP
Titre 3	6 704 264	7 709 287
Titre 5	141 546 013	61 342 314
Titre 6	6 540 496	3 534 161
<b>Total</b>	<b>154 790 772</b>	<b>72 585 762</b>

- Les opérations dans les établissements restant à la charge de l'État (220 839 € en AE et 1 748 477 € en CP) :

Ces dépenses ont notamment porté sur les travaux de maintenance et d'aménagement du lycée Comte de Foix d'Andorre (0,547 M€ en CP), la gestion technique du bâtiment et de travaux divers à Sourdu (0,371 M€ en CP), les installations électriques du lycée Letournel et la construction de l'internat de Saint-Pierre-et-Miquelon (0,15 M€) et des études complémentaires pour le lycée Jean Zay à Paris.

**1-2 Dépenses du propriétaire (81 970 922 € en AE et 46 432 256 € en CP en titre 5)**

- Les opérations immobilières dans les bâtiments des services administratifs des services déconcentrés (81 618 188 € en AE et 45 818 773 € en CP) :

Les opérations conduites mettent en œuvre la stratégie de regroupement et de rationalisation des surfaces en les adaptant aux nouveaux modes de travail, et d'amélioration de la performance énergétique. Pour les investissements des services déconcentrés, le montant de la LFI était de 20 958 320 € en AE et de 68 098 753 € en CP. La différence entre la LFI et l'exécution s'explique en AE principalement par l'engagement des AENE liées au projet du rectorat de Créteil. En CP, la consommation a été moindre en raison du retard de certains projets tels que le rectorat de Nancy.

Les principaux engagements concernent les opérations suivantes :

- le projet de relogement du rectorat de l'académie de Créteil et de la DSDEN du Val-de-Marne (59,24 M€ d'AE et 19,29 M€ de CP) ;
- l'installation d'une centrale photovoltaïque au rectorat de Guadeloupe (1,13 M€ d'AE) ;
- les travaux d'amélioration des performances énergétiques et confort d'été du Palais universitaire de Montpellier - rectorat (1,06 M€ d'AE et 0,7 M€ de CP) ;
- Travaux sur le site Léo Lagrange de Clermont-Ferrand pour le relogement de la DSDEN 63 et de la DRAJES (1,02 M€ d'AE) ;
- le déménagement des services académiques de Nancy vers le nouveau site de l'École des Mines (0,98 M€ d'AE et 3,2 M€ de CP) ;
- la démolition de l'ancien rectorat de Lille (0,84 M€) ;
- la rénovation de la DSDEN d'Auxerre : 1,79 M€ de CP.

- Les opérations immobilières dans les bâtiments des services de l'administration centrale (352 734 € en AE et 613 483 € en CP) : cela concerne essentiellement des opérations de travaux de rénovation de l'IHEEF et des travaux des façades extérieures des sites Grenelle.

**2/ Dépenses de fonctionnement courant (1 148 075 € en AE et 911 571 € en CP) :**

Ces dépenses, initialement budgétées en titre 3, correspondent à des immobilisations corporelles (véhicules, matériels techniques).

**3/ Dépenses informatiques (43 534 641 € en AE et 45 176 465 € en CP) :**

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

3-1 Les grands projets informatiques hors nouvelle trajectoire SIRH (5 871 863 € en AE et 7 701 169 € en CP) :

En titre 5	Réalisé 2022	
	AE	CP
OCEAN-CYCLADES	4 611 887	4 242 712
OP@LE	1 065 680	2 627 521
OPER@ (ex-Refonte SI PAIE DES EPLE)	194 297	830 937
<b>Total</b>	<b>5 871 863</b>	<b>7 701 169</b>

Cf. éléments transversaux au programme volet « Grands projets informatiques ».

3-2 Les grands projets informatiques nouvelle trajectoire SIRH (14 785 132 € en AE et 17 078 402 € en CP) :

En titre 5	Réalisé 2022	
	AE	CP
Nouvelle trajectoire SIRH	<b>14 785 132</b>	<b>17 078 402</b>

Cf. éléments détaillés en dépenses de fonctionnement.

3-3 Les systèmes d'information - services applicatifs (17 147 763 € en AE et 15 663 755 € en CP) :

En titre 5	Réalisé 2022	
	AE	CP
Services applicatifs ressources humaines - SI RH	179 442	193 282
Services applicatifs métier	12 052 142	11 241 682
Autres services applicatifs	4 916 180	4 228 790
<b>Total</b>	<b>17 147 763</b>	<b>15 663 755</b>

Cf. éléments détaillés en dépenses de fonctionnement.

3-4 Les systèmes d'information - services d'infrastructure (5 729 883 € en AE et 4 733 139 € en CP) :

En titre 5	Réalisé 2022	
	AE	CP
Services d'hébergement et de transport de données	5 429 586	4 200 277
Service de Sécurité	300 296	532 862
<b>Total</b>	<b>5 729 883</b>	<b>4 733 139</b>

Cf. éléments détaillés en dépenses de fonctionnement.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		13 366		13 366
Transferts aux entreprises		1 834 970		1 813 470
Transferts aux collectivités territoriales	2 500 000	31 374 255	7 000 000	32 863 591
Transferts aux autres collectivités		5 782 155		5 086 026
<b>Total Titre 6 : Dépenses d'intervention</b>	<b>2 500 000</b>	<b>39 004 746</b>	<b>7 000 000</b>	<b>39 776 453</b>

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **39 004 746 € en AE et 39 776 453 € en CP** et se répartissent de la manière suivante :

- les dépenses immobilières : 8 814 325 € en AE et 6 518 028 € en CP ;
- les loyers et le fonctionnement immobilier : 243 710 € en AE et 241 710 € en CP ;
- les dépenses de fonctionnement courant : 19 724 373 € en AE et 19 712 515 € en CP ;
- les frais de déplacement : 12 478 € en AE et en CP ;
- les dépenses informatiques : 10 209 860 € en AE et 13 291 722 € en CP.

**1/ Les opérations immobilières et l'entretien lourd :**

Ces dépenses d'intervention s'élèvent à **8 814 325 € en AE et 6 518 028 € en CP**. Elles correspondent à des crédits prévus en LFI 2022 en dépenses d'investissement au titre des constructions scolaires.

- Polynésie française : dans le cadre de la convention pluriannuelle signée le 22 octobre 2016 et la convention annuelle 2022, l'État a apporté des subventions pour la phase 1 de la restructuration du collège de Paea, des aménagements, travaux divers et équipements sur les lycées et collèges. Les opérations précédentes se poursuivent. Au total 2 273 828 € d'AE et 2 983 867 € de CP ont été consommés en 2022 ;
- Saint-Martin : pour la construction du collège 900 à Saint-Martin à la suite du passage cyclone Irma, 15 M€ d'AE (dont 7,5 M€ provenant d'un transfert du ministère de l'Intérieur et des outre-mer) ont été mises à disposition de la collectivité conformément (cf. dépenses d'intervention) à la convention signée le 22 novembre 2019. Les CP seront versés selon le rythme d'exécution des différentes phases de travaux : 3 M€ ont été versés en 2021 et il n'y a pas eu de versement de CP en 2022, du fait du délai de purge d'un référé précontractuel. Les travaux démarreront en 2023 ;
- Constructions scolaires de Mayotte : sont imputés en titre 6, 6 540 496 € en AE et 3 534 160 € en CP pour les cofinancements des plateaux sportifs mis à disposition des établissements scolaires.

**2/ Les loyers et le fonctionnement immobilier :**

Ces dépenses d'intervention s'élèvent à **243 710 € en AE et 241 710 € en CP** et correspondent à des transferts à des collectivités et se déclinent comme suit :

- les loyers : 211 546 € en AE et en CP ;
- les dépenses d'entretien courant : 19 197 € en AE et 17 197 € en CP ;

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

- les dépenses d'énergies et de fluides : 12 967 € en AE et en CP.

**3/ Dépenses de fonctionnement courant (19 724 373 € en AE et 19 712 515 € en CP) :**

Ces dépenses, initialement budgétées en titre 3, correspondent à des transferts directs à des GIP, des collectivités locales, des établissements publics locaux d'enseignement ou des associations.

98 % de ces dépenses ont été exécutées au titre du fonds de concours n° 1-2-00220 « Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la Covid-19 », dans le cadre de l'aide aux collectivités territoriales pour le financement de capteurs de CO<sub>2</sub> en milieu scolaire.

**4/ Frais de déplacement (12 478 € en AE et en CP) :**

Ce montant correspond à des transferts aux ménages.

**5/ Dépenses informatiques (10 209 860 € en AE et 13 291 722 € en CP) :****5-1 Les grands projets informatiques hors nouvelle trajectoire SIRH (486 € en AE et 486 € en CP)**

En titre 6	Réalisé 2022	
	AE	CP
OCEAN-CYCLADES	0	0
OP@LE	486	486
OPER@ (ex-Refonte SI PAIE DES EPLE)	0	0
<b>Total</b>	<b>486</b>	<b>486</b>

Cf. éléments transversaux au programme volet « Grands projets informatiques ».

**5-2 Les systèmes d'information - services applicatifs (123 680 € en AE et 0 € en CP) :**

En titre 6	Réalisé 2022	
	AE	CP
Services applicatifs ressources humaines - SI RH	0	0
Services applicatifs métier	123 680	0
Autres services applicatifs	0	0
<b>Total</b>	<b>123 680</b>	<b>0</b>

Cf. éléments détaillés en dépenses de fonctionnement.

**5-3 Les systèmes d'information - services d'infrastructure (355 946 € en AE et 408 534 € en CP)**

En titre 6	Réalisé 2022	
	AE	CP
Services d'hébergement et de transport de données	355 946	408 534
Service de Sécurité	0	0
<b>Total</b>	<b>355 946</b>	<b>408 534</b>

Cf. éléments détaillés en dépenses de fonctionnement.

5-4 Les systèmes d'information - services bureautiques (1 818 € en AE et en CP) :

En titre 6	Réalisé 2022	
	AE	CP
Services bureautiques	1 818	1 818

Cf. éléments détaillés en dépenses de fonctionnement.

5-5 Numérique pour l'éducation (ex-TICE) (9 727 930 € en AE et 12 880 884 € en CP) :

Titre 6	Réalisé 2022	
	AE	CP
<b>Numérique éducatif</b>	<b>9 727 930</b>	<b>12 880 884</b>
Hors INEE	4 039 750	3 666 391
PIA INEE	5 688 180	9 214 493

Cf. éléments détaillés en dépenses de fonctionnement.

## ACTION

### 09 – Certification

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Certification	176 496 301	28 260 505	<b>204 756 806</b>	176 496 301	28 260 505	<b>204 756 806</b>
	136 860 720	31 218 880	<b>168 079 599</b>	136 860 720	29 800 453	<b>166 661 173</b>

Cette action regroupe les crédits d'organisation des examens de l'enseignement général et technologique (brevet, baccalauréats général et technologique, brevet de technicien supérieur...) et de l'enseignement professionnel (CAP, baccalauréat professionnel...), ainsi que les indemnités de jury liées au déroulement de ces épreuves.

Les dépenses indemnitaires relevant du titre 2 et les dépenses hors titre 2 représentent respectivement 82,1 % et 17,9 % des crédits de paiement exécutés.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	176 496 301	136 860 720	176 496 301	136 860 720
Rémunérations d'activité	108 222 652	99 995 833	108 222 652	99 995 833

## Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Cotisations et contributions sociales	64 340 875	36 273 377	64 340 875	36 273 377
Prestations sociales et allocations diverses	3 932 774	591 510	3 932 774	591 510
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	28 260 505	27 080 444	28 260 505	25 662 288
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	28 260 505	27 080 444	28 260 505	25 662 288
Titre 6 : Dépenses d'intervention		4 138 436		4 138 165
Transferts aux entreprises		3 780		3 780
Transferts aux collectivités territoriales		1 907 570		1 907 400
Transferts aux autres collectivités		2 227 086		2 226 986
<b>Total</b>	<b>204 756 806</b>	<b>168 079 599</b>	<b>204 756 806</b>	<b>166 661 173</b>

L'exécution hors titre 2 s'élève à **31 218 880 €** en AE et **29 800 453** en CP.

La part de dépenses relevant du titre 2 correspond majoritairement au règlement des vacations et indemnités de jury et correspondant au règlement des vacations et indemnités du jury a représenté, en 2022, 52 M€ (34 M€ en 2021).

Pour les dépenses hors titre 2, l'exécution est supérieure de +3 M€ en AE et +1,6 M€ en CP par rapport à la LFI 2022. Cet écart par rapport à la prévision résulte principalement des effets suivants :

- l'augmentation du coût du papier ;
- le coût de la location des salles pour répondre à la réglementation sanitaire (les élèves avec le COVID-19 peuvent passer les examens mais doivent être isolés entraînant un besoin important d'espace) ;
- de nouveaux concours organisés dans certaines académies nécessitant la location de salle ou des frais de matière d'œuvre. Par exemple : dans l'académie de Bordeaux avec les concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel;
- les subventions accordées pour l'organisation des épreuves pratiques des examens professionnels (CFA, Bac Professionnels, etc.) ;
- l'engagement pluriannuel du marché de transport de colis Geodis (sujets, copies).

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	28 260 505	27 080 444	28 260 505	25 662 288

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **27 080 444 €** en AE et **25 662 288 €** en CP dont : 6,9 M€ pour le Service interacadémique des examens et concours) et 18,8 M€ pour les académies et les services des vices-rectorats d'outre-mer. Elles correspondent pour essentiellement à des frais de déplacement (15,9 M€ en CP). Les autres dépenses couvrent les frais d'organisation des épreuves (fournitures, location de salles, impression des sujets, etc.).

Les réformes pédagogiques, notamment concernant la voie professionnelle, ainsi que la poursuite des efforts de rationalisation (mutualisation entre académies de l'élaboration des sujets, recours accru à la visioconférence, dématérialisation des copies, etc.) et d'harmonisation des pratiques de gestion consécutive au déploiement des

applications informatiques Chorus DT (gestion des frais de déplacement temporaire), IMAG'IN (gestion des intervenants) et CYCLADES (gestion des candidats), permettent de maîtriser les coûts moyens par candidat présent.

L'enquête « Système d'information relatif au coût des examens et concours » (SICEC) reposant sur la collecte auprès des académies de données relatives aux dépenses et effectifs de candidats aux épreuves sur le périmètre du programme 214, a permis de déterminer les coûts moyens par examen de la session 2021.

Examens	Coûts moyens 2022 (au titre de la session 2021) par candidat présent (en €) *
DNB	3,4
CAP	32,0
BAC	49,1
BTS	103,7
* Source : enquête SICEC session 2021 – données provisoires champ : France métropolitaine	

Les coûts moyens des examens observés pour la session 2020 étaient très nettement inférieurs à ceux des sessions précédentes en raison des annulations d'épreuves terminales remplacées par des évaluations en contrôle continu.

La session 2021 correspond globalement à un retour à des épreuves d'examens en présentiel avec des jurys ; cependant certaines épreuves ont été maintenues en contrôle continu, notamment les épreuves terminales d'enseignement de spécialité du baccalauréat. Certains postes de dépense ont pu connaître une augmentation, tels que les frais d'organisation en raison des exigences sanitaires renforcées, avec la nécessité de disposer de surfaces de locaux supplémentaires et de mettre en œuvre des mesures prophylactiques lors de la tenue des épreuves.

Ainsi, les coûts moyens des examens observés pour la session 2021 (cible et réalisation 2022) sont supérieurs à la session 2020 (réalisation 2021). Cette hausse se répartit comme suit :

- une forte augmentation du coût de la session du diplôme national du brevet (DNB) passant de 0,5 € en 2020 à 3,4 € en 2021 ;
- pour ce qui concerne les certificats d'aptitude professionnelle (CAP), le coût moyen par candidat présent à la session 2021 est de 32 €. Le coût pour les sessions antérieures n'a pu être reconstitué ; les remontées d'informations ne permettant pas de distinguer uniquement les coûts relatifs au CAP de ceux relevant du brevet d'études professionnelles (BEP), supprimé à la rentrée 2021 ;
- concernant le baccalauréat, une augmentation du coût moyen par rapport à la session antérieure : 49,1 € en 2021 contre 24,4 € en 2020 ;
- concernant les brevets de technicien supérieur (BTS), qui appellent des déplacements plus nombreux des examinateurs, le coût moyen est en hausse de 87 € pour s'élever à 103,7 € en 2021 contre 16,7 € en 2020.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	0	3 780	0	3 780
Transferts aux collectivités territoriales	0	1 907 570	0	1 907 400
Transferts	0	2 227 086	0	2 226 986



**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
aux autres collectivités				

Ces dépenses, budgétées en titre 3, correspondent à des subventions versées dans le cadre du remboursement des frais d'organisation d'examens pris en charge par des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), des établissements privés ou des collectivités locales.

**ACTION****10 – Transports scolaires**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Transports scolaires		3 322 845	<b>3 322 845</b>		3 322 845	<b>3 322 845</b>
		3 090 764	<b>3 090 764</b>		3 083 482	<b>3 083 482</b>

L'action « transports scolaires » finance la participation de l'État aux dépenses de transports scolaires (terrestre, maritime et aérien) en Polynésie française, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Wallis-et-Futuna.

L'État est compétent pour le financement des transports scolaires à Wallis-et-Futuna et co-finance les transports scolaires avec les collectivités de Polynésie française et de Saint-Pierre-et-Miquelon sur la base d'une convention.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		141 082		133 800
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		141 082		133 800
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 322 845	2 949 682	3 322 845	2 949 682
Transferts aux collectivités territoriales	3 322 845	2 939 082	3 322 845	2 939 082
Transferts aux autres collectivités		10 600		10 600
<b>Total</b>	<b>3 322 845</b>	<b>3 090 764</b>	<b>3 322 845</b>	<b>3 083 482</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		141 082		133 800

Il s'agit de dépenses imputées à tort sur le titre 3. Les crédits sont détaillés dans les dépenses d'intervention.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités territoriales	3 322 845	2 939 082	3 322 845	2 939 082
Transferts aux autres collectivités	0	10 600	0	10 600

Corrigées des erreurs d'imputation en catégorie 31 et 64, les dépenses d'intervention de l'action 10 s'élèvent à **3 090 764 €** en AE et **3 083 482 €** en CP et se répartissent comme suit :

- Polynésie française : 2 870 103 € en AE et CP ;
- Wallis-et-Futuna : 205 661 € en AE et 198 379 € en CP ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon : 15 000 € en AE et CP.

L'écart par rapport à la LFI, de **-0,24 M€** en AE et en CP, est principalement dû à la baisse des dépenses de transport à Wallis-et-Futuna en raison des fermetures de frontières et des restrictions de déplacement.

## Indicateur : coût moyen par élève selon le type de transport (constat 2022)

	Transport aérien		Transport maritime		Transport terrestre	
	Effectif estimé	Coût moyen /élève	Effectif estimé	Coût moyen /élève	Effectif estimé	Coût moyen /élève
<b>Polynésie française</b>	1 891	308 €	1 614	497 €	15 497	96 €
<b>St-Pierre-et-Miquelon</b>	18	833 €				
<b>Wallis-et-Futuna</b>	395	502 €				
<b>TOTAL</b>	<b>2 304</b>	<b>548 €</b>	<b>1 614</b>	<b>497 €</b>	<b>15 497</b>	<b>96 €</b>

Le coût total par élève a augmenté pour le transport aérien et terrestre par rapport à 2021 en raison de l'effet conjugué de l'augmentation des effectifs et de la hausse des prix du carburant.

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

**ACTION**

**11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	197 054 446 162 712 320	254	<b>197 054 446</b> <b>162 712 574</b>	197 054 446 162 712 320	254	<b>197 054 446</b> <b>162 712 574</b>

L'action « Pilotage et mise en œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative » regroupe les crédits de rémunération des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés affectés dans les services concourant aux politiques en faveur de la jeunesse et des sports.

Au niveau déconcentré, une délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) a été créée au sein de chaque rectorat de région académique (à l'exception de la Guyane), et un service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES) a été constitué au sein de chaque direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN).

La DRAJES assure l'animation et la coordination des politiques publiques du sport, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et de l'éducation populaire, ainsi que, dans ce champ de compétence, des politiques relatives à l'égalité et à la citoyenneté et au développement de l'emploi, en liaison, si besoin, avec la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Elle coordonne l'action des SDJES, qui assurent le secrétariat de la commission départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative et mettent en œuvre dans le département les politiques portées budgétairement par les programmes 163 « Jeunesse et vie associative » et 219 « Sport » et relatives :

- au service civique et au service national universel ;
- à la promotion et au contrôle des activités physiques et sportives, au développement maîtrisé des sports de nature, à la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport ;
- au contrôle de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs ;
- à l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ;
- à l'accompagnement de la vie associative et à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie.

L'exécution constatée en hors titre 2 correspond à des erreurs d'imputation.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	197 054 446	162 712 320	197 054 446	162 712 320
Rémunérations d'activité	120 828 339	98 807 219	120 828 339	98 807 219
Cotisations et contributions sociales	71 835 248	63 303 066	71 835 248	63 303 066
Prestations sociales et allocations diverses	4 390 859	602 035	4 390 859	602 035
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		254		254
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		254		254
<b>Total</b>	<b>197 054 446</b>	<b>162 712 574</b>	<b>197 054 446</b>	<b>162 712 574</b>

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

**Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État****RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>			<b>25 000</b>	<b>25 000</b>
Subventions pour charges de service public	25 000	25 000			25 000	25 000
<b>IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation (P149)</b>	<b>486</b>	<b>486</b>			<b>1 503</b>	<b>1 503</b>
Transferts	486	486			1 503	1 503
<b>EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>				
Transferts	30 000	30 000				
<b>INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)</b>	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>			<b>15 000</b>	<b>15 000</b>
Subventions pour charges de service public	35 000	35 000			15 000	15 000
<b>Musée du Louvre (P175)</b>						
Transferts						
<b>EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>			<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
Subventions pour charges de service public	40 000	40 000			20 000	20 000
Transferts						
<b>BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)</b>						
Transferts						
<b>X - Ecole polytechnique (P144)</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>			<b>25 000</b>	<b>25 000</b>
Subventions pour charges de service public	25 000	25 000			25 000	25 000
<b>ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (P212)</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>			<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Subventions pour charges de service public	20 000	20 000			5 000	5 000
<b>IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>			<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
Subventions pour charges de service public	40 000	40 000			30 000	30 000
Transferts						
<b>Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)</b>						
Transferts						
<b>CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (P214)</b>	<b>6 835 625</b>	<b>6 835 625</b>	<b>7 417 801</b>	<b>7 417 801</b>	<b>7 318 926</b>	<b>7 318 926</b>
Subventions pour charges de service public	6 835 625	6 835 625	7 417 801	7 417 801	7 318 926	7 318 926
<b>FEI - France éducation international (P214)</b>	<b>3 532 394</b>	<b>3 532 394</b>	<b>3 750 000</b>	<b>3 750 000</b>	<b>3 739 281</b>	<b>3 739 281</b>
Subventions pour charges de service public	3 532 394	3 532 394	3 750 000	3 750 000	3 739 281	3 739 281
<b>CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)</b>	<b>30 148 225</b>	<b>30 148 225</b>	<b>32 743 907</b>	<b>32 743 907</b>	<b>32 986 162</b>	<b>32 986 162</b>
Subventions pour charges de service public	29 503 225	29 503 225	32 743 907	32 743 907	32 205 662	32 205 662
Dotations en fonds propres	645 000	645 000			780 000	780 000
Transferts					500	500
<b>EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)</b>	<b>2 388 055</b>	<b>2 388 055</b>	<b>2 448 163</b>	<b>2 448 163</b>	<b>2 689 151</b>	<b>2 689 151</b>
Subventions pour charges de service public	2 388 055	2 388 055	2 448 163	2 448 163	2 689 151	2 689 151
<b>ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions (P214)</b>	<b>24 657 993</b>	<b>24 657 993</b>	<b>23 150 567</b>	<b>23 150 567</b>	<b>22 874 444</b>	<b>22 874 444</b>

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	24 656 493	24 656 493	23 150 567	23 150 567	22 874 444	22 874 444
Transferts	1 500	1 500				
<b>Institut Français (P185)</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>				
Subventions pour charges de service public	25 000	25 000				
<b>Réseau Canopé (P214)</b>	<b>85 316 116</b>	<b>85 316 116</b>	<b>83 888 598</b>	<b>83 888 598</b>	<b>82 708 866</b>	<b>82 708 866</b>
Subventions pour charges de service public	85 316 116	85 316 116	83 888 598	83 888 598	82 708 866	82 708 866
<b>IRA - Instituts régionaux d'administration (P148)</b>					<b>480 000</b>	<b>336 000</b>
Transferts					480 000	336 000
<b>Business France (P134)</b>		<b>50 000</b>			<b>70 000</b>	<b>70 000</b>
Transferts		50 000			70 000	70 000
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>846 140</b>	<b>835 841</b>			<b>1 107 042</b>	<b>1 109 192</b>
Subventions pour charges de service public	595 081	595 081			949 744	949 744
Transferts	251 059	240 760			157 298	159 448
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>						<b>6 838</b>
Transferts						6 838
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>322 600</b>	<b>322 600</b>			<b>201 565</b>	<b>201 565</b>
Subventions pour charges de service public	322 150	322 150			201 050	201 050
Transferts	450	450			515	515
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>	<b>1 131 591</b>	<b>1 131 591</b>			<b>2 891 591</b>	<b>2 891 591</b>
Subventions pour charges de service public	1 131 591	1 131 591			2 891 591	2 891 591
<b>BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>			<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Subventions pour charges de service public	15 000	15 000			5 000	5 000
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>38 120</b>	<b>38 120</b>				
Subventions pour charges de service public	38 120	38 120				
<b>CNES - Centre national d'études spatiales (P193)</b>						
Transferts						
<b>INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)</b>					<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
Subventions pour charges de service public					10 000	10 000
<b>Groupe Mines Télécom (P192)</b>					<b>25 000</b>	<b>32 311</b>
Subventions pour charges de service public					25 000	25 000
Transferts						7 311
<b>INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)</b>					<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Subventions pour charges de service public					5 000	5 000
<b>Universcience (P361)</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>			<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
Subventions pour charges de service public	10 000	10 000			10 000	10 000
<b>INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (P219)</b>	<b>3 840</b>	<b>3 840</b>				
Subventions pour charges de service public	3 840	3 840				
<b>ANACT - Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (P111)</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>				
Subventions pour charges de service public	150 000	150 000				
<b>Total</b>	<b>155 636 185</b>	<b>155 675 886</b>	<b>153 399 036</b>	<b>153 399 036</b>	<b>157 243 532</b>	<b>157 115 831</b>
Total des subventions pour charges de service public	154 707 690	154 707 690	153 399 036	153 399 036	155 753 715	155 753 715
Total des dotations en fonds propres	645 000	645 000			780 000	780 000
Total des transferts	283 495	323 196			709 817	582 116

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Le montant des subventions pour charges de service public versées aux opérateurs de l'enseignement scolaire (CEREQ, FEI, CNED, ONISEP et Réseau Canopé) par le programme 214 en gestion 2022 est inférieur de 1,32 M€ au montant prévu en LFI 2022.

Ce montant résulte de la mise en réserve -2,217 M€ et de versements complémentaires pour un total de 0,894 M€ :

- 0,780 M€ versés au CNED pour la rénovation d'un bâtiment ;
- 0,056 M€ versés à FEI au titre du financement des options internationales du baccalauréat et d'un solde pour un projet européen ;
- 0,029 M€ versés à l'ONISEP pour l'accompagnement de ses personnels dans le cadre de la restructuration de l'établissement ;
- 0,029 M€ versés à Réseau Canopé pour le financement de divers projets (Imaginecole, Liban).

Au-delà du financement des opérateurs de l'enseignement scolaire, le MENJ contribue au financement d'autres opérateurs dans le cadre de partenariats.

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE****EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications	0	90	5	0	3	1
	0	115	6	0	3	1
	0	91	7	0	3	1
FEI – France éducation international	1	242	17	0	12	2
	0	245	24	0	14	4
	1	245	17	0	14	3
CNED - Centre national d'enseignement à distance	0	884	10	0	6	0
	0	981	22	0	7	0
	0	873	18	0	5	0
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions	0	334	8	0	7	0
	0	354	34	17	0	4
	0	314	13	0	8	0
Réseau Canopé	5	1 190	10	0	5	0
	1	1 328	40	0	20	0
	1	1 201	38	0	9	0
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>2 740</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>3</b>
	<b>1</b>	<b>3 023</b>	<b>126</b>	<b>17</b>	<b>44</b>	<b>9</b>
	<b>2</b>	<b>2 724</b>	<b>93</b>	<b>0</b>	<b>39</b>	<b>4</b>

\* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

**SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2022 *</b>	<b>3 023</b>	<b>2 724</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	-25	8

La réalisation du schéma d'emploi sur les opérateurs de l'enseignement scolaire en 2022 est le résultat :

- De la mise en place de l'organisation cible du réseau des délégations régionales de l'ONISEP compte-tenu du transfert de certaines des missions des DRONISEP vers les régions. Au total, entre 2018 et 2022, l'ONISEP a baissé de 153,8 ETP ses effectifs en DRONISEP, et augmenté de 29,6 ETP ses effectifs centraux. Son schéma d'emploi total est donc de -124,2 ETP sur la période (dont -4 ETP en 2022) ;
- De recrutements sur postes vacants dans plusieurs opérateurs, prévus en 2021 et qui, suite à la crise sanitaire, ont subi du retard.

#### FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications	0	0	0
FEI – France éducation international	0	0	0
CNED - Centre national d'enseignement à distance	0	0	0
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions	27 442	600	18 203
Réseau Canopé	0	0	10 779
<b>Total</b>	<b>27 442</b>	<b>600</b>	<b>28 982</b>



---

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

---

Programme n° 214 | Opérateurs

## Opérateurs

### OPÉRATEUR

CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

##### Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectif et de performance de l'établissement, signé le 29 mars 2019, porte sur la période 2019-2022. Il s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- le positionnement de l'établissement dans la production de connaissances ;
- la dissémination des connaissances ;
- la gouvernance et la gestion de l'établissement.

Il est en cours d'élaboration de son prochain COP 2023-2026

L'établissement a prévu de renforcer ses outils de pilotage et de se doter d'une comptabilité analytique.

Par ailleurs, le CEREQ poursuit le développement de ses partenariats, notamment avec les conseils régionaux.

##### Politique immobilière

Dans le cadre de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), le CEREQ poursuit la mise en œuvre du projet de relocalisation de son siège au sein du campus de l'École Centrale de Marseille situé dans le technopôle de Château-Gombert (13<sup>e</sup> arrondissement de Marseille). Le déménagement est prévu au cours de l'été 2023.

##### Rationalisation des fonctions support

La maîtrise des dépenses des fonctions « support » constitue un des objectifs du COP 2019-2022.

Le déménagement du CEREQ permettra de progresser dans la rationalisation des fonctions supports. La démarche de réduction des dépenses entreprise depuis quelques années par le biais de mise en concurrence et par la mutualisation des achats doit permettre d'atteindre un objectif de 25 % maximum de l'ensemble des dépenses de l'établissement.

#### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>6 836</b>	<b>6 836</b>	<b>7 418</b>	<b>7 418</b>	<b>7 319</b>	<b>7 319</b>
Subventions pour charges de service public	6 836	6 836	7 418	7 418	7 319	7 319
<b>P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi</b>	<b>125</b>	<b>125</b>				
Subventions pour charges de service public	125	125				
<b>P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail</b>	<b>969</b>	<b>972</b>	<b>914</b>	<b>914</b>	<b>915</b>	<b>1 025</b>
Subventions pour charges de service public	969	972	914	914	915	1 025

## Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>7 930</b>	<b>7 933</b>	<b>8 332</b>	<b>8 332</b>	<b>8 234</b>	<b>8 344</b>

## COMPTE FINANCIER 2022

## Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	7 707	7 651	Subventions de l'État	8 532	8 448
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	2 027	2 238	– subventions pour charges de service public	8 532	8 234
			– crédits d'intervention( transfert)		215
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 677	2 422	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	74	152
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	580	782	Revenus d'activité et autres produits	1 026	985
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	580	782	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		267
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		0
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>10 384</b>	<b>10 073</b>	<b>Total des produits</b>	<b>9 631</b>	<b>9 586</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	752	487
Total : équilibre du CR	10 384	10 073	Total : équilibre du CR	10 384	10 073

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	172		Capacité d'autofinancement		28
Investissements	189	545	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		0
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>361</b>	<b>545</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>28</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	361	517

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le compte de résultat présente un déficit de -0,49 M€, soit une amélioration de +0,26 M€ par rapport à la prévision initiale.

Cette amélioration résulte d'une diminution plus importante des charges que des produits du fait du report sur 2023 de certains projets de recherche.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
6 579	5 869	6 228

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	7 846	7 846	7 813	7 813
Fonctionnement	2 041	1 958	2 147	1 467
Intervention	0	0	0	0
Investissement	48	48	37	35
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>9 934</b>	<b>9 851</b>	<b>9 997</b>	<b>9 315</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	2 173	2 173	2 238	2 238

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>9 476</b>	<b>8 910</b>
Subvention pour charges de service public	8 219	8 234
Autres financements de l'État	782	313
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	74	10
Recettes propres	401	353
<b>Recettes fléchées</b>	<b>16</b>	<b>19</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	16	19
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>9 491</b>	<b>8 929</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>360</b>	<b>385</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 Opérateurs

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Dissémination des connaissances	696 740	129 108	129 88	0 0	0 0	0 0	0 0	826 848	826 827	
Fonction support	1 468 1 446	961 780	853 684	0 0	0 0	48 37	48 35	2 477 2 264	2 369 2 166	
Production des connaissances	5 681 5 627	951 1 258	975 695	0 0	0 0	0 0	0 0	6 632 6 885	6 656 6 322	
<b>Total</b>	<b>7 846 7 813</b>	<b>2 041 2 147</b>	<b>1 958 1 467</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>48 37</b>	<b>48 35</b>	<b>9 934 9 997</b>	<b>9 851 9 315</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>360</b>	<b>385</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	108	84
Autres décaissements non budgétaires	147	136
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>615</b>	<b>605</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	13
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>615</b>	<b>605</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	103	84
Autres encaissements non budgétaires	147	169
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>250</b>	<b>253</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>365</b>	<b>352</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	13	365
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	352	0
<b>Total des financements</b>	<b>615</b>	<b>605</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le taux d'exécution des CP (toutes enveloppes comprises) s'élève à 95,0 % par rapport au budget initial :

- l'exécution de l'enveloppe de personnel est proche de la prévision du budget initial avec un taux d'exécution de 99,5 % ;
- les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 75 % de la prévision initiale, cette moindre réalisation étant le résultat d'une politique volontariste de maîtrise des dépenses (frais de mission, de colloques, de réceptions en particulier) ;

- les dépenses d'investissement ont été réalisées à 73 % de la prévision initiale notamment en raison du report sur 2023 de l'achat d'un matériel informatique.

Avec un total d'encaissements de 8,93 M€, les recettes budgétaires ont été réalisées à 94 %, soit un écart de -0,56 M€ par rapport aux prévisions initiales, résultant principalement de reports sur 2023 d'encaissements relatifs à des conventions.

Le solde budgétaire est déficitaire à hauteur de -0,39 M€, soit un écart de -0,025 M€ par rapport aux prévisions initiales, en raison d'encaissements reportés sur 2023. La trésorerie s'élève 6,23 M€ à fin 2022 après un prélèvement de 0,35 M€ (dont 0,25 M€ sur la trésorerie non fléchée).

Le fonds de roulement s'élève à 6,21 M€ après un prélèvement de 0,51 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>95</b>	<b>121</b>	<b>98</b>
– sous plafond	90	115	91
– hors plafond	5	6	7
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	3	3	3
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	1	1	1

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

La consommation d'emplois du CEREQ s'établit à 91 ETPT sous plafond, pour une prévision initiale de 115 ETPT, soit un écart de 24 ETPT qui s'explique par des difficultés de recrutements obligeant à en envisager le report sur 2023.

Les ETPT hors plafond correspondent aux recrutements de trois apprentis et à des recrutements d'agents contractuels dans le cadre de plusieurs projets de recherche et d'études.

## OPÉRATEUR

FEI – France éducation internationale

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP), signé en 2018, définit la politique de l'établissement sur la période 2019 - 2022.

Les deux grands axes stratégiques proposés par l'établissement sont :

- renforcer les métiers de FEI au service de l'éducation, de la formation et du français dans le monde ;
- transformer FEI par la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue (par exemple, la numérisation).

Un nouveau COP 2023-2026 est en cours d'élaboration.

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Opérateurs

**Politique immobilière**

Des opérations d'investissements prévues en 2021 ont été reportées en 2022 du fait de la crise sanitaire et des contraintes budgétaires. Il convient de mentionner le report d'opérations significatives, dont les travaux de l'aile Versailles, la rénovation de l'aile Paris, la réfection du mur des Binelles, et les travaux de mises aux normes du transformateur électrique.

Un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) devra être élaboré par l'opérateur pour la période 2021-2025.

**Rationalisation des fonctions support**

L'établissement maîtrise ses coûts de fonctionnement courant, notamment grâce à une mise en concurrence régulière des contrats, au renouvellement des marchés et à l'adhésion aux groupements de commandes de marchés mutualisés au niveau de l'État.

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>		<b>95</b>				<b>88</b>
Transferts		95				88
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	<b>2 216</b>	<b>2 822</b>			<b>324</b>	<b>805</b>
Transferts	2 216	2 822			324	805
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>2</b>	<b>2</b>				
Transferts	2	2				
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second degré</b>					<b>280</b>	<b>280</b>
Transferts					280	280
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>3 532</b>	<b>3 532</b>	<b>3 750</b>	<b>3 750</b>	<b>3 739</b>	<b>3 739</b>
Subventions pour charges de service public	3 532	3 532	3 750	3 750	3 739	3 739
<b>P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022</b>	<b>258</b>	<b>93</b>			<b>15</b>	<b>180</b>
Transferts	258	93			15	180
<b>P349 – Transformation publique</b>	<b>275</b>	<b>92</b>				
Transferts	275	92				
<b>Total</b>	<b>6 283</b>	<b>6 636</b>	<b>3 750</b>	<b>3 750</b>	<b>4 358</b>	<b>5 093</b>

Sur la mission interministérielle « enseignement scolaire », l'écart de +0,269 M€ en CP entre la LFI et l'exécution résulte de :

- la mise en réserve de -0,066 M€ ;
- un versement de 0,055 M€ au titre du financement des options internationales du baccalauréat et du solde du projet européen ACT (amélioration des compétences sociales et civiques des élèves) ;
- un versement de 0,280 M€ par le programme 141 au titre du financement d'Évalang.

Par ailleurs, 0,180 M€ ont été versé depuis le programme 359 à l'opérateur dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne sur le programme 359.

L'écart entre le montant total des financements de l'État et les subventions de l'État du compte de résultat provient de la comptabilisation par l'opérateur de certains financements de l'État dans d'autres rubriques (certaines subventions reçues de l'État comptabilisées en autres subventions ou autres produits).

## COMPTE FINANCIER 2022

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	17 900	17 030	Subventions de l'État	3 974	4 035
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	2 945	2 859	<i>– subventions pour charges de service public</i>	3 974	4 035
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	13 189	13 241	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	217	91
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 500	1 448	Revenus d'activité et autres produits	26 008	27 729
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 500	1 448	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	560	269
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		1
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		522
<b>Total des charges</b>	<b>31 089</b>	<b>30 271</b>	<b>Total des produits</b>	<b>30 199</b>	<b>31 854</b>
Résultat : bénéfice		1 583	Résultat : perte	890	
Total : équilibre du CR	31 089	31 854	Total : équilibre du CR	31 089	31 854

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	50	2 240
Investissements	3 339	1 071	Financement de l'actif par l'État		92
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		1
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>3 339</b>	<b>1 071</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>50</b>	<b>2 332</b>
Augmentation du fonds de roulement		1 261	Diminution du fonds de roulement	3 289	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée



**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Opérateurs

Le résultat patrimonial est excédentaire à hauteur de 1,6 M€ alors que la prévision initiale prévoyait une perte de 0,9 M€. Du fait de la poursuite de la reprise des activités, notamment : augmentation des missions à l'international ou encore, augmentation du nombre de dossiers de reconnaissances des diplômés), les produits augmentent de +1,7 M€ (dont +0,5 M€ pour les produits calculés), alors que les charges diminuent de -0,8 M€, soit une progression de +2,5 M€ du résultat patrimonial.

**TRÉSORERIE**

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
18 445	9 894	17 247

**AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES**

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	17 900	17 900	17 697	17 697
Fonctionnement	12 305	11 689	11 070	10 987
Intervention	0	0	0	0
Investissement	4 493	3 339	940	1 116
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>34 698</b>	<b>32 928</b>	<b>29 707</b>	<b>29 800</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	2 945	2 945	2 859	2 859

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>29 342</b>	<b>27 878</b>
Subvention pour charges de service public	3 974	4 035
Autres financements de l'État	0	92
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	217	91
Recettes propres	25 151	23 661
<b>Recettes fléchées</b>	<b>297</b>	<b>576</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	297	576
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>29 639</b>	<b>28 453</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>3 289</b>	<b>1 347</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Contribution à la mobilité et à l'ouverture du système éducatif	1 470	898	898	0	0	0	0	2 368	2 368	
	1 673	670	679	0	0	0	0	2 343	2 352	
Coopération en éducation	2 517	4 492	4 492	0	0	0	0	7 009	7 009	
	2 634	4 626	4 371	0	0	0	0	7 260	7 004	
Fonctions support	6 408	2 870	2 364	0	0	4 493	3 339	13 771	12 111	
	6 353	2 408	2 801	0	0	940	1 116	9 701	10 270	
Hébergement et restauration	0	406	296	0	0	0	0	406	296	
	1	354	294	0	0	0	0	355	295	
Soutien à la diffusion du français	7 506	3 639	3 639	0	0	0	0	11 145	11 145	
	7 036	3 014	2 843	0	0	0	0	10 050	9 879	
<b>Total</b>	<b>17 900</b>	<b>12 305</b>	<b>11 689</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 493</b>	<b>3 339</b>	<b>34 698</b>	<b>32 928</b>	
	<b>17 697</b>	<b>11 070</b>	<b>10 987</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>940</b>	<b>1 116</b>	<b>29 707</b>	<b>29 800</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>3 289</b>	<b>1 347</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	904	321
Autres décaissements non budgétaires	0	21
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>4 193</b>	<b>1 688</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	312
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>4 193</b>	<b>1 688</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	904	321
Autres encaissements non budgétaires	0	169
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>904</b>	<b>490</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>3 289</b>	<b>1 198</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	354	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 935	1 511
<b>Total des financements</b>	<b>4 193</b>	<b>1 688</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Opérateurs

En comptabilité budgétaire, le compte financier 2022 de FEI fait apparaître un taux d'exécution des dépenses globales de 90,5 % par rapport au budget initial 2022, soit une exécution en CP de 29,8 M€ pour une autorisation initiale de 32,9 M€.

Les écarts présentés ci-après sont ceux constatés en CP :

- le taux d'exécution des dépenses de personnel s'élève à 98,9 %. Les dépenses diminuent légèrement par rapport au budget initial (0,2 M€). Cet écart s'explique notamment par le décalage de certaines actions d'expertise sur les nouveaux projets de coopération ;
- le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement par rapport au budget initial est de 94 % (soit 0,702 M€). Cette sous-exécution résulte de la variabilité inhérente à l'activité de FEI, notamment dans le domaine de la coopération et dans l'activité de soutien à la diffusion du français ;
- le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 33,4 %, soit un écart de 2,2 M€ par rapport au budget initial. Cet écart résulte du décalage de certaines opérations immobilières et d'investissements de numérisation sur 2023, de même que de dépenses réalisées inférieures aux prévisions.

Les recettes s'élèvent à 28,5 M€, en diminution de -4 % par rapport au budget initial (écart de -1,1 M€).

Cet écart, résulte pour partie de la prévision des recettes des évaluations et certifications qui avait été réalisée au moment de l'élaboration du budget initial 2022 et qui se basait sur le niveau exceptionnellement élevé constaté en 2021, qui ne s'est toutefois pas reproduit en 2022.

En 2022, la trésorerie baisse de 1,2 M€ par rapport à 2021, pour s'établir à 17,2 M€.

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>259</b>	<b>269</b>	<b>262</b>
– sous plafond	242	245	245
– hors plafond	17	24	17
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	12	14	14
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
– rémunérés par l'État par ce programme	1		1
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	2	4	3

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

La consommation d'emplois sous-plafond de FEI s'établit à 245 ETPT en conformité avec la prévision LFI. L'établissement a eu recours à 17 emplois hors plafond, majoritairement des apprentis, en 2022.

Les emplois mis à disposition correspondent à 3 emplois pour le centre local à la Réunion et à un emploi mis à disposition par le MENJ.

## OPÉRATEUR

CNED - Centre national d'enseignement à distance

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2019-2022 a été signé le 4 avril 2019. Les quatre axes stratégiques contenus dans le COP sont les suivants :

- renforcer la contribution du CNED à l'action du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse sur l'ensemble de ses politiques éducatives, notamment de sa politique numérique ;
- faire de la chaîne de relation client un levier prioritaire d'amélioration de la qualité de l'offre de formation ;
- agir sur les leviers de croissance de l'établissement par l'engagement d'actions opérationnelles permettant d'augmenter ses ressources propres ;
- poursuivre et accompagner la transformation de l'établissement.

À la suite de la crise sanitaire, le CNED a maintenu à partir de la rentrée de septembre 2021 les classes virtuelles dans le cadre du dispositif de continuité pédagogique « ma classe à la maison ».

#### Politique immobilière

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) du CNED a été validé par l'ensemble des autorités compétentes et approuvé par le conseil d'administration de l'établissement le 18 juin 2020. Ce SPSI repose sur deux axes principaux :

- poursuivre les opérations d'optimisation des surfaces afin de parvenir à un ratio global d'occupation conforme à la politique immobilière de l'État à l'horizon 2024 ;
- adapter son parc immobilier à l'évolution de ses besoins ce qui pourrait conduire à des cessions.

#### Rationalisation des fonctions support

La rationalisation des fonctions support du CNED repose sur plusieurs leviers :

- une maîtrise des frais d'impression ;
- des efforts d'économies sur un nombre important de dépenses : frais de missions, frais de représentation, coûts de fonctionnement des bâtiments, coûts de fournitures administratives ;

une poursuite de la rationalisation des surfaces utilisées et restitution des surfaces libérées sécables

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>		19				2
Transferts		19				2
<b>P362 – Écologie</b>	212	212				
Subventions pour charges de service public	212	212				
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>		5				2
Transferts		5				2
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second</b>	2 607	2 607			382	382

## Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>degré</b>						
Subventions pour charges de service public	2 599	2 599			382	382
Transferts	8	8				
<b>P230 – Vie de l'élève</b>	<b>2 512</b>	<b>2 421</b>			<b>372</b>	<b>463</b>
Subventions pour charges de service public	2 512	2 421			-81	10
Transferts					453	453
<b>P139 – Enseignement privé du premier et du second degrés</b>	<b>44</b>	<b>105</b>			<b>89</b>	<b>89</b>
Subventions pour charges de service public	44	105			89	89
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>30 148</b>	<b>30 148</b>	<b>32 744</b>	<b>32 744</b>	<b>32 986</b>	<b>32 986</b>
Subventions pour charges de service public	29 503	29 503	32 744	32 744	32 206	32 206
Dotations en fonds propres	645	645			780	780
Transferts					1	1
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>90</b>	<b>40</b>			<b>500</b>	<b>550</b>
Subventions pour charges de service public					500	500
Transferts	90	40				50
<b>Total</b>	<b>35 614</b>	<b>35 559</b>	<b>32 744</b>	<b>32 744</b>	<b>34 330</b>	<b>34 475</b>

Sur la mission interministérielle « enseignement scolaire », l'écart de 1,176 M€ en CP entre la LFI et l'exécution s'explique par :

- programme 139 : 0,089 M€ pour le dispositif de langues régionales pour les établissements privés ;
- programme 141 : 0,382 M€ pour la mise en place du module de langues régionales et pour les enseignements de spécialité ;
- programme 214 : la mise en réserve (-0,538 M€) et un versement de 0,780 M€ pour la rénovation de bâtiments ;
- programme 230 : 0,463 M€ dont 0,372 M€ pour la prise en charge des frais de fonctionnement du dispositif de continuité pédagogique « ma classe à la maison ».

L'écart entre le montant total des financements de l'État et les subventions de l'État du compte de résultat provient de la comptabilisation par l'opérateur de certains financements de l'État dans d'autres rubriques que celle des subventions d'État (certaines subventions reçues de l'État sont qualifiées en recettes commerciales et non en subventions d'État, la dotation en fonds propres apparaissant quant à elle dans le tableau de situation patrimoniale).

## COMPTE FINANCIER 2022

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	53 317	52 213	Subventions de l'État	33 826	33 226
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	12 098	11 701	– subventions pour charges de service public	33 826	33 226
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	45 066	42 201	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	27	0	Autres subventions	3 243	3 967
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	12 864	12 632	Revenus d'activité et autres produits	65 581	64 187
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	12 864	12 630	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	398	758
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		2	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	13	3
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	989	958
<b>Total des charges</b>	<b>98 410</b>	<b>94 414</b>	<b>Total des produits</b>	<b>102 649</b>	<b>101 381</b>
Résultat : bénéfice	4 239	6 967	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	102 649	101 381	Total : équilibre du CR	102 649	101 381

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	15 703	17 879
Investissements	14 103	10 066	Financement de l'actif par l'État		780
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	2 538	969
			Autres ressources	6	3
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>14 103</b>	<b>10 066</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>18 247</b>	<b>19 632</b>
Augmentation du fonds de roulement	4 144	9 566	Diminution du fonds de roulement		

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat patrimonial est excédentaire (+6,9 M€), avec un écart de 2,7 M€ par rapport au budget initial. Cela s'explique notamment par une hausse du taux de recouvrement des recettes commerciales.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
30 968	27 076	38 526

## Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 Opérateurs

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	54 793	54 793	54 131	54 131
Fonctionnement	29 827	29 131	27 644	26 253
Intervention	27	27	0	0
Investissement	7 876	8 019	7 297	5 708
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>92 523</b>	<b>91 969</b>	<b>89 072</b>	<b>86 093</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	12 098	12 098	11 702	11 702

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>90 760</b>	<b>92 223</b>
Subvention pour charges de service public	33 826	33 415
Autres financements de l'État	0	830
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	56 934	57 979
<b>Recettes fléchées</b>	<b>3 347</b>	<b>1 682</b>
Financements de l'État fléchés	27	10
Autres financements publics fléchés	3 320	1 672
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>94 106</b>	<b>93 905</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>2 137</b>	<b>7 812</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Conception des supports pédagogiques	13 057	3 732	3 720	0	0	1 810	2 016	18 599	18 793
	13 174	3 495	3 552	0	0	636	924	17 305	17 650
Fonctions support	17 423	10 745	10 709	0	0	4 196	4 383	32 363	32 514
	16 705	9 495	8 203	0	0	4 388	3 667	30 588	28 575
Innovations pédagogiques	905	1 641	1 566	0	0	1 560	1 160	4 107	3 631
	1 214	946	1 404	0	0	2 118	969	4 279	3 588
Mise à disposition des supports pédagogiques	1 229	6 737	6 163	0	0	150	300	8 115	7 691
	1 194	6 559	5 979	0	0	154	149	7 908	7 322
Relations clients	11 211	6 942	6 942	27	27	160	160	18 340	18 340
	11 262	7 126	7 100	0	0	0	0	18 388	18 363
Suivi pédagogique	10 969	30	31	0	0	0	0	10 999	11 000
	10 581	23	15	0	0	0	0	10 604	10 595
<b>Total</b>	<b>54 793</b>	<b>29 827</b>	<b>29 131</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>7 876</b>	<b>8 019</b>	<b>92 523</b>	<b>91 969</b>
	<b>54 131</b>	<b>27 644</b>	<b>26 253</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 297</b>	<b>5 708</b>	<b>89 072</b>	<b>86 093</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	6	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	-71
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>6</b>	<b>-71</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>2 137</b>	<b>7 558</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	2 137	9 054
<b>Total des besoins</b>	<b>2 143</b>	<b>7 487</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>2 137</b>	<b>7 812</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	6	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	-325
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>2 143</b>	<b>7 487</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	1 496
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>2 143</b>	<b>7 487</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le compte financier 2022 du CNED fait apparaître un taux d'exécution des dépenses de 93,6 % rapport au budget initial 2022 (en CP) :

- les dépenses de personnel ont été exécutées à 98,8 % ;
- les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 90,1 %, soit un écart de 2,9 M€ du fait principalement du non renouvellement du dispositif « ma classe à la maison » ;
- les dépenses d'investissement ont été réalisées à 71,1 %, soit 2,3 M€. L'écart par rapport à la prévision initiale résulte notamment du décalage dans la notification de marchés informatiques et par une baisse du nombre de refontes de formation (la réforme du lycée a entraîné un nombre important de refontes de formations qu'il n'est plus nécessaire de refaire).

L'exécution des recettes budgétaires est très proche des prévisions initiales : le taux d'exécution s'élève à 99,8 %.

Au 31 décembre 2022, le fonds de roulement s'élève à 60,8 M€ (+9,6 M€ par rapport au compte financier 2021). Il reste toutefois grevé par un besoin en fonds de roulement positif structurellement élevé (22,2 M€) du fait des possibilités de paiements en plusieurs fois accordées aux inscrits. Le niveau de trésorerie a progressé de 7,6 M€ pour s'établir à 38,5 M € (173 jours de fonctionnement).



**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Opérateurs

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>894</b>	<b>1 003</b>	<b>891</b>
– sous plafond	884	981	873
– hors plafond	10	22	18
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	6	7	5
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Le CNED a consommé 873 ETPT sous plafond, soit un écart de 108 ETPT par rapport à la prévision initiale 2022 du fait de retard dans les recrutements, notamment sur des postes à forte technicité.

Du fait d'un changement de méthode, les emplois précédemment inscrits au titre des autres emplois rémunérés par l'État par d'autres programmes ne figurent pas dans le volet opérateurs du RAP. Ces emplois, délégués par les rectorats, sont inclus dans les emplois des services régionaux, dans la répartition du plafond d'emplois par services des programmes concernés.

L'évolution des emplois hors plafond entre 2021 et 2022 résulte de la montée en charge du PIA « Académie numérique.

## OPÉRATEUR

ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) portant sur la période 2021-2023, a été signé en début d'année 2021. Il s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre du transfert vers les régions des missions exercées par les délégations régionales de l'ONISEP (DRONISEP) en matière de diffusion de la documentation et de l'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et étudiants, ainsi que prévu à l'article 18 de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Les trois axes stratégiques proposés par l'établissement sont les suivants :

- constituer les bases de données et d'informations sur les métiers, les formations et le processus d'orientation ;
- transmettre et communiquer les informations et services produits d'une façon claire et adaptée à chaque public ;
- améliorer la performance de l'établissement.

À travers ces axes, l'ONISEP a développé une logique de transformation de l'établissement en s'appuyant sur un changement culturel tourné vers une meilleure prise en compte des besoins de ses usagers.

#### Politique immobilière

La rationalisation des implantations territoriales de l'ONISEP est tributaire de la réduction progressive d'effectifs accompagnant le transfert de missions. La diminution de la surface occupée reste une priorité de l'établissement.

#### Rationalisation des fonctions support

L'établissement maîtrise ses coûts de fonctionnement courant, notamment grâce à une mise en concurrence régulière des contrats, au renouvellement des marchés et à l'adhésion aux groupements de commandes de marchés mutualisés au niveau de l'État.

## Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Opérateurs

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second degré</b>	2	2				
Transferts	2	2				
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>24 658</b>	<b>24 658</b>	<b>23 151</b>	<b>23 151</b>	<b>22 874</b>	<b>22 874</b>
Subventions pour charges de service public	24 656	24 656	23 151	23 151	22 874	22 874
Transferts	2	2				
<b>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>950</b>	<b>950</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>700</b>
Subventions pour charges de service public	950	950	700	700	700	700
<b>P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi</b>					<b>188</b>	<b>57</b>
Subventions pour charges de service public					188	57
<b>Total</b>	<b>25 610</b>	<b>25 610</b>	<b>23 851</b>	<b>23 851</b>	<b>23 763</b>	<b>23 631</b>

Sur le programme 214, l'écart de -0,277 M€ en CP entre la LFI et l'exécution s'explique par :

- la mise en réserve (0,306 M€) ;
- le versement d'une subvention au titre de la convergence indemnitaire des agents résidant en Ile-de-France (+0,029).

## COMPTE FINANCIER 2022

## Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	22 355	22 083	Subventions de l'État	23 870	23 574
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	5 754	5 908	– subventions pour charges de service public	23 870	23 574
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 664	7 641	Fiscalité affectée	1	18
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	737	1 153
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 300	1 506	Revenus d'activité et autres produits	4 511	4 001
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 300	1 506	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	50	185
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		4
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	100	92
<b>Total des charges</b>	<b>31 019</b>	<b>29 724</b>	<b>Total des produits</b>	<b>29 119</b>	<b>28 747</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 900	977
Total : équilibre du CR	31 019	29 724	Total : équilibre du CR	31 019	29 724

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	250	247
Investissements	1 784	1 217	Financement de l'actif par l'État		228
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		4
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>1 784</b>	<b>1 217</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>250</b>	<b>479</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 534	737

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le résultat patrimonial est déficitaire à hauteur de 0,977 M€, soit une amélioration de près de 1 M€ par rapport à la prévision initiale, en raison de dépenses de personnel moindres que prévues (notamment les dépenses de restauration du personnel du fait de la mise en œuvre tardive des tickets restaurants) et d'une diminution des dépenses de fonctionnement, notamment celles liées aux fonctions supports. Les produits sont également en recul (-0,4 M€), notamment suite à des recettes de régie publicitaire en baisse. La diminution des charges (-1,3 M€) plus importante que les produits (-0,4 M€) entraîne une amélioration du résultat patrimonial.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
11 420	8 812	11 296

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	22 355	22 355	22 665	22 665
Fonctionnement	6 650	6 664	5 778	5 692
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 783	1 784	1 253	1 159
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>30 788</b>	<b>30 803</b>	<b>29 695</b>	<b>29 515</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	5 754	5 754	5 908	5 908

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>28 298</b>	<b>27 323</b>
Subvention pour charges de service public	23 845	23 574
Autres financements de l'État	25	0
Fiscalité affectée	1	18
Autres financements publics	16	42
Recettes propres	4 411	3 688
<b>Recettes fléchées</b>	<b>721</b>	<b>2 444</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	721	2 372
Recettes propres fléchées	0	71
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>29 019</b>	<b>29 767</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>252</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>1 784</b>	<b>0</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Collecter la documentation relative à l'information et l'orientation	5 106	209	209	0	0	163	163	5 478	5 478	
	5 140	216	216	0	0	181	181	5 536	5 537	
Contribuer aux études et recherches	563	111	102	0	0	0	0	674	665	
	581	163	142	0	0	0	0	745	723	
Développer des activités générant une	532	877	877	0	0	2	2	1 411	1 411	
	569	915	901	0	0	2	2	1 486	1 472	

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 784</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	4
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	1 181
Autres décaissements non budgétaires	0	7 711
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>1 784</b>	<b>8 896</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	1 135
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>1 784</b>	<b>8 896</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>252</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	2

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	1 449
Autres encaissements non budgétaires	0	7 068
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>8 771</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 784</b>	<b>124</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 784	1 260
<b>Total des financements</b>	<b>1 784</b>	<b>8 896</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

En comptabilité budgétaire, le compte financier de l'ONISEP fait apparaître un taux global d'exécution des dépenses de 96 %, soit un écart de -1,3 M€ par rapport au budget initial en CP.

Le taux d'exécution des dépenses de personnel est de 101 %, soit une augmentation par rapport à la prévision initiale de 0,3 M€, principalement par les premiers recrutements réalisés pour le projet Avenir(s).

Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à 85 % des prévisions initiales, soit un écart de près d'1 M€ dû notamment à des reports de projets sur 2023, à des économies sur les frais de mission et les frais postaux, ou encore, à des retards sur les refacturations de charges locatives par les rectorats.

Avec un taux d'exécution de 65 %, les dépenses d'investissement en CP sont en baisse de 0,6 M€ par rapport au budget initial, du fait notamment de reports de projets sur 2023 (plan RATP par exemple ou le projet de transformation du rez-de-chaussée du bâtiment des services centraux), ou des dépenses moins importantes que prévues (au niveau des applications web, mobilier et divers matériels par exemple).

Le taux d'exécution des recettes s'élève à 103 %, soit un écart de +0,7 M€ par rapport au budget initial. Ainsi, les recettes propres ont diminué de 0,7 M€ par rapport à la prévision initiale (recettes de régie publicitaire moindres), la subvention pour charges de service public a quant à elle diminué de 0,3 M€ (non versement de la subvention Folios) alors que les recettes fléchées ont fortement augmenté (+1,7 M€) à la suite de la signature avec l'Agence nationale de la recherche (ANR) de la convention de financement du projet Avenir(s) en mars 2022.

Compte tenu de l'augmentation des recettes et la diminution des dépenses, le solde budgétaire s'améliore, passant de -1,8 M€ à +0,25 M€, soit une amélioration de près de 2 M€.

La trésorerie s'établit à 11,3 M€ au 31 décembre 2022, en recul de 0,12 M€ par rapport à son niveau à la fin 2021. L'établissement enregistre une variation du fonds de roulement de -0,7 M€, qui s'établit ainsi à un montant de 10,7 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>342</b>	<b>388</b>	<b>327</b>
– sous plafond	334	354	314
– hors plafond	8	34	13
<i>dont contrats aidés</i>		17	
<i>dont apprentis</i>	7		8
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>4</b>	
– rémunérés par l'État par ce programme			

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Programme n° 214 | Opérateurs

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		4	

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

En 2022, la consommation des emplois sous plafond s'élève à 314 ETPT.

**OPÉRATEUR**

Réseau Canopé

**ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR****Gouvernance et pilotage stratégique**

Pour Réseau Canopé, l'exercice budgétaire 2022 représente l'assise de ses nouvelles missions en tant qu'opérateur de la formation initiale et continue des enseignants au numérique et par le numérique. Le contrat d'objectifs et de performance (COP) (2021-2024) prévoit les 5 axes stratégiques ou ambitions suivants :

- Ambition 1 : Devenir un réseau de formation tout au long de la vie des enseignants dans un environnement numérique ;
- Ambition 2 : Porter une offre de formation intégrée dans les stratégies académiques en proximité avec les enseignants ;
- Ambition 3 : Identifier ou concevoir puis diffuser une offre de ressources, de services numériques intégrée aux actions de formation des enseignants ;
- Ambition 4 : Amplifier la démarche d'organisation apprenante au service de l'évolution des missions de l'établissement ;
- Ambition 5 : Assurer une action pérenne auprès de la communauté éducative en garantissant un modèle économique soutenable financièrement, intégrant un développement des ressources propres.

**Politique immobilière**

Réseau Canopé a continué en 2022 la rationalisation de son patrimoine. Dans le prolongement de cette action, et en lien avec la direction de l'immobilier de l'État, l'opérateur poursuit en 2023 la mise en œuvre de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière et son souhait de réduire sa surface en mètre carré par agent. L'opérateur s'est également engagé dans l'amélioration des locaux de son réseau.

**Rationalisation des fonctions support**

Réseau Canopé continue sa démarche de rationalisation des fonctions supports, grâce notamment au lancement de marchés publics plus performants, à la maîtrise des dépenses administratives et à la réduction de son parc automobile.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>52</b>	<b>59</b>			<b>40</b>	<b>52</b>
Transferts	52	59			40	52
<b>P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur</b>	<b>75</b>	<b>81</b>			<b>91</b>	<b>92</b>
Transferts	75	81			91	92
<b>P362 – Écologie</b>					<b>20</b>	
Transferts					20	
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>		<b>283</b>				<b>223</b>
Transferts		283				223
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>211</b>	<b>209</b>			<b>77</b>	<b>77</b>
Transferts	211	209			77	77
<b>P129 – Coordination du travail gouvernemental</b>	<b>3</b>	<b>3</b>				
Transferts	3	3				
<b>P159 – Expertise, information géographique et météorologie</b>					<b>40</b>	<b>40</b>
Transferts					40	40
<b>P140 – Enseignement scolaire public du premier degré</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>38</b>	<b>38</b>
Transferts	40	40			38	38
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second degré</b>	<b>430</b>	<b>430</b>			<b>135</b>	<b>135</b>
Subventions pour charges de service public	400	400				
Transferts	30	30			135	135
<b>P230 – Vie de l'élève</b>	<b>4</b>	<b>4</b>				
Transferts	4	4				
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>85 316</b>	<b>85 316</b>	<b>83 889</b>	<b>83 889</b>	<b>82 709</b>	<b>82 709</b>
Subventions pour charges de service public	85 316	85 316	83 889	83 889	82 709	82 709
<b>P143 – Enseignement technique agricole</b>	<b>8</b>	<b>8</b>				
Transferts	8	8				
<b>P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle</b>						
Transferts						
<b>P207 – Sécurité et éducation routières</b>	<b>23</b>	<b>20</b>			<b>8</b>	<b>12</b>
Subventions pour charges de service public	3	3				
Transferts	20	17			8	12
<b>P137 – Égalité entre les femmes et les hommes</b>	<b>5</b>	<b>5</b>			<b>5</b>	<b>5</b>
Transferts	5	5			5	5
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>			<b>1 500</b>	<b>1 500</b>
Subventions pour charges de service public	1 000	1 000			1 500	1 500
<b>P163 – Jeunesse et vie associative</b>	<b>17</b>	<b>17</b>			<b>51</b>	<b>51</b>
Transferts	17	17			51	51
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>20</b>	<b>6</b>				
Transferts	20	6				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>212</b>	<b>212</b>			<b>253</b>	<b>253</b>
Transferts	212	212			253	253
<b>Total</b>	<b>87 415</b>	<b>87 692</b>	<b>83 889</b>	<b>83 889</b>	<b>84 968</b>	<b>85 188</b>

Sur la mission interministérielle « enseignement scolaire », l'écart de -1.007 M€ en CP entre le montant exécuté et la



## Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Opérateurs

- la mise en réserve (-1,208 M€) ;
- un versement complémentaire sur le programme 214 de 0,028 M€ au titre du développement de projets relevant de la stratégie internationale du ministère (projet Imaginécole, sommet de la francophonie notamment) ;
- des versements complémentaires sur les programmes 140 et 141 pour un total de 0,173 M€ (au titre notamment de financements de projets tels que l'éducation à la citoyenneté, le numérique au lycée, les séquences filmées en classe d'éducation physique et sportive).

Réseau Canopé a également bénéficié d'un versement de 1,5 M€ du programme 363 pour le financement du projet « Territoires numériques éducatifs ».

L'écart entre le montant total des financements de l'État et les subventions de l'État du compte de résultat provient de la comptabilisation par l'opérateur de certains financements de l'État dans d'autres rubriques que celle des subventions d'État, ainsi que de la nature différente des deux tableaux : en effet, le compte de résultat relève de la comptabilité en droits constatés alors que le tableau de financement apporté à l'opérateur par le budget de l'État relève de la comptabilité budgétaire.

## COMPTÉ FINANCIER 2022

## Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTÉ DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	84 184	82 270	Subventions de l'État	87 189	96 077
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	22 570	22 098	– subventions pour charges de service public	87 189	85 209
			– crédits d'intervention( transfert)		10 868
Fonctionnement autre que les charges de personnel	64 008	40 052	Fiscalité affectée		11
Intervention (le cas échéant)	800	526	Autres subventions	45 471	4 143
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	11 925	16 557	Revenus d'activité et autres produits	17 014	18 158
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	11 925	16 557	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	4 897	7 029
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		0	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		33
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 823	1 908
<b>Total des charges</b>	<b>148 991</b>	<b>122 848</b>	<b>Total des produits</b>	<b>149 674</b>	<b>118 389</b>
Résultat : bénéfice	683		Résultat : perte		4 459
Total : équilibre du CR	149 674	122 848	Total : équilibre du CR	149 674	122 848

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	5 889	3 128
Investissements	4 956	4 130	Financement de l'actif par l'État		-95
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		663
			Autres ressources		-450
Remboursement des dettes financières	29	29	Augmentation des dettes financières		0
<b>Total des emplois</b>	<b>4 985</b>	<b>4 159</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>5 889</b>	<b>3 246</b>
Augmentation du fonds de roulement	904		Diminution du fonds de roulement		913

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat comptable est négatif à hauteur de -4,46 M€, alors que le budget initial 2022 prévoyait un excédent de 0,68 M€, soit un écart de -5,142 M€, qui résulte d'une diminution des produits (-31,3 M€) supérieure à celle des charges (-26,1 M€), du fait du décalage de certaines actions du dispositif « Territoires numériques éducatifs » (TNE).

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
31 838	26 354	36 612

Le niveau de trésorerie à la fin 2022 s'élève à 36,6 M€, soit 125 jours de fonctionnement, contre 26,3 M€ au budget initial 2022, soit 68 jours de fonctionnement.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	84 649	84 649	84 466	84 466
Fonctionnement	56 317	54 951	25 275	21 239
Intervention	0	800	0	478
Investissement	5 323	5 816	3 828	3 999
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>146 290</b>	<b>146 217</b>	<b>113 570</b>	<b>110 182</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	22 570	22 570	22 098	22 098

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>99 348</b>	<b>97 576</b>
Subvention pour charges de service public	84 180	85 209
Autres financements de l'État	2 182	68
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 268	1 293
Recettes propres	11 717	11 006
<b>Recettes fléchées</b>	<b>45 585</b>	<b>20 815</b>
Financements de l'État fléchés	826	758
Autres financements publics fléchés	44 405	19 962
Recettes propres fléchées	354	95
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>144 933</b>	<b>118 390</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>8 209</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>1 283</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Fonctions support	20 666	10 447	11 117	0	0	3 432	3 939	34 545	35 721	
	23 219	11 038	10 388	0	0	2 820	2 402	37 076	36 008	
Former et conseiller la communauté éducative	40 173	34 904	34 728	0	800	376	339	75 453	76 040	
	38 554	8 770	5 048	0	478	137	804	47 461	44 884	

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 283</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	29	30
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	557
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>1 312</b>	<b>587</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>4 774</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	7 798
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>1 312</b>	<b>5 360</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>8 209</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	-2 849
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>5 360</b>

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 312</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	315	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	997	3 024
<b>Total des financements</b>	<b>1 312</b>	<b>5 360</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

En comptabilité budgétaire, le taux d'exécution des dépenses totales est de 76 % par rapport au budget initial. Par enveloppe de dépenses et pour les CP, ce taux a évolué de la manière suivante :

- les dépenses de personnel ont été quasi intégralement exécutées, en effet, leur taux de réalisation s'élève à hauteur de 99,8 % ;
- le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 38,6 %, soit un écart de -33,7 M€ par rapport au budget initial principalement du fait de décalage sur les TNE, qui enregistre ainsi une diminution de -29 M€ par rapport à ce qui avait été prévu ;
- les dépenses d'intervention, ce taux est de 59,8 % (soit un écart de -0,322 M€ par rapport au budget initial, du fait également de décalages sur les TNE ;
- les dépenses d'investissement ont été réalisées à 68,7 %, soit un écart de -1,8 M€, en raison notamment du report sur 2023 de dépenses liées à l'immobilier ainsi qu'aux TNE.

Les recettes totales ont été réalisées à 81,6 %, l'écart à la prévision initiale s'expliquant par le dispositif des TNE (les recettes et les dépenses de ce projet évoluent en effet dans le même sens).

La trésorerie s'élève en fin d'année 2022 à 36,6 M€, après une variation de +4,8 M€ par rapport à la fin 2021. Le fonds de roulement diminue par rapport au compte financier 2021 de -0,91 M€ pour s'établir à 35 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1 200</b>	<b>1 368</b>	<b>1 239</b>
– sous plafond	1 190	1 328	1 201
– hors plafond	10	40	38
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	5	20	9
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
– rémunérés par l'État par ce programme	4		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	1	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Le niveau de l'emploi sous-plafond réalisé au 31 décembre est de 1 201 ETPT pour une prévision initiale de 1 328 ETPT, soit un écart de 127 ETPT.

L'augmentation du niveau d'emploi sous plafond résulte du report de certains recrutements prévus en 2021 sur 2022 causé par la difficulté de recruter certains profils et des délais accrus pour constituer la cartographie des emplois adaptée aux nouvelles missions de l'opérateur.

---

**Soutien de la politique de l'éducation nationale**

---

Programme n° 214 | Opérateurs